

À l'enquête sur l'inspecteur Cholette

Ledoux m'espionnait, prétend Daigneault

par François Barbeau

Ce ne sont plus des doutes mais des certitudes qu'à le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, à l'égard de Me André Ledoux et de la table d'écoute que ce dernier a fait installer chez lui le 8 janvier dans la soirée.

M. Daigneault a fait part de ces certitudes hier lors de la deuxième journée d'audience de la Commission de police chargée d'étudier la destitution de l'inspecteur Gérard Cholette, qui a autorisé l'installation de cette table d'écoute.

Selon M. Daigneault, cet appareil a enregistré mis en place au sous-sol de Me Ledoux servait à "écouter le directeur, et peut-être d'autres personnes plus hauts que moi dans la hiérarchie du service, du ministère".

Ces autres personnes, a-t-il expliqué, sont les membres du Conseil de sécurité de la CUM, les membres de la Commission de police, le sous-ministre et le ministre de la Justice.

"Je ne pense pas, je suis sûr. Par le téléphone, on peut entrer partout", a affirmé M. Daigneault, qui a égayé ses certitudes en relatant qu'une fois le magnétophone installé chez Me Ledoux découvert et repris par la compagnie Bell, l'appareil et la cassette ont été retournés à la police qui a pris connaissance des conversations qui y avaient été enregistrées.

Il faudra cependant attendre la reprise de l'audience aujourd'hui pour connaître les paroles enregistrées que M. Daigneault s'appropriait à répéter hier quand la séance a été ajournée. Les commissaires ont décidé qu'il vaudrait mieux de toute façon entendre l'enregistrement de cette conversation de Me Ledoux que d'entendre M. Daigneault raconter cette conversation.

Si les doutes que M. Daigneault nourrissait à l'égard de Me Ledoux étaient fondés, comme il a commencé à le dire hier, au point de justifier son renvoi du poste de conseiller juridique de la

police de la CUM, ceux qu'il entretenait à l'égard de l'inspecteur Cholette devaient l'être moins, puisque la première décision du directeur de la police a été de recommander sa mutation au sein du service.

C'est cette première décision qui a été communiquée aux membres du Conseil de sécurité réunis le 30 janvier. M. Daigneault lui-même assistait à cette réunion, et avait distribué aux

membres copie d'une lettre expliquant ses recommandations au sujet de l'inspecteur Cholette.

En bref, ce dernier devait être muté à d'autres fonctions que celles d'officier commandant de la moralité en attendant la décision du conseil de discipline de la police, après la tenue d'une enquête en règle.

Aux membres du Conseil de sécurité, Voir page 2: René Daigneault

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, entreprendra lundi une nouvelle manche de sa navette diplomatique au Proche-Orient, en vue de promouvoir cette fois un désengagement militaire sur le front israélo-syrien.

Le président Nixon, qui a annoncé ce prochain voyage de M. Kissinger, après avoir reçu à la Maison-Blanche les ministres égyptien et séoudien des Affaires étrangères, MM. Fahmi et Sakka, a précisé que la nouvelle mission de l'intermédiaire américain était de "faire démarrer les pourparlers".

Pour leur part, les émissaires arabes ont remis au chef de la Maison-Blanche un message des chefs d'Etat du mini-sommet d'Alger, à savoir le roi Fayçal

d'Arabie et les présidents Sadate d'Egypte, Boumedienne d'Algérie et Assad de Syrie. "Nous avons apporté de bonnes nouvelles", a affirmé le ministre séoudien, qui a pris la peine de bien préciser qu'il n'avait nullement été question de l'embargo arabe sur le pétrole au cours des entretiens.

"Une fois que les difficultés sont applanies, et que le problème israélo-arabe est en voie de règlement, a dit M. Omar Sakka, il n'y a plus de raison de maintenir un quelconque embargo."

Laisant toutefois la porte ouverte, le ministre séoudien a admis que la Syrie détenait au fond la clé de la levée de l'embargo. "Nous aidons les Syriens", a-t-il dit, en réponse à la question de savoir si l'embargo serait maintenu tant que le désengagement ne serait pas atteint sur les hauteurs du Golan.

Le secrétaire d'Etat américain, au cours de ses visites, devra obtenir des Israéliens qu'ils assouplissent leur position sur le problème des prisonniers de guerre détenus en Syrie, le gouvernement de Tel Aviv en demandant toujours la liste avant toute négociation, ce que refusent les Syriens. Il devra également régler la question des 23.000 Syriens déplacés par les forces israéliennes pendant la guerre d'octobre et régler le problème le plus délicat, celui de la ligne de désengagement, les Syriens insistant sur un retrait total des territoires occupés.

Et c'est là que les perspectives sont loin d'être déçues. Ainsi, au moment où Washington annonçait la prochaine navette de M. Kissinger, le canon tonna sur les hauteurs du Golan, par intermittence tout au long de la journée. Qui plus est, le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, faisait savoir qu'il ne participerait pas au pro-

Voir page 6: Henry Kissinger

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Alors que le procès de MM. John Mitchell et Maurice Stans, deux anciens membres de l'administration Nixon, s'ouvrait hier malgré une tentative d'ajournement de dernière heure de leurs avocats, la commission Ervin décidait de suspendre définitivement ses audiences publiques et de poursuivre ses travaux à huis clos.

En annonçant la nouvelle, le président de la commission sénatoriale, le sénateur démocrate Sam Ervin, a précisé que les membres de la commission avaient fortement senti la nécessité, dans le contexte actuel et afin de ne pas faire durer indéfiniment son mandat, de ne pas gêner le cours normal de la justice, qui très bientôt va inculper les principaux acteurs du scandale du Watergate, ainsi que l'enquête de la commission judiciaire de la Chambre sur une possible procédure d'impeachment contre le président Nixon.

Tout en faisant remarquer que la commission sénatoriale poursuivrait l'audition de témoins à huis clos sur les affaires controversées des contributions illégales d'Howard Hughes et de l'industrie du lait, ainsi que sur l'implication de la CIA dans le Watergate, le sénateur Ervin a ajouté que la commission va demander au Sénat de prolonger son mandat du 28 février au 28 mai, afin de pouvoir terminer la rédaction de son rapport.

Pendant ce temps, les avocats de l'ancien procureur général Mitchell et de l'ancien secrétaire au Commerce Stans, tous deux accusés de faux témoignage, d'obstruction à la justice et de trafic d'influence, ont vainement tenté de faire admettre au juge fédéral Lee Gagliardi que la publicité qui a entouré l'affaire empêchait un déroulement normal du procès et risquait de nuire à son équité. Le juge a rejeté cette requête de la défense et affirmé que le meilleur moyen de vérifier une telle assertion était de com-

Voir page 6: Sam Ervin

Après la Bretagne autonomiste et le Langue doc souverainiste, le gouvernement de Paris est aux prises avec les habitants de la Corse qui arguent à grand bruit le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils se disent, à cause de leur insularité condamnés à un statut économique défavorable.

Les compatriotes de Bonaparte affirment également que d'ex-Français d'Algérie se sont installés chez eux et ont pris les meilleures places au soleil en rendant fertile et rentable un sol rocailleux.

Ce sont ces "pieds-noirs" qu'il faut aussi plaindre: rejetés de leur terre natale, difficilement acceptés ailleurs, ils ont peur de se faire rejeter cette fois de l'île de Beauté, pris qu'ils sont entre l'Arabe et les Corses.

Voir page 6: Louis-Martin TARD

au gré du temps

Situation corsée

Ervin met fin aux audiences publiques

Gérard Pelletier conteste le slogan prônant la "souveraineté culturelle"

L'industrie chimique manque d'éthylène

L'URSS, société socialiste développée?

4 Nécessaire et difficile démocratie

Une surprise du maire Drapeau: Montréal, 1ère ville du monde?

par Michel Nadeau

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

par Alain Jacob

par Michel Guénard

par Pierre O'Neill

</

suites
de la première
page

MONTREAL

réel que revient tout le crédit des grandes réalisations des dernières années.

Pour les quinze années à venir, ce qui attend Montréal est quelque chose de remarquable: notre ville deviendra la première ville du monde par la qualité et le niveau de vie, de même que par l'harmonie de son développement. Comme à Rome, Athènes, Paris et New York dans le passé, des gens du monde entier viendront chercher ici une ville agréable à vivre, digne du 21^{ème} siècle.

D'abord notre réseau de transport urbain, le meilleur du monde, reliera les grands hôtels, les centres d'attraction, les principaux édifices et les grands magasins. Les gens pourront planifier leur vie sans sortir à l'extérieur. Aussi, le problème de transport, mieux résolu, permettra aux hommes de vivre plus près les uns des autres.

En ce qui concerne les espaces verts, on a beaucoup parlé des modifications apportées à une toute petite partie de la ville. On ne dit pas cependant que Montréal devient de plus en plus vert. Plus que tout ce que les statistiques peuvent prouver. Il suffit de survoler Montréal en hélicoptère pour constater ce fait.

M. Drapeau a tenu à préciser, pour ce qui est de la situation du logement dans la métropole: "Nous mettons plus l'accent sur une philosophie de l'habitation que sur la brique ou le béton. Notre politique est d'empêcher le développement de nouveaux taudis et de réhabiliter les logements démolis avec quelque chose de mieux. Nos projets en ce secteur sont devenus tellement routiniers qu'on n'en parle même plus dans les journaux".

Le maire a confié à son auditoire qu'il se sentait parfois frustré de la mauvaise interprétation que la presse donne à ses gestes comme ce fut le cas dans les comptes rendus publiés à la suite de l'assemblée du conseil municipal de lundi dernier.

NABET propose l'adoption du mode de publicité en bloc

OTTAWA (PC) — L'extension des services de Radio-Canada dans le Grand-Nord, la participation de la population à l'organisation de la programmation et la publicité figurent au nombre des préoccupations exposées mardi par l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion, NABET, devant le CRTC.

Le CRTC, qui a ouvert lundi les au-

Le Conseil central veut un tribunal d'arbitrage pour en finir du maraudage

Le Conseil central de Montréal (CSN) a réclamé hier soir la création d'un tribunal d'arbitrage national pour régler les problèmes qui confrontent actuellement les trois centrales québécoises, notamment l'épineuse question du maraudage.

La résolution adoptée par le conseil précise que si le prochain colloque intersyndical (CSN-FTQ-CEQ-UPA), qui aura lieu à Québec en mars prochain, ne débouche pas sur une solution appropriée, les militants syndicaux mettront eux-mêmes sur pied un tribunal de ce genre dans la région métropolitaine.

Les délégués présents à la réunion ont d'autre part proposé au colloque de créer un comité d'étude chargé d'examiner les modalités d'une éventuelle fusion de toutes les centrales québécoises. La même résolution propose par ailleurs aux dirigeants syndicaux de faire sortir en priorité leurs travaux sur les problèmes de l'inflation.

"On me reproche de réduire le droit de question alors que je veux redonner à cette assemblée la dignité qui lui convient", à savoir celle de la 4^{ème} administration en importance au Canada.

Interrogé sur les résultats de l'expérience de la CUM, M. Drapeau s'est dit satisfait des résultats obtenus si on tient compte de la situation qui prévalait avant la mise en place de ces structures.

Le maire a terminé son exposé en déclarant que si Montréal touchait tous les revenus qu'il suscite tels la loterie olympique et la taxe d'affaires de 2%, notre ville pourrait se passer des grands frères du provincial et du fédéral et aller toute seule sans aide aucune.

RENÉ DAIGNEAULT

M. Daigneault explique en outre les entrevues qu'il avait eues avec les personnages impliqués dans cet imbroglio.

Les membres du Conseil de sécurité ont eu une remarque à lui faire: les actes posés par Me Ledoux et l'inspecteur Cholette méritent-ils deux peines différentes?

Devant ce dilemme, le directeur Daigneault demande que soient convoqués devant les membres du Conseil de sécurité les assistants-directeurs Toupin et Desautels, qui ont assisté aux conversations entre Me Ledoux, l'inspecteur Cholette et le directeur.

A trois, ils doivent convenir devant le Conseil de sécurité qu'en effet les deux actes avaient la même gravité. Le Conseil s'interroge encore sur la disparité des sanctions.

C'est alors que M. Daigneault explique que dans le cas de l'inspecteur Cholette, il entre un facteur matériel très important: l'inspecteur a plus de 19 ans et 10 mois d'ancienneté à la police de Montréal et s'il est renvoyé des maintenant, il perd droit à sa pension.

Néanmoins, cinq ou six heures plus tard, après avoir repris aux membres du Conseil la lettre expliquant ses recommandations dans le cas Cholette, M. Daigneault soumet une autre lettre au Conseil, cette fois-ci recommandant la destitution de l'inspecteur.

Précisons que si ce dernier avait été destitué 45 jours plus tard, il aurait pu toucher dans cinq ans, s'il avait choisi de prendre sa retraite, une pension annuelle de \$5.000 alors que dans le cas présent, il ne peut que récupérer les \$11.000 qu'il a versés jusqu'à maintenant à son fonds de pension.

La déposition de M. Daigneault hier a mis au jour des détails intéressants sur le fonctionnement de l'appareil policier montréalais.

Par exemple, la lettre de la compa-

gnie Bell, en date du 11 janvier, avisant M. Daigneault qu'un dispositif d'écoute clandestin avait été découvert et enlevé chez Me Ledoux n'est entrée en possession de M. Daigneault qu'entre le 17 et le 24 janvier, encore que le directeur ne savait pas qu'il s'agissait d'une table d'écoute chez Me Ledoux puisque la lettre ne mentionnait que l'adresse de l'abonné du téléphone chez qui l'appareil avait été découvert.

Ce n'est qu'entre le 21 et le 25 janvier (M. Daigneault ne peut donner plus de précisions) qu'il a appris que cette table d'écoute avait été installée chez Me Ledoux.

De cette partie, du témoignage du directeur de police, il ressort que la police ne fait pas toujours une enquête approfondie sur les lettres de la compagnie Bell portant sur la découverte de dispositifs d'écoute électronique.

Un peu plus loin dans son témoignage, M. Daigneault rappelle qu'au moment où Me Ledoux l'a informé, entre le 21 et le 25 janvier, qu'un appareil d'écoute avait été saisi par la compagnie Bell chez lui, il lui a répondu: "On va attendre les événements. Le service peut se permettre de perdre un appareil de \$70".

C'est Me Ledoux lui-même qui a informé le directeur, le 25 janvier, de la parution prochaine d'un article à son sujet dans le Montréal-Matin. L'article a paru dans la livraison dominicale du Montréal-Matin, le 27 janvier.

C'est d'ailleurs le 25 janvier que le directeur Daigneault entend pour la première fois le nom de l'inspecteur Cholette reliée à cette affaire.

M. Daigneault a aussi fait état d'une autre conversation de Me Ledoux, cette fois avec son chef de cabinet, M. André Gaulin, conversation qui montre à quel point la confiance règne dans l'état-major de la police de la CUM.

Selon ce qu'a rapporté M. Gaulin à M. Daigneault de sa conversation avec Me Ledoux, ce dernier lui aurait raconté qu'à l'été dernier, le directeur-adjoint, M. André Guay, aurait eu un bref entretien avec son directeur, à la suite duquel il se serait vanté à d'autres policiers en ces mots: "Le grand Christ, il pourra pas dire que je ne lui ai pas parlé, je l'ai body buggé". Il voulait dire qu'il avait enregistré sa conversation avec le directeur à l'aide d'un dispositif qu'il portait sur sa personne.

Donc le directeur-adjoint écoute le directeur, Me Ledoux écoute le directeur et, de souligner Me Jacques Bellemare, le conseiller juridique de l'inspecteur Cholette, "il est peut-être dans les attributions d'un agent de la paix d'espionner son directeur".

PAPIER Suite de la page 3

l'élection des officiers (nationaux) se fera par notre syndicat et pour notre syndicat au Canada. Elle signifiera également que le contenu, l'orientation et la stratégie de la négociation collective seront établis pour mieux servir au mieux les intérêts de notre syndicat au Canada.

"Nul ne peut ignorer, devait-il ajouter plus loin, le sentiment fort et croissant qui incite nos membres et nos dirigeants locaux au Canada à rechercher et à renforcer leur identité propre, à donner forme à leur sens de fierté nationale, leur canadianisme si vous préférez, pour devenir un associé à part entière dans le syndicalisme nord-américain."

Abordant la question des services aux membres et du prix de la séparation, M. Lorrain a posé le problème en ces termes: "En termes simples, la chose se traduit ainsi: Avons-nous les moyens d'être indépendants? Peut-on coter un prix pour l'indépendance? Pouvons-nous mesurer la valeur? Je ne suis pas comptable et même si je l'étais, je doute fort que je pourrais vous offrir des chiffres précis et valables. C'est qu'aucun des éléments intangibles, confiance, assurance, fierté, etc., n'est en réalité mesurable. Mais s'il fallait absolument les mesurer et se demander: Avons-nous les moyens d'être indépendants? Je ne pourrais que répondre: Avons-nous les moyens de ne pas l'être?"

LA CEQ Suite de la page 3

ternelle, 72% des enfants issus de la classe supérieure sont forts comparativement à 28% de la classe inférieure.

"Une enquête, menée auprès des étudiants de septième année de Sharnigan, a démontré que les élèves provenant d'une classe sociale supérieure choisissaient à 100% des études qu'ils voulaient poursuivre jusqu'au niveau universitaire contre 9,2% chez les jeunes de classe sociale inférieure."

• 78,7% des professeurs de mathématiques, participant à un sondage, a dit que l'introduction des méthodes modernes en mathématiques favorisait les forts plutôt que d'aider les faibles."

Le conflit Wagner-Masse retarde le retour de Roch LaSalle au PC

OTTAWA (PC) — Les négociations entre le député indépendant de Joliette, M. Roch LaSalle, et le parti conservateur traversent présentement des moments difficiles.

Rien n'indique pour le moment que M. LaSalle occupera les banquettes conservatrices pour l'ouverture des travaux de la Chambre, mardi prochain, comme il l'avait indiqué lui-même il y a quelques semaines.

Une des raisons pour lesquelles le retour du député de Joliette parmi la famille tory est moins certain maintenant a trait à la querelle de personnalités qui existe entre MM. Claude Wagner et Marcel Masse, comme l'a avoué M. LaSalle dans une conversation téléphonique hier après-midi, à son retour de Joliette.

Le député doit rencontrer d'ailleurs M. Wagner vendredi et possiblement le chef conservateur, M. Stanfield, lundi prochain, veille de l'ouverture de la session.

"Il n'est plus du tout certain que je joigne les rangs des conservateurs mardi, a-t-il ajouté. Tout dépendra des entretiens que j'aurai avec M. Wagner vendredi."

Depuis quelques mois, M. LaSalle et les dirigeants conservateurs semblent jouer au chat et à la souris.

Viendra-t-il? Viendra-t-il pas? C'est

la question que plusieurs se posent.

D'une part, M. LaSalle voudrait bien que le leadership conservateur au Québec soit bien défini. Quant à lui, il considère d'emblée M. Wagner comme le chef de file et c'est avec lui qu'il négocie sa rentrée possible au sein des conservateurs.

D'autre part, certains personnages dans la haute hiérarchie du parti estiment que quelques-unes des conditions posées par M. LaSalle pour son retour paraissent difficilement acceptables. Lesquelles? Il n'est pas facile de les connaître.

On croit savoir, cependant, que M. LaSalle aimerait bien être assuré de jouer un rôle assez important dans un éventuel gouvernement conservateur. Un poste de ministre, par exemple? Il semble que ce soit là une des conditions mises de l'avant par le député de Joliette qui s'intéresse de très près, depuis son entrée en politique fédérale, à l'agriculture et aux sports et loisirs.

M. LaSalle, qui se déplace à l'aide de béquilles par suite d'une blessure subie au cours d'une partie de hockey, a avoué que sa décision, attendue depuis quelque temps, est plus difficile que jamais à prendre.

C'est maintenant un secret de polichinelle que MM. Masse et Wagner ne voient pas du même oeil le leadership

conservateur au Québec et cette situation n'est pas sans inquiéter M. LaSalle qui avait déserté les rangs conservateurs en mai 1971 en raison, notamment, d'une absence de leadership au Québec.

Il ne l'a pas mentionné mais il apparaît plausible que le député de Joliette ne voudrait, pas revivre les années 1966-71, avait-il confessé à l'époque, il se sentait "très seul chez les conservateurs" qui ne semblaient pas trop comprendre les aspirations du Québec.

La venue de M. Wagner avait beaucoup rassuré M. LaSalle qui, depuis les élections d'octobre 1972, a beaucoup réfléchi sur son statut de député indépendant aux Communes.

Il a rencontré à plusieurs reprises le député de Saint-Hyacinthe qui n'a pas menagé les arguments en vue de convaincre M. LaSalle de revenir au bercail, d'autant plus que les conservateurs ont besoin de tous les appuis possibles au Québec pour tâcher de prendre le pouvoir aux prochaines élections, après l'avoir raté de très peu le 30 octobre 1972 à cause de la défection du Québec.

Maintenant que semble se dessiner une confrontation entre MM. Masse et Wagner, d'après plusieurs observateurs, et dont l'issue paraît incertaine, M. LaSalle hésite de nouveau avant de se lancer dans une autre aventure.

• "A l'Université Laval, seulement 30 à 40% des étudiants proviennent de la classe ouvrière."

Le résultat d'ensemble de ces sondages effectués par la CEQ, auprès de ses membres, sera rendu public au congrès de la centrale à la fin de juin.

M. Charbonneau avertit déjà ses auditeurs qu'une école ne peut, de toute façon être neutre, reflétant et renforçant l'ordre établi de la division des classes.

Ce que nous disons, a-t-il conclu, ce n'est pas seulement pour le plaisir de critiquer et ce n'est pas par esprit négatif, c'est une nouvelle conception des rapports, qui s'élabore à travers ces critiques, que nous voulons de moins en moins disparates et de plus en plus cohérentes."

LA F.T.Q. Suite de la page 3

"On ne veut pas casser le CTC en deux mais tout simplement vivre", devait ajouter M. Daoust en se référant à la possibilité de créer une centrale québécoise regroupant les travailleurs des unions internationales. A son avis, la volonté manifestée depuis un an par de nombreux syndicats de renouveler l'orientation et l'équipe dirigeante du CTC, apportera à la FTQ les appuis dont elle a besoin lors du prochain congrès.

Le programme d'éducation syndicale dévoilé hier comprend huit sessions de formation de trois jours et plus à l'intention des permanents de la FTQ, des

officiers et des militants locaux. Il porte sur des sujets tels que la condition féminine, l'arbitrage des griefs, le bill 65, certains programmes gouvernementaux et les relations de travail.

La FTQ a d'autre part procédé hier au lancement d'un manuel sur l'évaluation des tâches dans l'entreprise, rédigé par MM. Sydney Ingberman, de l'Université McGill, et Michel Lizée, coordonnateur d'un programme d'action syndicale menée conjointement par l'UQAM, la FTQ et la CSN.

Les auteurs du manuel tentent de démystifier la technique de l'évaluation des tâches en démontrant qu'elle ne constitue pas un remède à toutes les injustices des structures de salaire dans une entreprise ou un secteur.

LA BELL Suite de la page 3

Le gouvernement québécois conteste par contre l'augmentation de 10 à 20 cents du coût des appels provenant de téléphones publics et soutient que Bell, compte tenu du 5,6 pour cent des familles québécoises ne possédant pas le téléphone, devrait être en mesure de définir les implications sociales d'une telle hausse.

Si la CTT approuvait cette requête de Bell, le territoire desservi par Bell détiendrait pratiquement le record pour le coût des appels payants en Amérique du Nord puisque seuls deux secteurs du continent affichent un prix supérieur à

10 cents, soit l'Etat de Washington et l'aéroport Fort Worth à Dallas, où les usagers des téléphones publics doivent débours dans le premier cas 15 cents et dans l'autre 25 cents.

Cette hausse de 10 à 20 cents procurerait à Bell des revenus additionnels de 2,2 millions pour 1974, ce qui ne représente en fait que quatre pour cent de la somme globale réclamée.

Bell se propose également d'augmenter de 10 cents le tarif de base mensuel des lignes individuelles et de 5 à 34 pour cent le tarif des lignes d'affaires, de majorer de un dollar ses frais de service applicables aux résidences et de 26 pour cent ceux du service d'affaires, ainsi que de hausser de un cent par minute supplémentaire le tarif des interurbains logés dans les limites de son territoire.

LE CALENDRIER

Suite de la page 3

1970, il y avait 698.733 inscrits sur la liste des électeurs à Montréal. Le nombre de bulletins valides déposés pour le choix d'un maire était de 369.508 tandis que les bulletins de vote valides pour l'élection de conseillers s'élevaient à 916.519. Plus de 12% des bulletins (84.612) avaient été rejetés mais le président adjoint d'élection prévoit que les motifs de "confusion" seront moins nombreux en 1974 qu'en 1970.

QUINZE VINGT BOULEVARD LABELLE
CHOMEDEY LAVAL 688 2270

...être bien chez soi

Librairie
Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne

Pour la 4^e année consécutive,
la Librairie vous offre sa

**GRANDE VENTE
ANNUELLE**

50%

sur tout, sauf:

- Dictionnaires
- Formats de poche
- Canadiana
- livres anciens
- Nouveautés

20%

Venez vite pendant que le choix est à son meilleur!

1635, rue Saint-Denis — 845-0911
(métro Berri)

VITE... VITE...
LA QUANTITÉ EST LIMITÉE

Prochain tirage: 22 Février

super photo

MÊMES GROS LOTS

maintenant
à tous les 2 mois

FÉVRIER - AVRIL - JUIN - AOÛT - OCTOBRE - DÉCEMBRE

Un jour ce sera ton tour

La Bell exige des preuves des handicapés

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Afin d'obtenir une exemption des frais de 25 cents devant être imposés pour le service d'assistance annuelle, les personnes handicapées incapables d'utiliser le bottin téléphonique devront présenter une requête contresignée par un organisme social ou public à Bell Canada.

Tel est le mécanisme prévu par la compagnie dans le but d'éviter à ces personnes de faire les frais d'un service déficitaire, "et continuera de l'être même si la requête de redressement tarifaire est approuvée", aux dires d'un porte-parole de Bell Canada.

M. P. E. Skelton, un vice-président adjoint de Bell Canada, a, à cet égard, déclaré hier, dans le cadre des audiences de la Commission canadienne des transports relatives à la requête de hausse de tarifs de Bell, que les revenus pour 1974 provenant des frais de l'assistance annuelle atteindraient quelque \$3.8 millions par rapport à la somme globale de \$61.8 millions de revenus additionnels qui seraient injectés à la compagnie, advenant l'approbation complète de sa requête pour l'année en cours.

Le coût du projet se chiffre par contre par \$31.8 millions, échelonnés de 1972 à 1974, ce qui devrait contribuer à réduire le nombre d'appels à l'assistance annuelle de 223 à 198 millions pour l'année 1974.

A l'appui de sa requête, Bell soutient que de 70 à 80 pour cent des recours à l'assistance annuelle concernent des numéros déjà inscrits et qu'environ 50 pour cent de ces appels proviennent de 10 pour cent des usagers. La compagnie établit le nombre quotidien de ces appels à quelque 700,000.

Selon les chiffres fournis à la CCT, Bell révèle d'autre part que ce service lui coûte actuellement \$13 millions au chapitre des salaires.

Bell prévoit par contre que les demandes de numéros non indiqués dans l'annuaire, les demandes d'inscriptions d'urgence ainsi que les appels logés à partir de téléphones publics et d'hôtels soient exempts des frais de 25 cents.

Contre-interrogé le témoin de Bell, le procureur du Québec, M. Ross Goodwin, a établi que le gouverneur québécois ne s'oppose pas à l'imposition de frais pour le service de l'assistance annuelle, à la condition que la compagnie démontre que ces frais contribueront à réduire le nombre d'appels, et partant les coûts d'exploitation, et que l'installation des mécanismes de perception ne causera pas de problèmes financiers.

Voir page 2: La Bell

aujourd'hui

Colloque sur le design management et l'innovation dans l'entreprise, à compter de midi à l'école des HEC (5255, Ave. Descelles).

Le vice-président du CN (région du Saint-Laurent), M. J.-F. Roberts, parle du "CN: citoyen à part entière" au déjeuner du club Saint-Laurent-Kiwans de Montréal. A 12h30, au salon Bleu du Ritz-Carlton.

Le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, est l'invité, à 12h30, de l'Association des étudiants de Polytechnique (amphi-théâtre B-316).

Le Conseil des femmes de Montréal tient, à 14h, sa réunion mensuelle au Engineers Club de Montréal (1175 Carré Beaver Hall). L'invité est M. Yves Mondoux qui parlera du rôle de la femme dans la prévention des accidents.

A compter de 14h, à l'hôtel Bonaventure, 76ième assemblée annuelle de l'Association de la construction de Montréal.

A 14h30, couronnement de "Mlle Hospitalité 1974" au 550, de la rue Poupard.

Les Presses de l'Université de Montréal lancent, à 17h, le volume de Marie-Thérèse Paquin: Don Giovanni. Au foyer Beauchemin de la Place des Arts.

A la polyvalente Pierre-Dupuy, vernissage de 50 panneaux collectifs réalisés par des élèves de niveau élémentaire. A compter de 16h, au 2,000 Parthenais.

Au 1651, rue Saint-Denis, lancement d'un ouvrage du Dr Jean-Marc Brunet sur "La nutrition de l'athlète et du sportif". A compter de 17h, Initiative du Mouvement Naturaliste Social et des Editions du Jour.

A 20h, conférence de Dennis Brutus sur les courants de littérature d'opposition en Afrique du Sud au 8ième étage du pavillon Leacock (McGill). Me Brutus est président du comité international contre le racisme dans le sport et on lui attribue l'exclusion de l'Afrique du Sud de l'organisation des Jeux Olympiques.

Au centre culturel de Verdun (5955 Ave. Banantyne) à 20h30 Mgr André-Marie Cimi-chella, évêque auxiliaire de Montréal, récite des poèmes d'Emile Nelligan. En deuxième partie, récital d'André Fontaine, chanteur-compositeur.

Le calendrier des élections municipales

par Clément Trudel

A moins de neuf mois des élections municipales à Montréal, l'appareil administratif est déjà en route pour assurer le cheminement critique d'un processus par lequel les Montréalais devront, le 10 novembre, désigner 55 conseillers et un maire.

La ville compte maintenant dix-neuf districts électoraux — un de plus qu'aux élections du 25 octobre 1970 — et c'est à compter d'aujourd'hui que le bureau des élections, à l'hôtel de ville, tient à la disposition des intéressés des plans de chacun des districts électoraux; le plan général, englobant les 19 districts, ne sera disponible que le 15 mars.

Le président adjoint d'élection, M. Léo Lemay, a précisé hier qu'il faudra cette année environ 7,600 énumérateurs pour la confection des listes électorales, ces énumérateurs devant parcourir deux par deux l'un des 3,600 ou 3,800 secteurs en "treize jours francs", à compter du 1er septembre.

Le scénario des élections à Montréal est régi par les articles 196 à 450 de la Charte, regroupés sous le titre "régime électoral" (révision, 6 juillet 1973). La brochure, contenant en annexe tous les détails sur les formules de mise en candidature, les bulletins de vote, etc., coûte \$2 (pour les non-candidats aux élections de l'automne prochain).

C'est effectivement le 15 juillet que les vice-présidents d'élection, dans les districts, commenceront à interviewer les candidats au poste d'énumérateur. Un mois plus tard, la ville distribuera porte à porte le "guide de l'électeur", brochure qui vulgarisera les dispositions de la charte sur les préparatifs en vue du 10 novembre et sur les qualités à remplir pour être "électeur" (votant) ou éligible à l'un des postes à pourvoir.

M. Lemay rappelle que la charte ne reconnaît pas les partis politiques à Montréal et que, dans le choix des énumérateurs — chacun devra remplir une demande d'emploi — on tiendra compte de l'équilibre à établir entre les "groupes" ou mouvements qui pourraient se faire la lutte. En 70, le FRAP (Front d'Action Politique) était venu nous féliciter pour notre "intégrité" souligne le président adjoint d'élection et, cette année, nous avons les moyens pour assurer encore la qualité des énumérateurs. Dans certains districts, il se peut que les énumérateurs aient à prouver leurs qualités de polyglottes, étant donné la diversité des langues parlées (dans le district de Saint-Louis, par exemple).

Si l'on consulte le "calendrier des opérations" établi par le bureau d'élection de la ville de Montréal, cela donne les étapes suivantes, depuis le 1er septembre jusqu'au 10 novembre (deuxième dimanche de novembre, conformément à la charte):

1) les énumérateurs font du porte

à porte pour inscrire toutes les personnes de citoyenneté canadienne, âgées de 18 ans ou plus, qui demeurent dans les limites de la ville depuis au moins le 1er septembre 1973 (ou inscrit aussi les non-résidents qui depuis la même date sont inscrits au rôle d'évaluation ou au rôle des valeurs locatives de Montréal). L'énumération se fait du 1er au 13 septembre inclusivement;

2) les 14 et 15 septembre sont jours consacrés à la confection des listes pour les énumérateurs;

3) du 16 au 19 septembre, le vice-président d'élection reçoit en six copies les listes parachevées. Contact est pris avec un imprimeur et, le 19, au bureau du vice-président, le public a accès à une copie de la liste (à noter qu'il y a aussi une liste de compagnies et une liste d'électeurs non-résidents);

4) Entre le 20 et le 30 septembre, l'imprimeur soumet une épreuve de la liste d'électeurs de chaque section de vote pour la faire vérifier;

5) Le 1er octobre, le président d'élection — c'est pour la ville de Montréal le greffier, Me Marc Boyer — prend possession de liste qu'il met officiellement à la disposition du public le 3 octobre;

6) nomination et prestation de serment de réviseurs des listes électorales, le 4 octobre;

7) les bulletins de présentation sont mis à la disposition des candidats (7 octobre). Un candidat à la mairie doit obtenir la signature de 250 personnes ayant qualité d'électeurs à Montréal tandis qu'un candidat à un poste de conseiller doit recueillir 25 signatures de personnes habilitées à voter.

8) du 14 au 18 octobre se tiennent les séances publiques de révision de la liste électorale;

9) la mise en candidature se déroule à midi, le 23 octobre, à l'hôtel de ville; les désistements de candidats sont possibles avant le 31 octobre mais aucune autre candidature ne sera acceptée après le 23 octobre, à midi;

10) les 6 et 7 novembre, ouverture de bureaux spéciaux de scrutin pour certaines catégories d'électeurs empêchés de voter (art. 311 c) au moment prévu;

11) le dimanche, 10 novembre, élection d'un maire et de 55 conseillers, s'il n'y a pas eu le 23 octobre élection "inso facto" de candidats sans opposition.

Il restera ensuite 30 jours à qui-conque voudra contester le résultat des élections. A noter que pour une liste complète des électeurs, il faudra déboursier \$1,500 (\$200 maximum pour une liste de district).

Le régime électoral de Montréal prévoit un mandat de quatre ans pour chacun des élus. On met à la disposition des candidats un certain nombre d'exemplaires de ce "régime électoral" et de listes, soit de districts (avec ou sans les sections de vote), soit de l'ensemble des districts électoraux.

Lors de l'élection générale de

Voir page 2: Le calendrier

Le prix du sucre augmente de \$1.70 les cent livres en quelques jours

Le prix du sucre a fait un bond de \$1.70 les cent livres depuis le début de cette semaine, c'est-à-dire de lundi à mardi, pour atteindre hier \$30.35 à l'état brut. Heureusement qu'au niveau du détail le prix du sucre est fixé au début de la semaine, sans quoi le consommateur devrait le payer d'ores et déjà \$3.16 par sac de dix livres, prix qu'il atteindra et dépassera probablement dès le début de la semaine prochaine à moins d'un renversement de la tendance à la hausse.

Au début de janvier, le prix du sucre brut était de \$19.70 les cent livres, il était rendu à \$28.65 lundi et à \$30.35 hier.

Un porte-parole de Les Sucres Redpath Ltée attribue cette hausse effrénée du prix du sucre brut aux faits qu'il n'y a plus d'accord international et que le produit est devenu rare. La vente du sucre sur le marché libre, par l'entremise de courtiers a pour effet d'en faire grimper le prix au jour le jour.

Impossible d'échapper à cette montée

vertigineuse. La Raffinerie de Sucre de Québec, qui utilise la betterave cultivée au Québec a cessé en octobre 1973, de fabriquer du sucre granulé qui, dans le cas actuel, pourrait peut-être faire concurrence au produit de la canne à sucre, et elle a vendu toute sa production de sucre brut à Les Sucres Redpath Ltée pour les cinq années à venir. Le prix de vente, selon un porte-parole du ministère de l'Agriculture, est le prix quotidien, moins \$2.30 les cent livres.

Les Sucres Redpath Ltée importent leur sucre brut de divers pays, notamment de Cuba, de l'île Maurice, de la Jamaïque, de la Barbade, des îles Fidji, du Natal, du Brésil.

Les courtiers établissent le prix quotidien du sucre brut en se basant sur les cours du marché de Londres. L'acheteur fait un premier versement au moment de l'achat et les autres versements s'échelonnent jusqu'à l'arrivée du cargo à Montréal. C'est alors que prévaut le prix quotidien.

Alors qu'au niveau du détail le prix du

Les travailleurs du papier voteront sur l'affiliation

par Gilles Francoeur

Les 52,000 membres canadiens du Syndicat international des travailleurs unis du papier (SITUP) se prononceront d'ici le 30 avril prochain par voie de référendum sur le principe de la désaffiliation de l'union américaine.

Il formerait alors, selon la recommandation de la direction canadienne, "un syndicat indépendant et national".

Ainsi en ont décidé hier à la quasi-unanimité 184 représentants des 215 syndicats locaux appelés à se prononcer sur l'opportunité d'un tel référendum.

La proposition visant à établir un syndicat canadien des travailleurs de l'industrie papetière — appelé à remplacer l'actuelle section canadienne de l'union internationale — a été formulée le 6 février dernier par l'exécutif international à la suite des pressions de la direction canadienne. Bien que n'étant pas appelés à se prononcer formellement hier sur la nécessité de "canadianiser" leur union, les représentants syndicaux réunis dans la métropole ont semblé "dans une vaste proportion", selon le directeur canadien, M. L.H. Lorrain, appuyer le projet.

Ce même projet serait d'autant plus "mûr" que la direction canadienne du syndicat est elle-même l'objet de pressions et de résolutions en ce sens depuis quelques années, comme devait le souligner M. Lorrain dans son discours inaugural.

Le syndicat des travailleurs unis du papier, section dissidente du SITUP dont les 5,000 membres se sont désaffiliés en 1962, a même manifesté récemment son intention de revenir au SITUP si celui-ci acquiesce son indépendance vis-à-vis de l'union internationale. Ce syndicat adverse qui regroupe environ 5,000 travailleurs de Colombie-Britannique, avait quitté le SITUP en l'accusant d'être dominé par l'union internationale.

Le directeur canadien du SITUP devait déclarer à ce sujet que son syndicat avait pour objectif de "réunir tous les travailleurs de l'industrie" sans aller toutefois jusqu'à inviter directement le syndicat adverse à revenir au bercail. Dans les coulisses du Sheraton Mont-Royal, où se tenait la réunion, on

murmurait que la fusion, souhaitable en principe, serait d'autant plus difficile que de chaudes campagnes de maraudage et de dénigrement ont opposé les deux syndicats dans le passé.

Dans son adresse aux représentants locaux, M. Lorrain devait rappeler les objectifs de la "séparation", un précédent dans l'histoire des relations syndicales canado-américaines qui ne manquera pas d'accroître les remous devant agiter le prochain congrès du tra-

vail du Canada. Le congrès du CTC qui se tiendra à Vancouver, aura lieu au début de mai, soit quelques jours après la fin de la consultation dont le principe a été entériné hier. L'autonomie et le militantisme du syndicalisme canadien seront au coeur des sujets débattus.

"La séparation, devait préciser M. Lorrain, signifiera que les programmes seront élaborés au sein de notre syndicat au Canada. Elle signifiera que

Voir page 2: Papier

La FTQ s'engage dans l'éducation syndicale aux dépens du CTC

La FTQ a décidé d'occuper le secteur de l'éducation syndicale, qu'elle réclame depuis plusieurs années du Congrès du Travail du Canada, en lançant hier, à même ses "ressources limitées", son propre programme de formation syndicale.

Quant au problème de juridiction, en suspens depuis sept ans, la FTQ a décidé de le régler "définitivement" lors du prochain congrès du CTC ou dans les mois qui suivront si ses démarches demeurent vaines une fois de plus.

Devant les grandes lignes du programme d'éducation et définissant la position qu'adoptera sa centrale au congrès de Vancouver, en mai prochain, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a justifié la décision de son organisme par l'urgence des besoins à combler dans ce domaine.

"Nous attendons depuis 1967 que le CTC nous accorde ces pouvoirs et les fonds alloués à l'action syndicale. Jusqu'à présent, il a eu envers nos revendications une attitude arrogante qui ressemble à plusieurs points de vue à celle des sociétés multinationales à l'endroit des travailleurs."

"La dernière fois que nous avons communiqué à ce sujet avec M. Joe Morris, vice-président du CTC et candidat à la présidence, nous n'avons même pas reçu d'accusé de réception", a ajouté M. Daoust.

La FTQ, a-t-il noté, a l'intention de vider une fois pour toutes cette question au congrès du CTC. "C'est vraiment la dernière des chances, a-t-il commenté. Ça fait cinq fois que nous disons: c'est la dernière fois. Il faut régler le problème définitivement, c'est une question de crédibilité pour nous."

Sans dévoiler toute la stratégie de la FTQ si ses demandes étaient déboutées une fois de plus au prochain congrès, M. Daoust a mentionné que son organisme pourrait s'engager dans un boycottage systématique des actions du CTC et même suggérer aux Conseils du travail de reconduire leur charte auprès du CTC. Il ne serait pas question toutefois de désaffilier la FTQ du CTC puisque la centrale québécoise est une création de l'organisme central et que seuls les syndicats locaux ont le pouvoir juridique de se désaffilier en bonne et due forme.

Voir page 2: La F.T.Q.

La CEQ entend démontrer que l'école est bien au service des privilégiés

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Même s'il semble avoir abandonné ses épithètes les plus fracassantes, le président de la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, affiche toujours sa conviction que l'école constitue un instrument privilégié au service de la classe dominante de notre société.

M. Charbonneau estime, en effet, que des études scientifiques, menées par sa centrale, sont en voie de valider l'hypothèse soulevée dans le manifeste présenté au congrès de la CEQ de 1972 sous le titre "L'école au service de la classe dominante".

Le leader syndical des enseignants admet cependant que seulement le quart des recherches est complété et qu'il faudra attendre le congrès de juin prochain, alors que seront définitivement liquidés le titre et le passé corporatif de la CEQ, pour connaître l'ensemble des résultats compilés par la Commission d'enquête sur le rôle de l'école et de l'enseignant, mis sur pied par la CEQ.

C'est devant une centaine de membres du club Rotary, réunis pour un dîner-causerie au Château Frontenac, auditoire et édifice garants du respect traditionnel envers l'école, que M. Charbonneau portait, hier soir, sa charge contre la "mythe de la neutralité" de cette vénérable institution.

En accord avec ses convictions indépendantistes, M. Charbonneau s'est d'abord contenté de se croiser les mains derrière le dos et d'écouter respectueusement, l'absence de mouvement de ses lèvres ne laissant aucun doute sur ses intentions, ses hotes marteler l'hymne national des Canadiens.

Dans sa causerie, intitulée "Bâtir l'école, oui... mais au service de qui?" M. Charbonneau, utilisant un propos sobre et dénué des épithètes tapageuses des dernières années, a défendu le fond du manifeste de la CEQ, "L'école au service de la classe dominante".

"Ce manifeste a voulu déclencher en nos rangs et à l'extérieur une prise de conscience du fait que l'école n'est pas neutre, qu'elle est à l'image de la société capitaliste, qui repose sur l'exploitation d'une classe majoritaire par une classe minoritaire, que l'école reproduit les classes sociales et transmet l'idéologie dominante."

"En dénonçant la transmission de l'idéologie capitaliste par l'école, devaient-il plus tard ajouter, les auteurs du manifeste "L'école au service de la classe dominante" ne cherchent pas à véhiculer l'utopie selon laquelle une école pourrait être neutre, mais à montrer le mensonge de la neutralité officielle."

A l'aide de données puisées ou compilées par la commission de recherche de sa centrale, M. Charbonneau a ensuite fourni une série d'exemples tendant à démontrer le bien-fondé de l'idée maîtresse manifestée sur l'école au service de la classe dominante.

"Une enquête auprès d'enfants de la maternelle a démontré qu'au moment de l'évaluation des élèves, ceux qui avaient les résultats les plus bas aux points de vue langue parlée et créativité provenaient généralement de la classe inférieure."

"Une enquête auprès de 151 étudiants du niveau élémentaire à la Commission des écoles catholiques de Québec a démontré que 75% des enfants venant des classes supérieures étaient évalués comme forts en créativité, comparativement à 12% des enfants de classes inférieures. Cette même enquête a démontré que pour le français langue ma-

Voir page 2: La CEQ



Un communiqué de presse ?
ENVOYEZ UN TELBEC !

Il suffit de nous faire parvenir une seule copie de votre texte.

Quelques minutes plus tard, il sera rendu dans 100 media d'information du Québec (quotidiens, radio-tv, agences de presse, etc.)

Le moyen de communication de presse le plus RAPIDE, le plus EFFICACE et le plus ÉCONOMIQUE.

telbec

Information: Jean Lecompte
(514) 871-9881 *



VIENT DE PARAÎTRE...

LE PARTI PRIS DE LA VIE

GUY GENEST

• Une poésie parvenue à sa pleine maturité; sur un ton et dans un style très personnels, aux images et au souffle forts et violents.

En vente partout au prix de \$3.50 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551



ÉDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

La culture, nouvelle zone grise?

En dépit ou à cause de ses activités politiques, M. Gérard Pelletier a conservé les qualités et les défauts qui caractérisent normalement les journalistes et il en a fourni la preuve hier devant la Chambre de Commerce de Montréal. Il a décrit "l'angoisse culturelle au Québec" avec suffisamment de clarté pour que nul ne puisse mettre en doute ses observations de témoin compétent et informé. Cependant, à la manière du journaliste qui insiste un peu trop pour conduire son lecteur à ses vues, il a peut-être poussé un peu loin la défense d'une bonne cause.

Ne chicanons pas sur les mots, puisque M. Pelletier lui-même a mis les guillemets qui conviennent autour de ce mot d'angoisse. Il entendait ainsi "traduire le caractère diffus et la nature presque mythique des craintes exprimées depuis quelque temps par une grande partie de l'intelligentsia québécoise" et il y est parvenu. M. Pelletier a même situé le malaise au bon endroit lorsqu'il a établi un lien entre cette angoisse et les menaces qui planent sur le français.

À propos de la langue, M. Pelletier a tenté de se situer à égale distance des prophètes de malheur et des optimistes repus. L'histoire lui enseigne, en effet, que la collectivité francophone du Québec a toujours su déjouer les prévisions des amateurs de catastrophes et a relevé victorieusement chacun des défis qui l'ont confrontée. Ces victoires ne l'induisent cependant pas en tentation de laisser-aller. Il est vrai que nous parlons aujourd'hui d'épanouissement culturel et linguistique alors que nous espérons à peine, autrefois, la "survivance française en Amérique", mais il est également vrai que l'ambiance agit aujourd'hui sur nous avec une efficacité renouvelée. "Être francophone en Amérique du Nord, c'est vivre dangereusement", mais ce n'est pas revenir au "nationalisme noir" d'il y a vingt ans.

De cette insécurité matinée de fierté, M. Pelletier souhaite nous voir passer à la sagesse. Il ne prétend pas nous livrer dix minutes "le secret d'un remède souverain", mais il entend montrer comment une action politique cohérente et réaliste pourrait contribuer puissamment à l'affirmation tranquille et ferme de la culture française au Québec. Sa thèse consiste plus précisément à confier aux deux paliers de gouvernement des rôles convergents en matière culturelle: au Québec d'affirmer "sans ambages et fermement le caractère français du Qué-

bec", tout est maintenant le respect dû à la minorité anglophone; à Ottawa d'assumer de plus en plus pleinement ses responsabilités en matière culturelle. Que s'effectue cette jonction entre les deux niveaux de gouvernement, et la sérénité prendra le pas sur l'angoisse.

Du Québec, M. Pelletier attend donc avec un rien de paternalisme des gestes concrets. D'abord, une affirmation solennelle qui placerait le Québec sur le même pied que l'Ontario. Ensuite, sans l'ombre d'un doute, des mesures législatives. M. Pelletier, en effet, redoute la stérilité des déclarations gouvernementales. Le gouvernement fédéral, pour sa part, a tenu, nous déclare M. Pelletier, à formuler sa loi sur les langues officielles. Le gouvernement central est même si avancé, poursuit le ministre des Communications, qu'il ne peut plus avancer tant que le Québec n'aura pas agi lui aussi. Le jugement est sévère et les quelques tapes d'encouragement sur l'épaule du ministre François Cloutier ne l'édulcorent aucunement.

D'Ottawa, M. Pelletier attend donc, au moment opportun, la suite logique des gestes déjà posés. Il revendique pour le pouvoir fédéral le droit d'agir dans le domaine culturel et il laisse discrètement entendre que seul le gouvernement outaouais a contribué jusque dans "ses éléments de contestation et de radicalisme" au développement d'une culture authentiquement québécoise. Puis, grâce à l'un de ces raisonnements par l'absurde qu'il a sans doute appris à l'école de M. Trudeau, M. Pelletier taille en pièces la thèse de la souveraineté culturelle. Cette souveraineté serait d'abord la promotion d'une exclusive contre Ottawa. Elle serait en outre d'un illogisme flagrant: en effet, déclare M. Pelletier, si la collectivité francophone ne peut abandonner son sort aux mains d'une majorité fédérale anglophone, comment exigerait-on de la minorité anglophone du Québec qu'elle s'en remette culturellement au pouvoir québécois?

Bref, un travail s'impose aux deux niveaux et le gouvernement fédéral attend avec impatience que son partenaire québécois décide enfin de se mettre à l'œuvre.

Si M. Pelletier avait su se satisfaire de cette démonstration, on aurait presque été tenté de lui donner gain de cause. Non pas que tout soit valable dans l'activité que déploie le gouvernement fédéral du côté culturel, mais parce que le bilan d'Ottawa vaut

souvent autant et plus que la contribution québécoise. Malheureusement, M. Pelletier n'a pas résisté à la tentation de décocher une flèche de plus en direction de Québec. Il n'a réussi à ce moment qu'à affaiblir sa position.

M. Pelletier ne veut pas d'un fédéralisme où les provinces n'auraient entre elles que des liens économiques. Que le marché commun, s'il le veut, respecte les souverainetés nationales et limite ses prétentions à celles d'un honnête et modeste coordinateur, soit, mais le fédéralisme, selon M. Pelletier, va plus loin. Dès lors, le gouvernement central peut et doit assumer à côté des provinces une part des responsabilités culturelles. M. Pelletier pouvait évoquer éloquentement dans ce contexte le rôle de Radio-Canada et l'ONF, comme il aurait pu parler des améliorations apportées récemment à la présence culturelle canadienne à l'étranger. Même ceux qui préféreraient que l'initiative de ces activités culturelles, à l'étranger autant qu'en nos murs, vienne du Québec reconnaîtront que le gouvernement fédéral a souvent investi davantage dans ce domaine et ne l'a pas toujours fait à mauvais escient.

Mais M. Pelletier n'allait pas oublier qu'après avoir été secrétaire d'Etat il est devenu ministre des Communications. À ce nouveau titre, il est lui-même la cible des revendications provinciales. Or, autant M. Pelletier veut que la culture soit une "position concurrente", autant il lui répugne de partager avec d'autres le contrôle des communications. Quand le gouvernement fédéral, via Perspectives-Juvenesse, suscite quelque part des besoins sociaux ou culturels que les provinces devront ensuite satisfaire, il ne fait, selon M. Pelletier, qu'assumer un rôle de coordonnateur réaliste et dynamique; quand les provinces se disent incapables de remplir leurs obligations sans un certain contrôle des communications, M. Pelletier les rappelle à la modestie en les accusant de "saper la cohésion de l'Etat canadien dont on peut dire sans figure de style que ce sont précisément les communications qui lui ont donné naissance".

M. Pelletier met toute sa verdeur à provoquer une action québécoise en matière linguistique. Il sera le premier à regretter ses propos si jamais le gouvernement québécois s'avise de croire à sa souveraineté culturelle.

Laurent LAPLANTE

Le dernier essai de Soljenitsyne avant son expulsion d'URSS

Vivre, mais sans les mensonges

● Le jour même de son arrestation par la police soviétique, soit le 12 février dernier, Alexandre Soljenitsyne confiait à des proches un essai de composition toute récente que l'on retiendra à juste titre comme son testament spirituel à ses collègues écrivains et intellectuels d'URSS. Voici le texte intégral de cet essai, tel que le transmet l'Associated Press.

re? Nous ne pouvons rien y faire.

Mais nous pouvons tout. Mais nous nous mentons à nous-mêmes pour avoir de l'assurance. Et ce ne sont pas eux qui sont à blâmer pour tout — c'est nous-mêmes, rien que nous. On peut nous objecter: mais en vérité vous pouvez penser ce que vous voulez. On nous a baïllonnés. Personne ne veut nous écouter, et personne ne nous le demande. Comment pouvons nous les forcer à écouter? Il est impossible de modifier leur esprit.

Il serait naturel de les évincer par un vote — mais il n'y a pas d'élections dans notre pays. En Occident, les gens sont au courant des grèves et des manifestations de protestation — mais nous sommes trop opprimés et c'est pour nous une horrible perspective. Comment quelqu'un peut-il renoncer soudainement à un travail et descendre dans la rue? Cependant, les autres voies fatales employées au cours du siècle passé par notre amère histoire russe ne sont pas pour nous, et véritablement, nous n'en avons pas besoin.

Maintenant que les haches ont fait leur travail, que tout ce qui a été semé à de nouveau germé, nous pouvons voir que le peuple jeune et présomptueux qui pensait qu'il rendrait notre pays juste et heureux par la terreur, la rébellion sanglante et la guerre civile, avait été lui-même induit en erreur. Nous ne vous remercions pas, pères de l'éducation. Maintenant, nous savons que les méthodes infâmes produisent d'infâmes résultats. Que nos mains soient propres.

Le cercle est-il fermé? Et n'y a-t-il vraiment pas possibilité d'en sortir? Et ne nous restait-il qu'une seule chose à faire, attendre sans agir? Peut-être arrivera-t-il quelque chose? Cela n'arrivera jamais tant que nous ne reconnaitrons quotidiennement, que nous prônerons et renforcerons — et que

nous ne nous en détachons pas — le plus perceptible de ses aspects: le mensonge.

Lorsque la violence fait irruption dans la vie pacifique, sa figure s'illumine de confiance, comme si elle brandissait une bannière et s'écriait: "Je suis la violence. Sauvez-vous. Laissez-moi la place. Je vais vous écraser." Mais la violence vieillit vite. Après quelques années, elle a perdu confiance en elle-même, et pour maintenir son aspect respectable elle fait appel au mensonge, son allié, puisque la violence ne peut se cacher sous autre chose que le mensonge. Et la violence pose sa puissante patte, non pas chaque jour, ni sur chaque épaule: elle n'exige de nous que l'obéissance au mensonge et la participation quotidienne au mensonge. Toute loyauté repose là-dessus.

Et la clef la plus simple et la plus accessible de notre libération que nous négligeons se trouve ici: non-participation personnelle aux mensonges. Bien que les mensonges nous obstatinent dans ce plus petit problème, laissez-les tout étendre, mais sans aucune aide de moi. Cela ouvre une brèche dans l'encercllement imaginaire causé par notre inaction. C'est pour nous la manière de faire la plus facile, mais la plus dévastatrice pour les mensonges. Parce que, quand les gens renoncent aux mensonges, ils abrègent leur existence. Comme une infection, ils ne peuvent exister que sur un organisme vivant.

Nous ne nous exhortons pas nous-mêmes. Nous ne sommes pas suffisamment mûrs pour défiler sur les places publiques et crier fort la vérité ou bien exprimer tout haut ce que nous pensons. Cela n'est pas nécessaire. C'est dangereux. Mais refusons de dire ce que nous ne pensons pas!

C'est notre voie la plus aisée et la plus accessible, qui tient compte de notre lâcheté naturelle, déjà bien enracinée. Et elle est beaucoup plus facile — il est dangereux même de le dire — que le genre de désobéissance civile prônée par Gandhi.

Notre ligne de conduite n'est pas de donner un support conscient aux mensonges à propos de n'importe quoi! Et lorsque nous aurons compris où se trouve le périmètre de la fausseté — chacun le place à sa propre manière — notre ligne de conduite sera de nous éloigner de cette frontière gangrénée.

bloc-notes

Des questions oui, des réponses s'il plaît au prince

S'il faut en croire le maire Drapeau, la motion Lacoste adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 16 janvier dernier n'était pas valide "telle que formulée et adoptée". Non seulement donc les conseillers n'avaient pas le droit de poser des questions sur les sujets non prévus à l'ordre du jour, mais encore ils n'avaient pas le droit de réclamer de pouvoir poser de telles questions.

Je suppose que pour être dans l'ordre, le conseiller Paul Lacoste aurait dû d'abord donner un avis de motion; à la séance suivante, proposer que le comité exécutif soit prié d'étudier la possibilité de soumettre au conseil un projet d'amendement aux règlements; et attendre ensuite que le comité exécutif veuille bien recommander l'adoption de modifications en conséquence. C'est dire à quel point à Montréal le conseil a renoncé au contrôle de ses propres affaires au bénéfice du comité exécutif.

Après avoir ainsi donné une leçon de droit à Me Lacoste, le maire Jean Drapeau a également sou-

ligné, dans une déclaration écrite remise à la presse, que ce n'est pas sous son administration que les conseillers avaient été ainsi baïllonnés, mais que les règlements régissant le droit de parole à cet égard remontent à très loin en arrière et ne dépendent nullement d'une volonté contemporaine. Mes prédécesseurs ont appliqué les mêmes dispositions législatives et réglementaires", affirme le maire.

Après cette petite leçon d'histoire, concédons que l'administration actuelle n'est pas à l'origine du baïllonnement. Les historiens et les démocrates auront cependant noté qu'il aura pris 15 ans au régime Drapeau pour s'en rendre compte et accepter de modifier les règlements du conseil.

Bon prince, le comité exécutif a donné suite à la motion Lacoste même si elle était invalide et donc même si elle ne pouvait le lier juridiquement. Autant le maire ne tient pas à la démocratie, ni dans le conseil ni dans son parti, autant il tient à la légalité. C'est donc dans les formes que les conseillers acquiescent le droit de poser des questions. Le comité exécutif, a expliqué le maire, s'est inspiré des règles de procédure de l'Assemblée nationale. Voilà qui devrait rassurer ceux qui d'habitude s'inquiètent des innovations juridiques de l'administration Drapeau, mais des spécialistes de la procédure ne manqueraient sans doute pas de faire l'étude de droit comparé qui peut s'imposer à ce sujet.

Force est de reconnaître, entre-temps, que les modifications proposées par le comité exécutif, qu'elles reflètent bien ou non la procédure de l'Assemblée nationale en la matière, permettent plus aux conseillers de poser des questions que d'obtenir des réponses.

Dans le régime actuel, en effet, entre le conseil et l'administration, tout passe par le goulot d'étranglement du président du comité exécutif. Or, la dernière disposition proposée pour permettre aux conseillers de poser leurs questions dans l'ordre et conformément à la loi tient dans une phrase aussi courte qu'éloquente: "Le président du comité exécutif peut toujours refuser de répondre à une question (...) sans donner de raison et son refus ne peut être discuté d'aucune façon."

Ceux qui doutaient encore qu'il ne faut pas confondre démocratie et légalité pourront toujours méditer sur cette disposition "finale" du projet soumis par le maire Jean Drapeau et "approuvé" quant à sa validité et à sa forme" le 12 février dernier par l'avocat en chef de la ville, Me Michel Côté.

Manifestement, il faudra davantage qu'une motion du conseiller Lacoste pour introduire un minimum d'esprit et de pouvoir démocratiques à l'hôtel de ville de Montréal!

Rolande A. LACERTE

Varèse, février 1974.

Les minoues criminelles

Peut-être fut-il un temps où il était défendu aux citoyens de laisser leurs ordures ménagères sur la voie publique sous peine d'amende et... de prison. Aujourd'hui, toutes les municipalités trouvent plus efficace et sans doute plus économique d'avoir un service d'enlèvement des "vidanges". Je me demande si au lieu de traîner en Cour municipale les peu dangereux délinquants qui commettent le crime d'abandonner des "minoues" en bordure des rues de Montréal, la ville ne serait pas mieux avisée d'établir un service efficace pour disposer de cette catégorie de déchets.

La Sidbec-Dosco vient justement de créer une filiale qui doit fournir à la sidérurgie québécoise des matériaux de rebut qui s'ajouteront au minerai de fer qu'elle transforme. La ville de Montréal ne devrait-elle pas s'entendre avec elle pour recycler les voitures trop usagées pour tenir la route? Il devrait être possible d'avoir ici et là dans la Métropole des terrains aménagés à cet effet où la Sidbec pourrait venir s'alimenter. Puisqu'il faut de toutes manières libérer les voies publiques, au lieu de gaspiller plus d'argent dans des procès, pourquoi n'avoir pas un service qui prenne en charge ces malheureux vestiges, et en soulage à la fois leurs propriétaires démunis et madame l'environnement?

La ville a de l'ordre une vision bien répressive. C'est ainsi qu'au lieu de ramener clochards et vieux alcooliques à des foyers d'hébergement elle préfère encombrer la Cour municipale de procès qui ne devraient jamais avoir lieu et qui se répètent d'une fois à l'autre avec les mêmes "récidivistes". C'est ainsi qu'hommes et choses sont également traités comme des déchets et rejetés ou réprimés comme des éléments criminels. Les "minoues" et les "robineux" déparent la ville? Ils sont pourtant à l'image d'une Métropole qui n'est plus faite pour ses habitants.

Pourquoi ce mutisme?

Le climat a changé dans le métro de Montréal. Si le confort était moins évident aux heures de pointe, la sécurité semblait toutefois parfaite en tout temps. De même, en raison de panes très exceptionnelles, les usagers pouvaient compter sur des rames aussi rapides que ponctuelles. Il suffit de prendre régulièrement ce service pour constater qu'il n'en va plus ainsi aujourd'hui. Les gens y sont plus nerveux. Au moindre bruit, au premier ralentissement, l'inquiétude se lit dans les yeux de plusieurs.

Et avec raison. On pouvait penser que le spectaculaire incendie de la station Henri-Bourassa était dû à un accident de garage qui ne pouvait pas se produire sur une ligne de service. Depuis l'incident qui aurait pu finir tragiquement à la station Rosemont pour des centaines de passagers, chaque usager sait maintenant qu'une tragédie est possible. Après un "accident" aux proportions si considérables, on comprend que les autorités ne veulent plus prendre de chance et qu'on est plus prudent que moins.

Aussi à chaque bruit ou détonation insolite, on n'hésite pas à évaluer une rame complète et à interrompre le service. De la sorte, certes, les usagers savent qu'ils ne seront plus laissés à la merci d'une imprudence; mais de savoir qu'on prend ainsi plus de précautions n'est pas un remède satisfaisant à l'insécurité des voyageurs. Combien d'usagers auront préféré depuis quelques semaines revenir à l'automobile privée? Combien d'autres, obligés de s'en tenir au transport public, auront cessé cependant d'en être les publicitaires enthousiastes?

L'enquête qui doit commencer prochainement ne devrait pas empêcher les autorités de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal d'être plus loquaces quand des incidents arrivent et de communiquer franchement à ce sujet avec la population. Les accidents d'avion ne sont pas moins graves: les compagnies d'aviation n'entretennent pas moins des contacts plus humains avec la clientèle. "J'aime le métro, j'aime l'autobus." Fort bien. La CTCUM devrait quand même parler au monde — surtout quand des détonations inexplicables ou inexplicables surviennent sous terre dans le métro.

Jean-Claude LECLERC

la parole du jour

"Ne garde jamais rancune au prochain, quels que soient ses torts, et ne fais rien dans un mouvement de passion." — Ecclésiastique 10,6 (deuxième siècle avant JC)

"Les hommes libres deviennent les serviteurs de l'esclave sage." — Ecclésiastique 10,25 (deuxième siècle avant JC)

"Ne réponds jamais avant d'avoir écouté." — Ecclésiastique 11,8 (deuxième siècle avant JC)

"Prends avis de toute personne sage et ne méprise pas un conseil profitable." — Tobie 4,18 (quatrième siècle avant JC)

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?" As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abîme?... De quel côté habite la lumière, et les ténébreux, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et astu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il rébond sur terre ses étincelles?" Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

lettres au DEVOIR

Une pastorale trop pressée de bénir?

Je lisais dans Le Devoir du 12 février 1974 une nouvelle sur l'organisation du SPAJO (Service de Pastoralité des Jeux Olympiques).

Après la pastorale de l'Expo, l'église du Métro, peut-être aussi, la pastorale des Bingos, l'archevêché de Montréal fait encore un grand pas en voulant être présent aux J.O.

Toutefois, cela me laisse assez perplexé. D'une part, il me semble que l'archevêché de Montréal donne l'impression de bénir facilement une réalité comme les Jeux Olympiques. Il exerce peu sa fonction critique en tant que l'Eglise est responsable de rappeler dans le monde le respect d'un certain nombre de valeurs et d'un ordre de priorité de ces valeurs. Ce n'est pas le symposium théologique entrepris qui répondra aux vraies questions. Ce qu'on voudrait savoir de l'Eglise de Montréal, avant qu'elle trace sa bénédiction sur les Jeux Olympiques, c'est sa position sur

des investissements de centaines de millions de dollars dans un projet qui favorisera les commerçants, les hôteliers, les financiers, etc., alors que des milliers de mal logés vont continuer de vivre dans des taudis. On voudrait savoir si elle est d'accord que les chrétiens peuvent devenir des "dieux du stade" en achetant de la monnaie olympique. On voudrait savoir si elle bénit aussi la Loterie olympique comme moyen de financement. On ne peut lui reprocher de vouloir être présente à un événement majeur de la vie des Montréalais; mais, on peut lui demander d'y être présente en conformité avec le message de Jésus-Christ et aider les chrétiens à discerner dans l'événement ce qui promet le message de ce qui le contrecarre.

Et puis, je suis très étonné de voir avec quelle spontanéité, quel élan, quel dynamisme, l'Eglise de Montréal réussit à organiser une

pastorale de cette sorte. Quand il s'agit d'être présent aux réalités quotidiennes des plus pauvres, des mal logés, des ouvriers exploités, la pastorale s'organise moins vite. Il y a eu un événement majeur qui s'est appelé le Front commun; cela a duré une bonne année, mais on n'a pas organisé le Service de pastorale du Front commun. Des gens sont pris avec des pitances d'aide sociale; ils essaient de s'en sortir, de réagir; cela dure depuis des années, mais on n'a pas organisé le Service de pastorale pour l'application des Messages des évêques à l'occasion des Fêtes du Travail.

Allez! Continuez à bénir sans discernement. Les puissants vous souriront poliment, les autres souriront que vos choix sont faits et ne compteront plus sur vous pour assumer leurs angoisses, leurs espérances et leurs projets.

A. CARBONNEAU
Montréal, le 15 février 1974.

Une proposition injuste pour les célibataires

Monsieur Ryan, Je m'inscris en faux contre le commentaire suivant de votre éditorial en date du 13 février dernier: "... Le Toronto Star suggère qu'on assigne au moins les chômeurs sans charge de famille à accepter un emploi à l'intérieur de celles des cinq grandes régions où ils habitent. Cette proposition paraît pleine de sens".

En premier lieu, vous préconisez un genre de discrimination envers les célibataires. La question des droits égaux ayant déjà fait l'objet de commentaires de votre part, y aurait-il dans ce cas-ci volte face? Par analogie, seriez-vous prêt à recommander qu'une secrétaire francophone du nord du Nouveau-Brunswick, en chômage, soit obligée d'accepter un emploi à Frédéricton, là où il y a pénurie de main-d'œuvre de ce genre et où règne un climat social à la limite de la tolérance pour les francophones?

En portant votre jugement, il faudrait considérer que les conjoints jouissent d'avantages dont les célibataires sont tenus à l'écart. D'autant plus, il ne faut pas ignorer le fait que le célibat est une situation portant de lourdes charges

matérielles: n'ayant droit aux déductions pour conjoints et personnes à charge, l'impôt sur le revenu est indexé à un taux plus élevé, la taxe scolaire doit être payée même sans avoir recours à des bénéfices directs, les impôts payés pour les assurances sociales (hospitaux, soins médicaux, assistance sociale, etc.) sont plus lourds sur le ou la célibataire en proportions des services reçus, les allocations familiales ne s'ajoutent évidemment pas au compte de l'individu enfin, les allocations aux personnes âgées (pensions de vieillesse) sont perçues en double par les conjoints qui généralement n'ont contribué qu'en partie simple. Je ne voudrais pas laisser l'im-

pression d'être en désaccord avec les mesures de partage social énumérées mais je m'objecte à ce que le chômeur sans charge de famille soit en plus astreint à des conditions particulières à son état civil.

Dans un deuxième temps, vous y gagnerez à prendre connaissance des programmes d'assistance déménagement sous l'égide du programme de la mobilité de la main-d'œuvre du ministère de l'Honorable M. R. Andras. Vous y verriez je crois, que le programme du ministère de la Main-d'œuvre du Canada offre des allocations de déplacement et de relocalisation des plus généreuses.

G. BOUCHARD
Ottawa, le 15 février 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan.
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy.
Directeur de l'information: Jean-François.
Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, agréée à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, incorporée dont les bureaux sont situés à 9120, rue Saint-Vincent, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne \$40 par année, six mois \$22. À l'étranger: \$45 par année, trois mois \$25. Éditions du samedi: \$10 par année. Éditions du dimanche: \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste de ruelle sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 1058. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (ligne groupée).

des
idées

des
événements

des
hommes

Je ne crois pas au remède de la souveraineté culturelle

par GÉRARD PELLETIER
ministre des Communications

● M. Gérard Pelletier, ministre fédéral des Communications, parlait hier de "l'angoisse culturelle au Québec" devant la Chambre de commerce de Montréal. Voici les principaux extraits des notes de son allocution. Les sous-titres sont du Devoir.

(...) Je souhaite vivement, pour ma part, que les autorités québécoises affirment sans ambages et aussi fermement le caractère français du Québec, tout en réitérant leur intention de respecter la minorité anglophone, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Qui donc pourrait s'objecter à cette position qui aurait l'avantage d'une symétrie parfaite avec celle de la province voisine? Et qui niera le besoin d'affirmer le plus fermement et le plus fréquemment possible la nécessité pour le Québec de rester résolument français?

Bien entendu, les pouvoirs publics ne peuvent pas se contenter de paroles. Il ne suffit pas seulement de dire les choses pour qu'elles se produisent. (Autrement, personne n'éprouverait jamais le besoin de quitter le journalisme pour la politique.) Mais quand il s'agit de créer un climat, l'énoncé de positions claires est indispensable, même s'il ne peut remplacer l'action.

Oui à l'action législative

Récemment, un interviewer de la télévision m'a bien étonné en me demandant si nous, du gouvernement fédéral, croyions à l'action législative en matière linguistique. Il me semblait que personne ne pût entretenir là-dessus le moindre doute, depuis l'adoption par le Parlement canadien de la Loi des langues officielles, en 1969.

Au niveau qui est le sien et dans le champ de ses compétences, le gouvernement fédéral a déjà pris ses responsabilités. La Loi des langues officielles constitue un instrument juridique de toute première importance pour la réalisation de deux objectifs fondamentaux: celui d'établir l'égalité entre le français et l'anglais dans tous les domaines où le gouvernement canadien exerce son action et celui d'assurer que tous les citoyens canadiens puissent traiter avec leur gouvernement fédéral et en recevoir les services dans la langue officielle de leur choix.

On sait les conséquences que cette politique entraîne, par exemple au niveau de la fonction publique. On sait également les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans l'application de la loi. Mais nous savions dès le départ que la pente de tout un siècle ne se remonte pas en un jour, et nous nous sommes mis à l'oeuvre. La loi existe depuis cinq ans bientôt. On peut observer déjà des progrès notables; d'autres apparaissent chaque jour. La politique, vous le savez, n'est pas faite de spectaculaires solutions-miracles mais de beaucoup d'imagination, d'une grande ténacité et d'une longue patience.

Elle est faite aussi, hélas! de malentendus nombreux et je voudrais aujourd'hui profiter de l'occasion pour en dissiper quelques-uns.

Permettre l'unilinguisme

Par exemple, certaines personnes se sont étonnées des propos que j'ai récemment tenus, préconisant la promotion d'un Québec solidement francophone. Elles ont cru découvrir là une contradiction avec la politique fédérale des langues officielles dont j'ai été un des artisans au cours des dernières années. C'est bien mal comprendre la position que j'ai toujours défendue et la politique mise en oeuvre par le gouvernement dont je fais partie. Mais le fait est que les efforts du gouvernement fédéral en matière linguistique ont fait l'objet d'interprétations absurdes dont la plus fréquemment entendue consiste à croire que l'objectif ultime de la Loi des langues officielles est de rendre bilingues tous et chacun des citoyens du Canada. Or la réalité est aux antipodes d'une telle fable: l'un des effets de cette loi, sinon son objectif, c'est au contraire de permettre à chacun de rester unilingue, si tel est son bon plaisir, dans toutes ses relations avec l'Etat canadien.

Je voudrais toutefois souligner en passant à quel point il serait absurde pour un Québécois de négliger l'étude de l'anglais — ou pour un Ontarien, celle du français. Dans tous les pays du monde, du plus faible aux plus puissants, on se rend compte que la connaissance d'une langue seconde est non seulement un enrichissement personnel mais un outil de travail indispensable en cette fin du XXe siècle.

On entend dire aussi: "La politique linguistique du fédéral, c'est pour les minorités francophones de l'Ouest, de l'On-

tario ou des Maritimes, mais ça ne concerne pas les Québécois."

Convenons qu'il peut se trouver là une apparence de vérité. C'est sans doute un piètre réconfort, par exemple pour un francophone montréalais, d'apprendre qu'il y a désormais des affiches bilingues de Vancouver à Saint-Jean Terre-Neuve, ou que le gouvernement fédéral y soutient de ses deniers des centres culturels francophones, s'il a l'impression que sa langue et sa culture sont menacées au coeur même de sa ville. Notons toutefois que les premières personnes à exprimer ce scepticisme sont souvent les mêmes que nous entendons se plaindre de n'avoir pas été servis en français à bord d'un avion d'Air Canada ou d'un train des chemins de fer nationaux. Or la Loi des langues officielles vise précisément à leur éviter de tels ennuis.

Les minorités françaises

Mais il faut surtout déplorer que le sentiment de solidarité envers tous les francophones du Canada ne soit pas plus vivace chez certains Québécois. Oublier que les Acadiens, les Franco-Ontariens et les autres groupes de l'Ouest existent, tenir pour négligeable le sort culturel de ce presque million de nos frères de langue, se replier sur le seul Québec y borner ses préoccupations, c'est là une position intenable, suicidaire à long terme, nullement justifiable du point de vue même de ceux qui manifestent la plus vive angoisse au sujet de notre avenir culturel. Si ces groupes venaient à disparaître, c'est toute la communauté francophone du Canada, et donc le Québec au premier chef, qui subirait un sérieux recul.

Et corollairement, le sort de la politique fédérale en matière linguistique dépend totalement de la vitalité et de la qualité du français au Québec. C'est une évidence élémentaire que si le Québec n'est pas vigoureusement francophone, le reste du Canada (et bientôt le Canada tout entier) dérivera plus ou moins rapidement vers l'unilinguisme anglais. Enfin, je veux souligner qu'au-delà des mesures déjà adoptées, le gouvernement fédéral ne saurait guère progresser plus avant dans sa politique des langues aussi longtemps que les provinces, et singulièrement le Québec, dans le champ de leurs prérogatives, n'auront pas élaboré une politique globale très claire.

Il ne m'appartient pas de dire comment les autorités québécoises doivent légiférer dans ce domaine, mais je crois avoir montré qu'une action énergique s'impose et dans quel sens je l'envisage. Qu'on me comprenne bien: il ne s'agit pas seulement de rechercher des effets sécurisants à court terme mais de se mettre en route vers la réalisation d'une sécurité culturelle bien assise sur une politique claire et solide, comme on a poursuivi depuis vingt ans la réalisation de la sécurité sociale.

Du reste, plusieurs déclarations, conférences et discours du Dr François Cloutier, ministre de l'Éducation, indiquent clairement que le gouvernement du Québec est déjà engagé dans cette voie, qu'il envisage un programme d'ensemble, portant à la fois sur le court et le long terme, et qui prévoit des mesures législatives de très grande importance — même si nous n'en connaissons pas encore le contenu exact.

Mais s'il est possible et souvent nécessaire de légiférer en matière linguistique, le domaine culturel dans son ensemble pose des problèmes infiniment plus complexes. La définition mouvante et multiforme d'une culture revient de droit aux créateurs, aux animateurs, aux consommateurs de cette culture, c'est-à-dire à la société tout entière, et non au pouvoir politique. Le rôle de l'État se limite ici à créer par tous les moyens dont il dispose un climat favorable, à soutenir les initiatives, à épauler les créateurs, à assurer la diffusion, à favoriser la participation du plus grand nombre possible de citoyens à la vie culturelle collective.

Il faut donc qu'à tous les niveaux, fédéral, provincial et municipal, les problèmes de la promotion culturelle remontent de plusieurs barreaux dans l'échelle des priorités gouvernementales et se rapprochent des centres de décision. Tous les États du monde en ont pris conscience, au cours de la dernière décennie: la culture n'est pas le luxe d'une élite, dans les sociétés modernes. Elle doit être au centre des préoccupations de toutes les autorités publiques. Le gouvernement du Québec l'a reconnu, en créant son Ministère des Affaires culturelles, le gouvernement fédéral en développant les services du Secrétariat d'État et les grandes institutions qui s'y rattachent, la ville de Montréal en mettant sur pied un Conseil des Arts.

Ce qui doit suivre, c'est une mobilisation concertée de toutes ces forces dans le sens d'une vaste entreprise de création et de diffusion.

Un débat stérile

Après avoir ouvert devant vous cette perspective, ai-je besoin de préciser que je ne crois pas au remède de la "souveraineté culturelle" pour soulager l'angoisse dont nous souffrons? Poser le problème dans ces termes, c'est à mon avis

(que je partage avec beaucoup de Québécois) aiguiller toute l'action vers une impasse et soulever un débat stérile.

Car si les mots veulent dire quelque chose, souveraineté culturelle du Québec signifie la concentration au niveau provincial de tous les pouvoirs de décision, d'initiative et d'action en matière de culture et corollairement, l'interdiction au gouvernement fédéral de prendre la moindre initiative ou de poursuivre quelque action que ce soit dans le domaine culturel, c'est-à-dire dans un domaine qui, selon les conceptions contemporaines de la culture, embrasse tous les aspects de l'activité humaine qui ont rapport à l'esprit, depuis la création artistique jusqu'à l'évolution des moeurs, en passant par la recherche scientifique, les rapports entre les hommes, et même le sport!

A mon avis, l'application d'un tel remède serait non seulement inefficace mais nuisible à la réalisation des objectifs en fonction desquels on l'envisage. En second lieu, elle risquerait de stériliser le fédéralisme canadien et de compromettre gravement l'équilibre interne du pays que nous sommes.

Mais attention: si les autorités québécoises ne disposaient, sous notre constitution, d'aucun pouvoir en matière de culture, je serais le premier à en réclamer pour elles. Mais la réalité, c'est que le Québec, comme d'ailleurs toutes les provinces canadiennes, dispose dans ce domaine d'une autorité extrêmement étendue. Qu'on songe à son pouvoir exclusif sur tout le système d'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, et même au-delà, par le truchement de l'éducation permanente, à son action dans les domaines de la recherche scientifique, de l'encouragement aux arts, du cinéma et de sa diffusion, de la radio-télévision éducative. Par le biais des manuels scolaires, ce sont les provinces et non le fédéral qui peuvent exercer la plus forte influence sur l'édition. Dans tous ces secteurs et beaucoup d'autres encore, y compris celui de la langue, le Québec a toute autorité pour légiférer et pour mener au plan exécutif toutes les actions de son choix.

Dans ces conditions, à quoi rime la souveraineté culturelle, si ce n'est à la promotion d'une exclusive contre le gouvernement fédéral pour empêcher ce dernier d'agir de son côté dans quelques-uns seulement de ces mêmes secteurs.

On parle en certains milieux (vous savez lesquels) de "raptier la culture" comme si l'activité fédérale dans ce domaine avait consisté à exporter vers le Québec des valeurs étrangères.

Or qu'a fait ici Radio-Canada sinon diffuser dans tous les milieux, plus massivement qu'aucune autre institution peut-être, la langue et la culture qui sont les nôtres? Qu'ont fait ici l'Office du film et la Société de Développement de l'Industrie cinématographique sinon, à toutes fins pratiques, créer de toutes pièces un cinéma québécois qui n'aurait jamais existé sans ces deux institutions? Et le Conseil des Arts? N'a-t-il pas lui aussi contribué au développement d'une culture authentiquement québécoise (y compris ses éléments de contestation et de radicalisme)? Qu'aurait-on gagné de plus à contrôler provincielement ces institutions fédérales, ou encore, que n'aurait-on pas perdu si nous en avions empêché la naissance ou le fonctionnement au Québec?

On nous dit que la plus importante communauté francophone du Canada, soit la population du Québec, ne peut abandonner son sort aux mains d'une majorité fédérale anglophone.

Flirt péquiste

Devant un pareil argument et malgré son apparence péremptoire, il faut tout de même se poser les questions que je viens de formuler. Il faut aussi en poser une autre et nous demander ce que répondrait le gouvernement québécois à sa propre minorité anglophone, soit 20 pour 100 de sa population totale, si celle-ci s'avaisait de vouloir soustraire son destin culturel (y compris, dans son cas, tout le système d'enseignement) à l'autorité d'une majorité francophone? Et cette

revendication serait encore mieux fondée, en vertu de la même logique, étant donné les pouvoirs beaucoup plus étendus des provinces dans le secteur culturel. Dans la perspective d'une souveraineté culturelle véritable, il n'existe pas, je crois, de réponse satisfaisante à cette question.

S'il s'agit uniquement de souligner l'importance qu'on accorde à la question culturelle et linguistique par un slogan d'autant plus frappant qu'il flirte avec le vocabulaire péquiste, cela ne tire peut-être pas à conséquence, sauf celle d'une sérieuse entorse à la saine logique. Mais si la "souveraineté culturelle" doit être comprise dans son acception rigoureuse, il est impossible de promouvoir cette doctrine et de proclamer du même souffle sa foi en un fédéralisme cohérent.

A notre époque, je l'ai déjà souligné, presque tout est culture. C'est pourquoi la souveraineté culturelle ne peut pas être acceptée comme une forme d'application, parmi d'autres, du système fédératif; c'est une position concurrente. En effet, dénier à l'État fédéral toute fonction culturelle, c'est s'attaquer à sa raison d'être. Si le Québec insiste pour exercer une souveraineté totale dans le domaine de la culture, il réduit alors son interdépendance avec les autres membres de la Confédération au seul domaine économique. Pouvons-nous continuer, dans cette hypothèse, à parler de fédéralisme ou ne faut-il pas plutôt parler de marché commun?

Pour parler d'un seul domaine que je connais assez bien, celui des télécommunications, il est clair que l'action dans ce secteur prend fatalement une dimension culturelle. Mais il est non moins évident que la prétention d'un ou plusieurs États provinciaux d'y exercer la souveraineté ne peut aboutir qu'à un résultat suivant: couper l'État provincial en question des échanges normaux et indispensables au sein de tout pays civilisé et, par le fait même, saper la cohésion de l'État canadien dont on peut dire sans figure de style qu'à cause de son extraordinaire étendue, ce sont précisément les communications qui lui ont donné naissance, à l'époque des chemins de fer, et qui lui permettent aujourd'hui, à l'époque des télécommunications, de maintenir ses citoyens en contact les uns avec les autres malgré les distances énormes qui les séparent.

Dans une fédération, les individus ont un rapport direct avec leur gouvernement fédéral, instrument commun de contact et d'échanges qui fonde l'existence même du pays. Dans un marché commun, chaque gouvernement est pleinement souverain et se fait l'interprète de sa population auprès de la communauté des États.

Démanteler Radio-Canada?

En matière de radiodiffusion, par exemple, la souveraineté culturelle du Québec signifierait, si on la prend au sérieux, le démantèlement progressif d'institutions comme Radio-Canada ou le CRTC, et leur remplacement par des accords inter-provinciaux du type Eurovision ou Communauté radiophonique de langue française. Il est inconcevable qu'une telle évolution ne concoure pas d'une part à un isolement auquel le Québec n'a rien à gagner et beaucoup à perdre, de même qu'à une balkanisation du Canada dont l'effet inévitable serait de rendre plus difficile aux Canadiens de se connaître entre eux, et infiniment plus difficile au Québec d'assurer le rayonnement de sa culture.

Or ce qui doit en premier lieu nous préoccuper tous, c'est la vitalité et l'expansion de la culture elle-même. Personne n'a démontré jusqu'à présent que la souveraineté culturelle augmenterait cette vitalité ou favoriserait cette expansion, au contraire.

Voir page 6: Souveraineté

la parole du jour

"O mort, comme ton évocation est amère pour l'homme qui vit tranquille au milieu de ses biens, pour l'homme sans souci à qui tout réussit et pouvant encore goûter le plaisir.

Manger!

Poudre adhésive
FASTEETH
ultra-forte.

Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de \$249.

VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE

VOYAGES À CUBA

Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas
Tél.: 861-3906

**ANGLAIS - ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSATION**

\$185

60 périodes de 45 minutes.
10 semaines (2 séances par semaine)
20 semaines (1 séance par semaine)

LPS

Étage F.
Place Bonaventure
878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)



**UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL**

B.Sc. (Éducation) Cours général

à plein temps ou à temps partiel

La Faculté des sciences de l'éducation offre un programme qui a pour but de permettre de compléter une formation de base en psychopédagogie et de donner accès aux grades supérieurs.

Il s'adresse aux enseignants qui ont fréquenté des institutions de formation de maîtres et n'ont pas obtenu un diplôme universitaire de premier cycle.

Tous les maîtres en exercice dûment certifiés sont admissibles. Les détenteurs du Brevet A peuvent obtenir jusqu'à 60 crédits d'équivalences sur les 90 constituant les trois années d'études requises.

Il y a une session d'été.

Les demandes d'admission doivent parvenir au Bureau du Registraire (admission) avant le 1er mars 1974.

Pour renseignements:

Section d'Éducation comparée
et des Fondements de l'éducation,
90, Avenue Vincent d'Indy,
bureau C-566
Tél.: 343-7289



extravagant ou Sage

Une étagère au Château d'Aujourd'hui c'est beaucoup plus qu'une étagère... c'est un concept.
Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui...

6370 - 6375 rue St-Hubert et à Laval, au 1125 boulevard St-Martin.

suites
de la première
page

GÉRARD PELLETIER

M. Yves Labonté, président de Radio-Québec; M. Roland Giguère, président de Télémetropole; M. Luc Beauregard, président du quotidien Montréal-Matin; M. Albert Cloutier, directeur-général de CKVL. Parmi l'auditoire, on notait également la présence du député libéral de Saint-Jacques à la Chambre des communes, M. Jacques Guilbeault et du député de Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme, qui a insisté pour que son nom soit mentionné.

C'est en soulignant qu'il ne suffit pas seulement de dire les choses pour qu'elles se produisent et que les pouvoirs publics ne peuvent se contenter de paroles, que le ministre fédéral des Communications s'est attaqué à la thèse de "souveraineté culturelle" de M. Bourassa et a réclamé l'action immédiate du gouvernement québécois en politique linguistique. Bien plus, selon M. Pelletier, le gouvernement fédéral ne saurait guère progresser plus avant dans sa politique des langues, aussi longtemps que les provinces, et singulièrement le Québec, n'auront pas élaboré une politique globale et très claire.

Mais s'il croit possible et nécessaire de légiférer en matière linguistique, le ministre fédéral des Communications souligne les problèmes infiniment plus complexes qui se posent dans l'ensemble du domaine culturel.

Dans un premier temps, M. Pelletier se demande si M. Bourassa joue avec les mots ou nourrit vraiment des prétentions de souveraineté culturelle. Il en retient pour l'instant que les mots veulent dire quelque chose et il donne sa propre définition de la souveraineté culturelle qu'il conçoit comme "la concentration au niveau provincial de tous les pouvoirs de décision, d'initiative et d'action en matière de culture".

Corollairement, M. Pelletier voit dans l'application de la souveraineté culturelle par le Québec, l'interdiction au gouvernement fédéral de prendre la moindre initiative ou de poursuivre quelque action que ce soit dans le domaine culturel, incluant tous aspects de l'activité humaine

qui ont rapport à l'esprit, depuis la création artistique jusqu'à l'évolution des mœurs, en passant par la recherche scientifique, les rapports entre les hommes, et même le sport.

Pour M. Pelletier, la souveraineté culturelle n'est pas le remède à l'angoisse dont souffrent les Québécois. Poser le problème en ces termes, croit-il, serait aggraver toute l'action vers une impasse et soulever un débat stérile. Ce serait encore, selon lui, inefficace, nuisible et risquerait de stériliser le fédéralisme canadien et de compromettre gravement l'équilibre interne du pays que nous sommes.

Après avoir fait ressortir l'importance des pouvoirs du Québec en matière de culture, M. Pelletier se demande à quoi rime la souveraineté culturelle, dans ces conditions, si ce n'est la promotion d'une politique exclusive contre le gouvernement fédéral pour l'empêcher d'agir de son côté.

Il est impossible, poursuit M. Pelletier, de promouvoir cette doctrine de souveraineté culturelle et de proclamer du même souffle sa foi en un fédéralisme cohérent. "À notre époque, tout est culture. C'est pourquoi la souveraineté culturelle ne peut pas être acceptée comme une forme d'application, parmi d'autres, du système fédératif; c'est une position concurrente. Dénier à l'Etat fédéral toute fonction culturelle, c'est s'attaquer à sa raison d'être".

Le ministre fédéral des Communications a saisi l'occasion de cette intervention pour dénoncer en outre l'audace de son homologue québécois, M. Jean-Paul L'Allier. Dans ce domaine des télécommunications, M. Pelletier soutient que l'action prend fatalement une dimension culturelle et que la prétention d'y exercer la souveraineté ne peut qu'aboutir à la coupure des échanges avec l'Etat provincial, et saper la cohésion de l'Etat canadien. A titre d'exemple, l'application de la souveraineté culturelle pourrait signifier le démantèlement d'institutions telles Radio-Canada et le CRTC. Une telle évolution de dire M. Pelletier, conduirait à l'isolement du Québec de même qu'à une balkanisation du Canada.

SAM ERVIN

mencer les débats. Et aussitôt, on a procédé à l'interrogatoire des premiers parmi les 80 candidats-jurés.

John Mitchell et Maurice Stans, sont accusés d'avoir, en échange d'une contribution de \$200.000 au fonds pour la réélection du président Nixon, usé de leur influence pour interrompre une enquête de la commission des valeurs mobilières sur le financier Robert Vesco.

D'autre part, infligeant ainsi un démenti brutal aux affirmations de la Maison-Blanche que le Watergate est du passé et qu'il faut l'oublier, les électeurs américains ont fait tomber un bastion républicain mardi en choisissant, lors d'une élection complémentaire, le candidat démocrate Richard VanderVeen au siège de la Chambre des représentants de Grand Rapids, Michigan.

M. VanderVeen, un avocat de 51 ans, qui avait fait campagne sur le thème de l'affaire Watergate, a très nettement battu, par plus de 7.000 voix (53.008 contre 46.159, soit 50,9% contre 44,3%) le candidat républicain Robert VanderLaan, dans la circonscription détenue précédemment pendant 25 ans par le vice-président Gerald Ford et pendant 64 ans par les républicains. M. VanderLaan était pourtant parti nettement favori, après avoir reçu l'appui de M. Ford, toujours élu dans ce fief républicain par plus de 60% des voix.

Le parti républicain, sérieusement ébranlé par la baisse dramatique de popularité du président Nixon, avait déjà subi une importante défaite il y a deux semaines. Dans la première élection législative de l'année, un démocrate avait remporté en Pennsylvanie un siège que les républicains détenaient depuis 25 ans.

Par ailleurs, le juge fédéral John Sirica a ordonné hier à Washington aux avocats de la Maison-Blanche et au procureur spécial Jaworski de ne plus commenter en public l'enquête actuellement

L'enquête de la CECO

Sollicité, Paul Desrochers a refusé net d'intervenir en faveur de Frank D'Asti

par Jean-Pierre Charbonneau

Les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé ont été ajournées hier au 12 mars prochain, soit dans trois semaines, parce que l'un des avocats du témoin Jean-Jacques Côté doit subir une intervention chirurgicale et que le procureur de la Commission, Me Guy Dupré, veut profiter de l'occasion pour préparer les témoignages d'autres témoins et faire le point sur les dépositions recueillies jusqu'ici au sujet de l'affaire Laporte.

Hier, la journée a été consacrée à achever d'éclaircir les démarches qu'a faites le tavernier et organisateur politique Jean-Jacques Côté à l'occasion du procès de l'un des employés du Victoria Sporting Club de Longueuil, la maison de jeu gérée par le mafioso Frank D'Asti.

A ce sujet, la Commission a entendu une autre conversation téléphonique entre Jean-Jacques Côté et Frank D'Asti enregistrée par la Sûreté du Québec le 23 novembre 1971, trois semaines avant le début du procès de D'Asti pour cette affaire de maison de jeu.

Le 10 novembre précédent, le juge André Chaloux avait condamné l'employé de D'Asti à trois mois de prison et à \$1.000 d'amende, cela malgré les démarches qu'aurait faites Côté.

Dès le début de la conversation du 23 novembre, Côté informe D'Asti qu'il a parlé avec Paul Desrochers (le conseiller spécial du premier ministre et l'éminence grise du parti libéral) et que celui-ci ne veut pas faire la démarche escomptée, c'est-à-dire de parler au ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette.

A cela, D'Asti réplique que lui et son groupe (Nicola Di Iorio en tête) vont être obligés de mettre leur menace à exécution et de faire éclater le scandale pour lequel ils détiennent certaines preuves.

En fait, les propos échangés sont substantiellement les suivants:

— Qu'est-ce qui a de neuf? demande Côté.

— Pas grand chose, répond D'Asti.

— Pas grand chose, j'ai parlé avec Paul là; il dit moi quant à moi, il n'y a rien à faire.

— Hein?

— Il veut pas parler à Choquette, dit Côté.

— Il veut pas parler à Choquette mais il va parler à quelqu'un d'autre parce que nous autres on va être obligé de faire de quoi avec ça (...). Moi, ce que je veux te dire, on va l'exposer, ça finit là. J'aime pas bien ça exposer une personne mais c'est la vérité; on va être obligé de l'exposer; on veut pas aller en prison pour d'autres. On va y aller aux journaux.

D'autres propos suivent. Ils concernent de toute évidence le juge André Chaloux. A ce sujet, Côté dit à D'Asti qu'il va tenter de revoir le juge et d'essayer de lui parler, il lui explique qu'il a voulu attendre un peu pour que les choses se tassent.

Interrogé sur la conversation, le témoin Côté nie avoir profité à l'époque d'un récent congrès libéral (tenu les 19, 20 et 21 novembre 1971) pour approcher Paul Desrochers et lui parler des problèmes de D'Asti concernant le

Victoria Sporting Club. Il nie catégoriquement avoir demandé à Desrochers de parler au ministre Choquette.

Il tente plutôt d'expliquer ses paroles à propos de "Paul" en disant qu'il s'agissait d'une affaire de commerce dans le domaine des alcools pour lequel il cherchait à avoir un permis de la Régie des alcools.

Toutefois, le président de l'enquête, le juge Rhéal Brunet, fait remarquer que cette explication ne tient pas, surtout si l'on prend connaissance des paroles qui suivent dans la conversation.

Le témoin n'est en fait catégorique que sur un point: il jure n'avoir jamais parlé à Paul Desrochers des affaires du Victoria Sporting Club. Il admet cependant qu'il a pu encore une fois bluffer D'Asti et lui faire croire qu'il avait parlé à Desrochers.

Quant à savoir pourquoi il se proposait d'aller revoir le juge Chaloux, le témoin dit d'abord qu'il voulait peut-être comprendre pourquoi l'employé de D'Asti avait été condamné. Il ajoute ensuite qu'il a dit cela à D'Asti pour lui faire plaisir en lui montrant qu'il continuait de s'occuper de ses problèmes. En somme, toujours du bluff.

Enfin, il explique que D'Asti lui parlait toujours à ce moment-là des documents que Di Iorio disait avoir. Il répète que ces documents, s'ils étaient authentiques, auraient pu faire scandale et qu'il importait pour lui d'éviter cela à tout prix. Puis, il jette un peu de lumière sur ce scandale qui, on le sait, l'avait déjà amené à rencontrer le notaire Claude Desrosiers, à l'époque président

du comité d'organisation du Parti libéral. Ainsi déclare-t-il:

"C'était pas des belles affaires à sortir. J'ai fait 30 ans de politique et je n'ai jamais joué dans la vie privée de personne. Je ne ferais pas ça à mon pire ennemi."

Pour le reste, le témoin a répété toute la journée ce qu'il avait déjà déclaré à deux reprises la semaine dernière, soit qu'il n'a jamais rien offert au juge Chaloux, qu'il n'a jamais tenté de l'influencer si ce n'est pour lui demander d'accélérer les procédures judiciaires. Toute la journée, le procureur de la Commission a tenté d'obtenir des réponses claires et précises mais, dans l'ensemble, Me Jean-Jacques Côté ne se rappelle pas de grand chose.

Au début de la matinée, la Commission a entendu les représentations des avocats du témoin et du procureur au sujet de la protection de la loi qui pourrait ou non être retirée au témoin. Par la suite, le juge Brunet souligne que de nombreuses réponses du témoin Côté semblent assez paradoxales et qu'en conséquence, le témoin doit se rappeler qu'il doit répondre "adéquatement" aux questions posées faute de quoi il pourrait être condamné pour outrage au tribunal.

En somme, la Commission s'est limitée pour le moment à un avertissement sérieux.

En fin de journée, M. Côté a été libéré. Il sera convoqué à nouveau à une date encore indéterminée. Mardi le 12 mars prochain, c'est l'ex-chef de cabinet René Gagnon qui reviendra devant la Commission.

Enfin, M. Fahmi, apprend-on de source diplomatique arabe, va demeurer à Washington jusqu'à ce que le secrétaire d'Etat rentre de Mexico où il va séjourner jusqu'à samedi. Il n'est pas impossible, dit-on de même source, que le ministre égyptien parte directement pour Le Caire avec M. Kissinger.

SOVERAINETÉ

Suite de la page 5

Que des ajustements et des concertations nouvelles, de nouveaux mécanismes de collaboration restent à trouver, entre les deux paliers de gouvernement, je serai le dernier à en disconvenir. Et je passe du reste le plus clair de mon temps, à titre de ministre fédéral, à inventer ces nouvelles formules, à mettre au point ces mécanismes nouveaux. Mais je ne puis me résoudre à croire que ceux qui s'intéressent à la mobilisation culturelle indispensable dans l'époque difficile que nous traversons, vont laisser la question s'enliser dans les débats stériles, la méfiance, ou un juridisme étroit qui, ne conduirait nulle part.

Ce serait là une catastrophe nationale, dans tous les sens possibles de cette épithète.

Les maîtres du jeu

Et je voudrais en terminant soumettre à votre réflexion les propos suivants d'un journaliste français Jean-François Revel:

"En période de crise, les hommes d'Etat et les peuples peuvent avoir deux sortes de réaction. L'une, qui les porte à plus de lucidité, plus de modestie, plus de rigueur. L'autre, qui les porte à "trouver partout des boucs émissaires, à s'offenser de la vé, et à lire des complotis là où se trouvent tout simplement inscrites les données inéluctables des situations. Les peuples et les hommes d'Etat enclins au deuxième type de réaction ne sont généralement pas les maîtres du jeu".

+

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LECLERC Laurent. A Joliette, le 18 février 1974 à l'âge de 63 ans, est décédé, M. Laurent Leclerc, époux de Lucie Morin. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Jacques, Guy, Lorraine et Louise. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 février. Le convoi funéraire partira du Salon Roland Bisson Enrg. No. 130 Boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOITE Père Jean. Le 19 février 1974 est décédé, le Père Jean Marcotte, capucin. Né le 30 septembre 1918 à New Carlisle, il entrerait chez les Capucins le 1er juillet 1936 et était ordonné prêtre le 3 juin 1944. Il fut secrétaire provincial des Capucins pendant 20 ans et par la suite vicaire à St-Charles de Limolou et à Ste-Anne de Ristigouche. La dépouille mortelle est exposée à la Chapelle de la Réparation où les funérailles auront lieu le 22 février à 11:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MUCCI Beniamino. A Montréal, le 18 février 1974 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. Beniamino Mucci, époux de Maria Giuseppe Di Paolo. Père de Gaetano (Mme Antonio Campanelli), Angelo (époux de Matilda Di Tullio) Luigi (époux de Louise McDougall), Pietro (époux de Lina Palmieri) Fernando (époux de Nicole Cournoyer); grand-père de 12 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 février. Le convoi funéraire partira du Salon Granato Enrg. No 292 rue Jean-Talon est à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Mont-Carmel où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

Hébert R. Peter

A Shawinigan, le 17 février 1974, est décédé à l'âge de 80 ans, M. Peter Hébert, époux de Rose Gélinas demeurant au 452, rue Broadway, à Shawinigan.

Les funérailles auront lieu, le mercredi 20 courant, en l'église St-Pierre de Shawinigan, à 14:00 hres. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Bouvette, 741, rue Des Cèdres à Shawinigan. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Joseph.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Joyce (Marcel Bouvette), Jean (Jean-Paul Gignac), June, Jacques (Louise Dey), Lise (Gaston Pelletier), ses frères: Frédéric et Jean-David, ainsi que plusieurs petits-enfants, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces.

Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons au fonds de l'Atelier Protégé de la Mauricie, oeuvre des clubs Rotary, seraient appréciés.

NECROLOGIE



Dr. Marc Geoffroy, m.d., d.m.r.t., f.c.c.p.

A Montréal, le 17 février 1974, est décédé à l'âge de 50 ans le docteur Marc Geoffroy. Certifié spécialiste en radiologie diagnostique du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada en novembre 1954. Certifié spécialiste en radiologie thérapeutique du Collège Royal, novembre 1954. Certifié spécialiste du Collège des médecins de la province de Québec, novembre 1954. Diplôme médical en radiologie thérapeutique du Royal College of Physicians of London, aussi du Royal College of Surgeons of England, juillet 1954. Membre diplômé de l'American College of Radiology en diagnostic et thérapeutique. Membre du Conseil d'Administration des médecins de langue française du Canada. Dernièrement nommé membre consultant de l'American Chest Society. Membre actif du conseil des médecins des Hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et de la Miséricorde. Président des Cliniques Geoffroy, Beaulieu, David & Associés, situées à la Clinique Domus Medica, 5601 rue Bélanger est, 415, rue Ste-Hélène, Longueuil, 1390 Ontario est. Membre actif des Services radiologiques de Joliette Inc., 489, rue Ste-Anne, Joliette. Président du bureau médical et radiologiste consultant de l'Institut Bruchesi de Montréal.

La dépouille mortelle est exposée au Salon J. R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges. Le service funéraire aura lieu, mercredi le 20 courant, à 10 heures en l'église de Saint-Joseph de Ville Mont-Royal et de là au crématoire Mont-Royal.

Les magasins

ont le regret de vous annoncer
le décès de leur fondateur

MONSIEUR FORTUNAT BLEAU

En respect de sa mémoire, nos magasins seront fermés
mercredi, le 20 février.

La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie, 4240, rue Adam, Montréal. La liturgie des défunts sera célébrée en l'église Saint-Nom de Jésus de Maisonneuve, mercredi le 20 février, à 11 heures.

P.S. La famille suggère des envois d'honoraires de messes ou des dons au Fonds "Détresse-Éthiopie", a/s Les Pères Capucins, Chapelle de la Réparation, 3650, de la Rousselière, Pointe-aux-Trembles, Qué. H1A 2X9 - Prière de ne pas envoyer de fleurs.

éthane) vers les marchés de Chicago et de l'Ohio et que le Canada n'a pas encore tranché si ces produits tombaient sous la coupe du ministre de l'Énergie, M. Macdonald, ou s'ils relevaient de son homologue au Commerce, M. Gillespie.

Le troisième projet risque de ne pas voir le jour si Ottawa bloque l'exportation vers les États-Unis de l'éthylène produit à Edmonton. Il s'agit d'une usine de raffinage de gaz naturel de l'Alberta Gas Trunk qui au coût de \$475 millions produirait plus de 1.3 milliard de livres d'éthylène. Mais M. Lougheed tient mordicus à ce que les effets d'entraînement de l'industrie pétrochimique prennent assise dans sa province. En dernière analyse il reste toujours un "hypothétique" superport pétrolier dans le Bas-Saint-Laurent. Mais la crise du Moyen-Orient et les réticences écologiques du gouvernement fédéral ont reporté à une date fort ultérieure la réalisation de ce projet.

Selon M. Cusson, la croissance phénoménale de l'industrie des plastiques à pris de court le secteur chimique primaire du Canada. La faiblesse de la demande intérieure et conséquemment de la structure des prix au cours des années 1966-70 a réduit à néant les nouveaux investissements dans ce secteur économique. Pendant ce temps les Américains prenaient une avance confortable et se servaient du Canada comme déversoir au trop-plein de leur production domestique. La courbe par trop linéaire des profits entraîna même un vaste programme d'assainissement financier qui accula l'industrie à la prudence voire à la méfiance...

Aujourd'hui l'on se retrouve dans une position fort inconfortable où la demande en polyéthylène (pour ne prendre qu'un exemple d'un produit de la seconde génération) surpasse le volume de production de quelque 50 millions de livres. Au Québec, la société Gulf Oil annonçait récemment qu'elle portait la capacité de production de son usine de Varennes de 300 à 525 millions de livres d'éthylène et qu'elle approvisionnera en propylène l'usine de polypropylène du groupe Hercules présentement en construction. Le problème, c'est que ces dérivés chimiques ne sont pas interchangeables et qu'une fois engagés dans la "filiale" poly...vous ne pouvez revenir vers celle du propylène.

A la société Monsanto, on croit généralement que les utilisateurs devront faire preuve de patience voire d'imagination pour pallier à la pénurie et que des substituts synthétiques devront être trouvés rapidement si on ne veut pas que ces industries soient accueillies à fermer leurs portes. Selon M. A.G. Erdman, président de Monsanto, "l'allure dépressive des dernières années a été complètement bouleversée par la crise de l'énergie. Même si l'industrie chimique canadienne ne consomme que 4% des besoins pétroliers du pays l'insuffisance des capacités de production entraînera des pénuries tout au long des deux prochaines années."

M. Erdman croit cependant que cette crise pourrait devenir bénéfique pour le Canada si les industriels du pays sautent sur l'occasion unique d'investir massivement dans le secteur pétrochimique et ses proches dérivés alors que notre approvisionnement en brut n'est pas menacé. Cette sous-capacité de production devrait servir, selon lui, de catalyseur à notre industrie et insuffler dans ce secteur tout l'argent nécessaire pour que le Canada devienne rapidement (cinq ou six ans) un géant de l'industrie chimique mondiale.

HENRY KISSINGER

chain gouvernement israélien (voir page 10) et Mme Meir semblait décidée à abandonner le mandat de former le cabinet. De même, tant M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, que Mme Meir, réaffirmaient des positions intransigeantes quant à un déblocage diplomatique avec le gouvernement syrien.

C'est dire que M. Kissinger risque d'arriver à Jérusalem en pleine crise ministérielle dont l'issue, franchement évoquée hier, serait un retour devant les électeurs israéliens.

Le gouvernement israélien, par l'entre-

mise de son ambassadeur à Washington, M. Simha Dinitz, a d'ailleurs été tenu au courant des derniers développements arabo-américains, et le département d'Etat a modestement précisé les objectifs de M. Kissinger comme étant utiles "si toutes les parties en cause pensent qu'elles ont atteint le stade où existent les conditions pour explorer les possibilités de paix et où elles sont prêtes à engager un tel processus".

Radio-Damas, quant à elle, s'est contentée de rapporter la nouvelle du retour de M. Kissinger au Proche-Orient, sans commentaire. On rappelle que le ministre syrien des Affaires étrangères se trouve depuis hier matin à Lahore où il participe à la pré-conférence islamique.

La mission entreprise à Washington par les deux ministres arabes à la suite du sommet quadripartite d'Alger a été d'ailleurs une déception pour l'opinion publique américaine dans la mesure où elle n'a pas immédiatement débouché sur la levée ou au moins l'assouplissement de l'embargo pétrolier.

Lorsque M. Fahmi avait déclaré qu'il transmettrait une bonne nouvelle au président Nixon, il avait provoqué une vague d'espoir sur la fin des représailles pétrolières.

L'itinéraire de M. Kissinger passera probablement par le Caire, Amman, Ryad Damas et Tel Aviv. Il n'est pas impossible qu'il s'arrête aussi à Alger.

Deux accidents
du rail en Italie

TURIN (Reuter) — Un glissement de terrain a précipité un train de marchandises dans un ravin profond de 350 mètres — (environ 1.000 pieds) — durant la nuit, rapportait hier matin la police de Turin. Trois des cinq personnes qui se trouvaient à bord du train ont été tuées. Les deux autres ont été grièvement blessées. L'accident s'est produit non loin de Turin, sur la voie ferrée internationale, entre Suse et Bardonecchia.

Un accident similaire s'est produit près d'Alba, au sud de Turin, où un éboulement a surpris un train de voyageurs qui transportait quarante personnes, a déclaré la police. Deux voyageurs ont été sérieusement blessés et une douzaine d'autres ont été commotionnés ou légèrement blessés.

Des pluies torrentielles ont provoqué des inondations et de nombreux glissements de terrain ces derniers jours dans la Lombardie.

la météo

Prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le Bureau météorologique de Montréal.

Une forte dépression située immédiatement au sud des Grands-Lacs hier après-midi et prolongée par une ligne de creux de vaillat longer la côte atlantique la nuit dernière et atteindra le golfe aujourd'hui. Elle apportera un peu de neige partout sur la province et de la neige ou de la pluie sur l'extrême sud. Le Bas-du-Fleuve va probablement subir d'assez fortes précipitations de neige qui pourront atteindre jusqu'à six pouces par endroits. Il est possible que les précipitations se changent en pluie sur la péninsule de la Gaspésie. Un certain dégagement va suivre mais un deuxième système va envahir l'ouest de la province durant la journée de jeudi.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac, Témiscamingue, de Chibougamou, de la Mauricie, du Lac St-Jean: Dégagement graduel. Maximum près de 20. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, des Laurentides, de Québec, Trois-Rivières: Le ciel se dégagera partiellement. Maximum 35 dans l'avant-midi baissant à 25 en soirée. Aperçu pour jeudi: nébulosité croissante.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de Gaspé: Nébulosité croissante suivie de neige. Accumulation de 3 à 6 pouces. Faible risque de pluie verglaçante sur la vallée du St-Laurent. La précipitation pourrait se transformer en pluie dans la région de Gaspé. Maximum de 20 à 25 et peut-être de 35 dans la région de Gaspé. Aperçu pour jeudi: généralement nuageux.

Kissinger va à Mexico avec l'espoir d'éviter le dossier cubain

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger se rend aujourd'hui à Mexico avec l'espoir de pouvoir, avec ses collègues de toute l'Amérique latine, à l'exception de Cuba, rattraper le temps perdu dans les relations interaméricaines au cours des dernières années.

Le chef de la diplomatie américaine doit arriver par avion spécial au milieu de l'après-midi dans la capitale mexicaine où s'ouvre demain la première conférence interaméricaine à laquelle il participera, après des paroles de bienvenue du président mexicain Luis Echeverría et une intervention d'un des 24 ministres des Affaires étrangères présents. M. Kissinger doit prononcer un discours qualifié de "très important" hier par un haut fonctionnaire du département d'Etat.

Le secrétaire d'Etat doit en principe rester à Mexico jusqu'à la fin de la conférence samedi. Il sera accompagné d'une délégation de six parlementaires, dont l'importance, selon les milieux officiels américains, est sans précédent par rapport aux conférences internationales auxquelles ont participé les Etats-Unis durant ces dernières années; elle comprendra notamment les chefs de partis démocrate et républicain au Sénat, MM. Mike Mansfield et Hugh Scott

ainsi que le président de la Chambre des représentants, le démocrate Carl Albert.

Selon un haut fonctionnaire du département d'Etat, les Etats-Unis abordent cette conférence, dans laquelle ils plaident "des espoirs considérables" avec trois objectifs principaux:

- régler les litiges qui affectent les relations des Etats-Unis avec leurs partenaires du Sud;

- prévoir les nouveaux problèmes qui risquent de se poser dans l'avenir et les procédures susceptibles de les résoudre;

- mettre en place un "cadre" pour la "nouvelle communauté" que le président Nixon a chargé M. Kissinger de proposer aux pays de l'hémisphère.

Ce "nouveau dialogue" qui va s'ouvrir à Mexico, comportera cependant, selon un haut fonctionnaire du département d'Etat, une exception: Cuba. Les journalistes qui ont interrogé hier certains responsables du département au sujet de la possibilité que "quelque chose de nouveau" soit tenté par M. Kissinger à l'occasion de cette conférence, ont reçu une réponse catégorique: "non".

Bien qu'ils reconnaissent que le gouvernement de M. Fidel Castro a "probablement" freiné sa politique "d'ex-

portation de la révolution", les Etats-Unis s'en tiennent à la politique de sanctions décidée en 1964 par l'Organisation des Etats américains, a précisé un haut fonctionnaire du département d'Etat.

Le problème cubain, a cependant reconnu ce haut fonctionnaire, est un facteur de "division" parmi les pays de l'hémisphère, dont sept entretiennent des relations diplomatiques avec La Havane, malgré l'embargo imposé par les Etats-Unis. Il est donc tout à fait possible qu'il provoque d'intenses débats au cours de la conférence.

M. Kissinger a ajouté deux points à l'agenda de huit points décidé par ses collègues pour cette réunion dont l'initiative revient aux Latino-Américains: les Etats-Unis vont passer en revue avec leurs partenaires les grandes questions internationales, ainsi que la crise de l'énergie.

M. Kissinger souhaite, selon les milieux du département d'Etat, que la conférence, contrairement aux précédentes réunions inter-américaines, soit aussi peu "rituelle" que possible. Il sait que son pays a été accusé d'être plus habile pour trouver des "slogans" plutôt que des réponses concrètes aux revendications latino-américaines. Il a reconnu, dans un discours prononcé à Pana-

ma le 7 février, promettant une restitution progressive de la souveraineté sur le canal à l'Etat panaméen, qu'il est "grand temps" de s'engager dans cette "nouvelle approche" qui doit, a-t-il dit, renoncer au "chantage des puissants" et aux "programmes étiquetés, made in USA."

Pendant ce temps, les ministres des Affaires étrangères de 24 pays d'Amérique latine s'efforçaient depuis lundi, et jusqu'à présent sans succès, de se mettre d'accord sur la procédure de dialogue avec M. Kissinger.

Il leur reste deux jours pour déterminer l'ordre des orateurs et désigner les ministres qui seront les porte-parole de toute l'Amérique latine au cours de la discussion des dix problèmes inscrits à l'ordre du jour de la conférence de Tlatelolco.

Ils doivent également décider s'il convient de mener le dialogue point par point ou, au contraire, de donner d'emblée la parole à M. Kissinger sur les huit sujets proposés par les Latino-Américains et les deux problèmes que les Etats-Unis ont décidé d'ajouter à l'ordre du jour: la crise énergétique et la situation internationale. Dans cette hypothèse, les Latino-Américains se réuniraient aussitôt entre eux pour élaborer une réponse commune au secrétaire d'Etat.

Malgré la préparation minutieuse de leur rencontre avec le secrétaire d'Etat et l'optimisme presque palpable qui règne parmi les délégations latino-américaines, celles-ci ne se font aucune illusion quant aux résultats immédiats de cette conférence.

Ce qu'elles en attendent est en fait la manifestation d'un changement d'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Amérique latine, si longtemps placée au dernier rang des préoccupations de Washington.

M. Kissinger semble s'en rendre parfaitement compte puisqu'il a tenu lundi

à envoyer à ses collègues latino-américains un message de bons vœux pour le début de leurs travaux et pour les assurer de ses bonnes intentions:

"Je me rends compte que des divergences peuvent exister entre nous sur plusieurs questions, mais mon attitude en

venant à Mexico sera marquée par la conviction que nous, sur ce continent, sommes dans une position unique pour démontrer au monde comment des pays peuvent coopérer constructivement pour le bien réciproque, malgré leurs différences".

Les USA et le Pérou liquident leur contentieux

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Pérou ont signé hier un accord résolvant un certain nombre de différends concernant la nationalisation ou l'expropriation de biens américains dans ce pays.

Dans une déclaration annonçant l'accord, le président Nixon affirme qu'il met fin "à des problèmes qui ont troublé les relations de nos deux gouvernements pendant les cinq années passées."

"Cet accord répond à mon souci profond de voir traiter équitablement les investissements américains à l'étranger et constitue un autre pas vers le renforcement des relations entre les pays de l'hémisphère", ajoute le président Nixon.

M. Nixon souligne à ce propos la nécessité d'établir "un mécanisme efficace et impartial pour résoudre ce genre de questions au sein de la famille interaméricaine... Et il ajoute qu'il a demandé au secrétaire d'Etat Henry Kissinger d'examiner la création d'un tel mécanisme, au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'hémisphère à la fin de la semaine à Mexico.

Un communiqué de la Maison-Blanche

explique qu'aux termes du nouvel accord, le gouvernement péruvien paiera une somme globale de 76 millions de dollars au gouvernement des Etats-Unis, a charge pour ce dernier de répartir cet argent entre les sociétés américaines qui estiment avoir droit à une indemnisation.

En outre, le gouvernement péruvien paiera directement une somme de 74 millions de dollars à des entreprises américaines expropriées ou saisies par le Pérou.

Parmi les compagnies, qui ont demandé à être indemnisées, figurent notamment les sociétés W.R. Grace, Cerro Corporation, Standard Oil, General Mills, etc.

Onze compagnies américaines ont soumis des demandes d'indemnisation mais cette liste n'est pas limitative, a déclaré le porte-parole du gouvernement américain qui a ajouté qu'il était "très satisfait" du résultat des négociations.

Ces négociations ont commencé au mois d'août 1973 et ont été menées du côté américain par M. James Greene, qui s'est rendu cinq fois au Pérou pour s'y entretenir de ce problème avec un comité ministériel présidé par le premier ministre, le général Edgardo Mercado Jarrin.

Athènes affirme avoir démantelé un important "réseau communiste"

ATHENES (par l'AFP et AP) — Un important "réseau communiste" vient d'être démantelé par la sûreté générale d'Athènes, a annoncé hier soir le secrétaire d'Etat à l'Information, M. Dimitrios Karacostas, au cours d'une conférence de presse.

Trente-cinq personnes, dont treize membres dirigeants du parti communiste grec et vingt deux membres de deux organisations-sœurs, la "Jeunesse communiste de Grèce" (KNE) et la "Jeunesse grecque anticommuniste" (ANTI-EFEE) ont été arrêtées, et la sûreté détient des preuves "inébranlables de leur activité, qui tendait à renverser le régime national et à imposer une dictature communiste en Grèce", a ajouté le secrétaire d'Etat.

Trois membres du bureau politique du parti communiste grec figurent parmi les personnes arrêtées: MM. Tony Abatielos, âgé de 60 ans, Nikolaos Kaloudis, âgé de 57 ans, et Mme Assimina Yannou, âgée de 58 ans. Ceux-ci, a dit M. Karacostas, s'étaient introduits clandestinement en Grèce, il y a plusieurs mois, pour coordonner les organisations communistes, notamment dans les milieux étudiants. Après avoir pris part aux émeutes de l'Ecole polytechnique en novembre dernier, a affirmé M. Karacostas, ils avaient mis en branle tout l'appareil communiste pour créer de nouveaux incidents au cours des quatre derniers jours. Des milliers de tracts invitant les étudiants à la grève "politique" des cours avaient été distribués.

Les archives de ce réseau, ainsi que des imprimés clandestins ou étaient imprimés des journaux, tracts et brochures communistes, ont été saisies par la sûreté générale d'Athènes qui poursuit son enquête, a précisé le secrétaire d'Etat à l'Information.

Les archives saisies comportent, selon M. D. Karacostas, secrétaire d'Etat à l'In-

formation, les minutes du neuvième Congrès du parti communiste grec, qui aurait eu lieu en Allemagne de l'Est en décembre dernier.

Au cours de ce Congrès, a déclaré M. Karacostas, le parti se serait assuré la collaboration active et le "soutien financier" des partis frères des pays de l'Europe de l'Est et des partis communistes autrichiens, britanniques, français, danois, suédois, italien, belge et chypriote. Un accord aurait été également atteint avec M. Andreas Papandreu, leader du PAK (mouvement panhellénique de résistance) en vue d'une "action commune".

Toujours selon M. Karacostas, le congrès aurait amené, à la suite de discussions fort vives, le groupe de C. Florakis, secrétaire général du PC grec, à la tête du parti, éliminant quatre membres du bureau politique. La tactique adoptée aurait été celle de la "lutte armée afin de renverser par la force l'Etat bourgeois et prendre le pouvoir en Grèce." Enfin, le congrès aurait pris la décision de dépêcher clandestinement en Grèce un certain nombre de militants sûrs réfugiés à l'étranger, où ils auraient suivi une formation spéciale en matière d'espionnage.

Ces derniers développements confirment que le gouvernement grec, appuyé par l'armée, a lancé une vive offensive contre les étudiants et ses adversaires politiques. Les dissidents vivent constamment dans la crainte de recevoir dans la nuit la visite des forces de sécurité ou de la police militaire.

Le gouvernement civil de M. Adamantios Androussopoulos paraît être peu sûr de lui-même. Bon nombre de Grecs estiment que le coup d'Etat militaire du 25 novembre, qui renversa le président Georges Papadopoulos, n'a été qu'une action de circonstance en face des difficultés que connaît le pays.

Le mystère subsiste, jusqu'ici, sur le pouvoir réel du nouveau président de la République, le général Phasdon Ghizikis. Le général Dimitrios Ioannides, chef de la police militaire, est généralement considéré comme l'homme fort du régime, mais on ne le voit jamais en public. Souvent comparé à M. Papadopoulos, le général Ioannides est dépeint par ses adversaires comme un homme qui craint jusqu'à son ombre, et ne se déplace que la nuit. Quant à M. Papadopoulos, il ne s'est jamais montré en public depuis sa chute, et il reste comme un prisonnier volontaire dans sa résidence, dans un faubourg de la capitale.

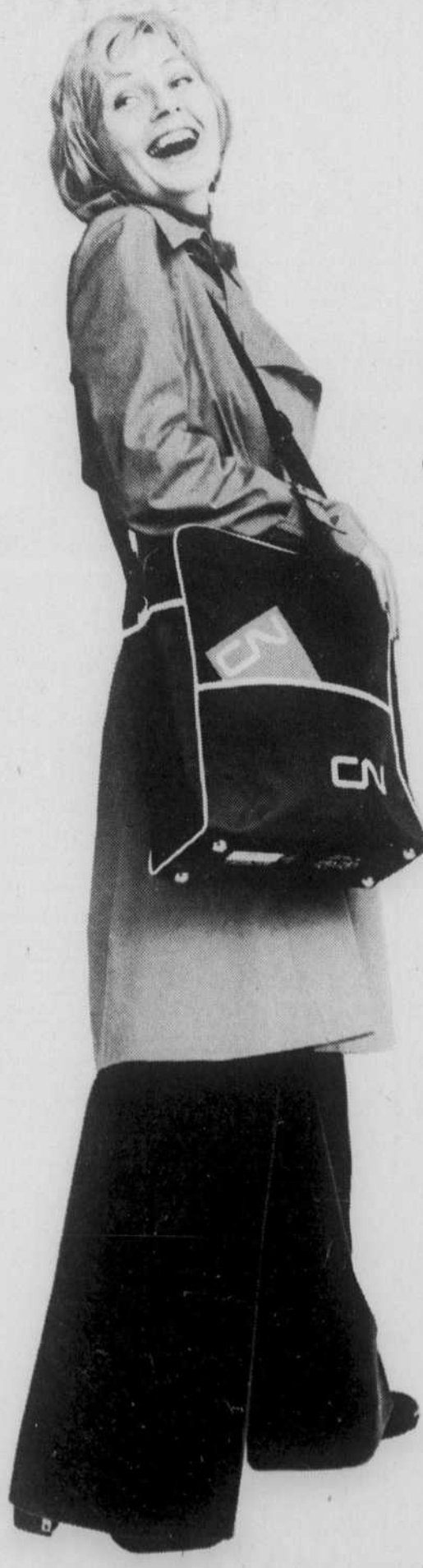
Les Grecs commencent à se plaindre ouvertement de la stagnation de la vie politique, ainsi que de l'inflation qui a provoqué, l'an dernier, une augmentation de 31% des prix des produits de consommation.

L'opposition ouverte au régime a mis longtemps à se manifester, et les journalistes étrangers reçoivent constamment des informations non confirmées au sujet d'arrestations de dissidents, à Athènes et à Salonique. Une personnalité gouvernementale a confirmé qu'un ancien camp de concentration avait été rouvert, dans l'île de Yaros, pour recevoir des adversaires du régime. Dans les milieux d'opposition, on affirme que le camp se remplit peu à peu, et que 120 personnes environ se trouvent actuellement dans des baraques, que la Croix-Rouge internationale a dénoncées naguère comme indignes d'être humaines.

Depuis les émeutes estudiantines, qui avaient précipité la chute du gouvernement Papadopoulos, des dizaines d'étudiants ont été arrêtés et ont disparu. Dans les milieux universitaires, on déclare que des membres de la police de sécurité circulent librement dans les trois établissements d'enseignement supérieur de

la capitale — l'université, l'Institut polytechnique et l'Ecole de commerce et sciences économiques.

Voyager CN, c'est ce que j'aime.



"Voyager CN, c'est encore ce qu'il y a de plus avantageux, compte tenu non seulement du prix mais aussi de tous les avantages de se laisser aller au confort du CN. On a de l'espace pour se dégoûter les jambes, on ne se fatigue pas à conduire, on peut manger et se détendre tout en roulant bon chemin. A part ça, j'aime bien avoir les deux pieds à terre. C'est pourquoi dans mon pays, je voyage toujours par le CN."



Le calendrier des tarifs Rouge Blanc Bleu du CN vous permet de choisir le tarif en choisissant votre jour de départ. A vous donc d'opter pour le plus avantageux.



Dans la voiture Superconfort exclusive au CN, c'est la super-détente. Des fauteuils super-inclinables qui vous permettent même d'y dormir.



Des repas complets en voiture-restaurant ou voiture club-restaurant. Et dans notre voiture café-bar, une consommation ou un repas léger.



Faire un brin de jasette tout en sirotant une consommation? Dans notre voiture café-bar c'est très agréable. Et aussi à votre propre siège dans notre voiture club.



Les cartes de crédit CN/Air Canada, MasterCard et ChargeX sont acceptées dans tous les bureaux de Ventes Voyageurs du CN, ainsi qu'à bord des trains.



Les tarifs Groupe, Famille, Jeunesse et Sagesse vous font bénéficier d'escomptes allant jusqu'à 20%, en plus des avantages des tarifs Rouge Blanc Bleu.



Du nouveau dans nos voitures-lits: le billet est maintenant offert avec ou sans repas.

Consultez un agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

Les élections britanniques retardent une décision sur les prix agricoles

BRUXELLES (par l'AFP) — Privé de toute marge de manœuvre à moins de deux semaines des élections en Grande-Bretagne, pour lesquelles les travaillistes mènent campagne contre la politique agricole européenne à laquelle ils imputent une bonne partie des hausses de prix à la consommation, le gouvernement britannique n'a pu poursuivre hier la discussion sur la fixation des prix agricoles européens de la campagne 1974/75.

Les ministres des Neuf ont admis au cours d'un déjeuner qui s'est déroulé, selon M. Joseph Godber (Grande-Bretagne), dans une atmosphère "joyeuse" que les élections britanniques les empêchaient de calculer sereinement. Ils ont donc reporté la suite de leurs discussions au 11 mars.

Mais, dans les campagnes européennes pendant ce temps, des milliers d'agriculteurs, et en particulier des éleveurs de bovins victimes de la mé-

vente, attendaient des décisions qui leur avaient été promises: le relèvement des prix de la viande et du lait dès le 1er mars, soit un mois plus tôt que d'habitude.

Pour calmer leur mécontentement, les ministres des Neuf ont décidé que les prix à fixer en mars s'appliqueraient avec effet rétroactif au 3 mars. En outre, la France et l'Italie ont obtenu que la commission de Bruxelles étudie la possibilité de les autoriser à protéger provisoirement leur marché contre les importations de viande bovine en provenance d'Amérique latine et d'Europe de l'Est.

Dans les couloirs du conseil des ministres des Neuf, les "lobbies" des agriculteurs ont accueilli ces mesures avec résignation.

Chaque année au printemps, les ministres de l'Agriculture des Neuf doivent fixer pour une vingtaine de productions agricoles (céréales, lait, viande, fruits et légumes, vin, oeufs et volaille notamment) des prix qui conditionnent grâce à des mécanismes compliqués de subventions et de protections aux frontières, les revenus des agriculteurs européens.

La direction des charbonnages est favorable à une hausse salariale des "gueules noires"

LONDRES (AFP) — La direction des charbonnages britanniques (National Coal Board) s'est déclarée favorable hier à une "amélioration importante" du revenu des 260.000 mineurs britanniques, au cours de la deuxième séance de l'enquête ouverte depuis lundi par la commission des salaires (Pay Board).

Soulignant que "les changements énormes des prix relatifs du pétrole et du charbon avaient transformé les perspectives de l'industrie houillère", la direction des charbonnages a estimé "vitale" une augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail des mineurs, afin d'attirer une main-d'œuvre suffisante permettant de répondre à la demande.

L'enquête de la commission des salaires doit se poursuivre par l'audition de représentants de trois départements ministériels et de certaines catégories de travailleurs de l'industrie houillère. Il est peu probable qu'elle aboutira à des conclusions avant le 28 février, date des élections générales en Grande-Bretagne, en dépit des assurances de Sir Frank Figgus, le président de la commission, "d'aller aussi vite que possible dans ses investigations".



Vivez moderne, voyagez



Sakharov dans la nouvelle charrette des expulsés?

MOSCOU (AFP) — Les autorités soviétiques ont-elles décidé d'expulser la plupart des intellectuels contestataires, qu'ils soient candidats ou non à l'émigration? C'est la question que l'on se pose à Moscou après la décision des autorités d'ordonner au danseur juif Valery Panov, ancien membre des ballets Kirov à Leningrad, de quitter immédiatement l'URSS.

La mesure concernant le danseur, qui avait obtenu en janvier dernier un visa pour Israël mais refusait de partir, tant que sa femme ne serait pas autorisée à l'accompagner, a provoqué une vive surprise dans la capitale soviétique.

Cette décision porte à trois le nombre des intellectuels expulsés de l'URSS ou autorisés sur leur demande à quitter le pays en une semaine: l'écrivain Alexandre Soljenitsyne, l'écrivain Vladimir Maximov, auteur des "Sept jours de la création" et le danseur-étoile Valery Panov.

La prochaine charrette d'expulsés ou d'émigrés de l'intelligentsia soviétique comprendra-t-elle des noms aussi illustres que l'académicien Andreï Sakharov, ou le général Grigorenko?

Les autorités soviétiques ont, semble-t-il, décidé de laisser partir un plus grand nombre d'intellectuels contestataires candidats à l'émigration et d'expulser ceux qui ne voulaient pas partir — comme Alexandre Soljenitsyne — mais dont

les déclarations fracassantes à la presse occidentale devenaient de plus en plus gênantes pour le Kremlin.

La pression de l'opinion publique mondiale a certainement joué en faveur de cette libéralisation de l'émigration des intellectuels contestataires, comme elle a favorisé les départs de juifs soviétiques pour Israël à partir du printemps 1971.

Dans le cas des intellectuels les plus en vue, comme Soljenitsyne, le gouvernement soviétique a probablement estimé qu'ils seraient beaucoup moins dangereux à l'extérieur de l'URSS et que l'émotion suscitée en Occident au moment de leur expulsion serait de courte durée et ne compromettrait pas la détente.

Les autorités craignent de toute évidence que les déclarations et les écrits du prix Nobel de littérature 1970, qui circulent sous le manteau, ne gagnent des couches de plus en plus larges d'intellectuels.

Les délégués soviétiques à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourront faire état de la libéralisation de l'émigration dans leur pays, estime-t-on à Moscou, car 40.000 Soviétiques ont été autorisés à émigrer dans des pays capitalistes en 1973, contre 37.000 l'année précédente.

Il se pourrait cependant que cette politique du Kremlin entraîne une forte augmentation du nombre des intellectuels candidats à l'émigration et encourage d'autres personnalités à élever la voix.

Une curieuse détente armée

Washington se plaint de l'indifférence des Européens devant la menace soviétique

WASHINGTON (pour l'AFP) — L'administration américaine a reproché à nouveau hier à ses alliés européens de l'OTAN d'avoir montré un "regrettable manque de solidarité" face aux "initiatives militaires et diplomatiques menaçantes" de l'Union soviétique au moment de la dernière guerre israélo-arabe.

Les Etats-Unis "ont jugé très troublant le fait que leurs alliés européens n'ont pas de toute évidence pris en considération les dangers que comportaient pour l'Alliance et pour l'Ouest les efforts soviétiques pour modifier l'équilibre précaire de la situation au Moyen-Orient et peut-être y établir une présence militaire", a déclaré M. Arthur Hartman, secrétaire d'Etat-adjoint pour les Affaires européennes, au cours d'une déposition à la Chambre des représentants.

Les réticences surgies en Europe à l'égard de certaines initiatives des Etats-Unis au plus fort de la crise de l'automne dernier "ont fait peser des risques sur la sécurité à long terme de l'Europe elle-même", a souligné M. Hartman. "Nos objectifs étaient autant dans l'intérêt des pays d'Europe occidentale que dans le nôtre", a-t-il ajouté. Les efforts américains, a-t-il rappelé, visaient à faire cesser les hostilités, provoquer un règlement négocié et limiter l'influence "des Soviétiques et des tendances arabes" extrémistes dans la région.

Devant la menace, réelle selon les Etats-Unis, d'un envoi de forces soviétiques au Moyen-Orient, qui aurait eu des effets "incalculables" sur l'équili-

bre Est-Ouest, le gouvernement américain a décidé de mettre ses propres forces en état d'alerte, mais les alliés de l'Amérique "semblent ne pas avoir cru" à un risque d'une telle envergure, a observé le secrétaire d'Etat adjoint.

Il a cependant reconnu qu'il est "possible" que les alliés des Etats-Unis n'aient pas été mis au courant des informations en possession du gouvernement américain qui, en raison de la situation de "crise" qui régnait à l'époque, n'a pas été en mesure de les leur communiquer.

M. Hartman a toutefois souligné que Washington "ne met pas en question le droit pour l'Europe d'avoir son propre point de vue sur le conflit arabo-israélien lui-même". La dépendance pétrolière de l'Europe, notamment, explique que les gouvernements européens, "à des degrés divers, se sont sentis dans une situation d'otage" par rapport aux Arabes, a-t-il dit. Les membres européens de l'OTAN et les Etats-Unis ont chacun apprécié à leur manière leurs intérêts nationaux respectifs, a-t-il poursuivi.

Enfin, M. Hartman a rappelé que l'Alliance atlantique n'oblige pas ses membres à soutenir la politique d'autres alliés en dehors des régions prévues par le traité, et il s'est déclaré confiant sur l'avenir de l'Alliance qui, a-t-il estimé, sera "renforcée" par les résultats de la récente conférence des treize pays industrialisés sur le pétrole qui vient de se tenir à Washington.

Par ailleurs, l'Etoile Rouge, organe du ministère soviétique de la Défense, accuse le Pentagone et l'OTAN de "continuer une politique d'accroissement des armements" et estime que "ces milieux réactionnaires ne veulent absolument pas compléter la détente politique par la détente militaire".

Le journal de l'armée soviétique indique notamment que les Etats-Unis auront en 1974 et en 1975 des budgets militaires respectivement de 80 et 87 milliards de dollars, et que les pays de l'"Eurogroupe" ont adopté eux aussi un programme de dépenses militaires prévoyant pour 1974 une nouvelle augmentation de 2 milliards de dollars.

Commentant ces chiffres, le quotidien soviétique écrit: "En gonflant ainsi les budgets militaires, et en se livrant à un large programme de préparatifs mi-

litaires, les milieux impérialistes de l'OTAN ont pendant de longues années exploité à fond l'idée qu'ils ont eux-mêmes inventée, de la menace soviétique. L'inconsistance de cette fable est maintenant reconnue même en Occident, car après 17 ans de course effrénée aux armements, il se trouve maintenant qu'il n'y a jamais eu de menace sovié-

que pour l'Occident".

En conclusion, l'Etoile Rouge déclare que "l'accroissement continu des dépenses militaires suscite l'inquiétude de tous les hommes de bon sens en Occident qui estiment avec juste raison qu'un tel processus va à l'encontre de la consolidation de la détente internationale".

...et reprend les SALT

GENEVE (pour l'AFP) — Pour la 51^{ème} fois, l'ambassadeur américain Alexis Johnson et M. Vladimir Semionov, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, se sont rencontrés hier matin à Genève pour négocier dans le cadre des SALT un accord limitant définitivement les armements stratégiques offensifs.

Ces négociations font suite aux SALT-1, qui avaient abouti en mai 1972 à un traité limitant définitivement les armements stratégiques défensifs (missiles antimissiles) et limitant pour cinq ans les armements offensifs (fusées, sous-marins, et avions transportant des bombes thermonucléaires). Les SALT-2 visent à la conclusion d'un traité définitif sur ce dernier sujet. Le président Richard Nixon et M. Leonid Brejnev se sont publiquement engagés à signer un tel traité dès cette année.

Les SALT sont la négociation la plus secrète jamais organisée, les deux négociateurs n'accordant aucune interview et ne

signant jamais de déclaration. Cependant, on avait appris par la presse américaine et soviétique que le désaccord porte actuellement sur les installations que les Etats-Unis entretiennent en dehors de leurs territoires et dont les Soviétiques demandent le démantèlement.

Les SALT, jamais interrompues par aucun conflit dans le monde, avaient échoué sur ce point et été suspendues le 16 décembre dernier "pour un mois". C'est au cours de la visite de M. Andreï Gromyko à Washington en janvier que la reprise avait été décidée, sans qu'aucun des deux gouvernements ne donne la moindre indication sur la façon dont les négociateurs pourraient tirer les SALT de l'impasse de la fin de l'année dernière.

On estime généralement que les négociations dureront plusieurs semaines, les délégués se retrouvant les mardi et vendredi, alternativement à la mission soviétique et à la mission américaine auprès des Nations unies à Genève.

Mme Soljenitsyne fait ses bagages

MOSCOU (pour l'AFP) — Natalia Svetlova, l'épouse de l'écrivain Alexandre Soljenitsyne, se prépare à quitter l'URSS, bien qu'elle ignore si elle et ses enfants seront effectivement autorisés à partir, ont indiqué hier ses amis.

Les personnes, qui lui ont rendu visite, ont pu constater que des piles de livres, destinées à être mis dans des valises ou des valises, étaient entassées sur le sol de l'appartement.

L'épouse de l'écrivain ne pourra cependant pas "boucler ses malles", tant qu'elle ignorera sa future destination. Tout citoyen soviétique quittant l'URSS pour émigrer doit

en effet porter obligatoirement sur son visa de sortie l'indication du pays dans lequel il se rend. Les amis de l'écrivain ont déclaré à ce propos que celui-ci téléphonait régulièrement à sa femme.

Soljenitsyne, pour sa part qui continue d'habiter à Zurich chez son avocat, Me Fritz Heeb, a en ce moment deux sortes de préoccupations, selon son entourage.

La première porte sur le pays où il entend se fixer et demander l'asile politique. L'écrivain soviétique hésite entre la Suisse et l'un des trois pays scandinaves, probablement la Norvège. En ce qui

concerne la Suisse, Soljenitsyne a tout le temps pour accomplir les formalités nécessaires, car il dispose d'un visa de tourisme valable trois mois et qui peut être renouvelé. De toute façon, il est certain que si le prix Nobel de littérature formulait une demande d'asile, les autorités helvétiques donneraient leur accord sans aucune difficulté.

Le choix du pays qui offrira asile à Soljenitsyne est peut-être lié à la deuxième préoccupation de Soljenitsyne: le sort de sa famille et son départ d'URSS. Il semble que l'écrivain n'ait jusqu'ici aucune nouvelle précise à ce sujet.

De toute façon, le séjour de l'écrivain soviétique chez ses amis Heeb à Zurich paraît devoir se prolonger.

Jean d'Ormesson élu "patron" du Figaro

PARIS (AFP) — M. Jean d'Ormesson, benjamin de l'Académie française, a été élu hier président du directoire de la société de gestion, et par conséquent directeur de la rédaction, du quotidien parisien Le Figaro.

Age de 49 ans, M. d'Ormesson remplace à ce poste M. Louis Gabriel-Robinet, qui occupait cette fonction depuis 1971 et qui est démissionnaire pour raisons de santé. Le vote du conseil de surveillance, qui comprend sept représentants des propriétaires: du journal, un représentant des cadres administratifs et quatre représentants des journalistes, a été acquis à l'unanimité.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
André Robin, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joly, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tel.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

Lorsqu'il n'y a pas trop à perdre, placer de l'argent et prendre quelques risques n'est jamais trop grave. Mais quand l'enjeu est élevé... c'est une autre paire de manches.

Comment deviner quel sera le montant de votre retraite ou de vos économies quand vous prendrez votre retraite?

Avec un régime enregistré d'épargne-retraite London Life, vous n'attendez pas pour connaître le montant... et il n'y a pas de surprises... car nous pouvons vous dire, dès maintenant, quel sera votre revenu à votre retraite par \$1,000 investis dans un fonds de pension enregistré London Life.

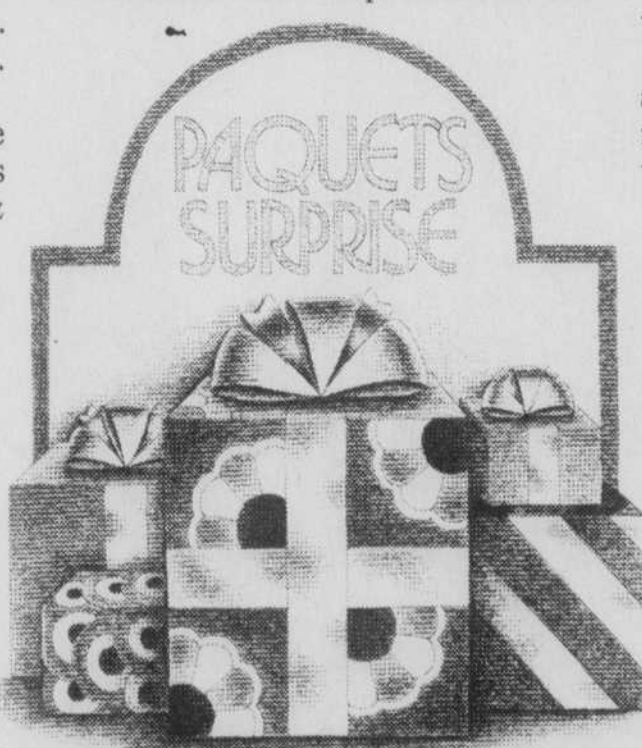
Et cette somme est garantie dès aujourd'hui.

En effet, seules les compagnies d'assurance-vie qui vendent des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des rentes, peuvent garantir un montant de pension précis... quant aux autres compagnies, elles ne peuvent vous offrir qu'une retraite qui se rapproche le plus de vos besoins.

A ce moment-là, on ne vous dira pas que vous pourrez vivre plus longtemps, et que le montant sur lequel vous comptez pour votre retraite devra être étalé sur une plus longue période, et ainsi que votre revenu mensuel pourrait être moins élevé que prévu...

Alors qu'un montant de pension garanti n'est qu'un des nombreux avantages offerts par un régime enregistré d'épargne-retraite London Life.

Mais il y en a encore deux autres, ce sont des clauses spéciales en cas



de décès ou d'invalidité—ce que la plupart des autres compagnies n'offrent pas.

Une chose est certaine, tous les régimes enregistrés d'épargne-retraite vous permettent d'obtenir

un dégrèvement d'impôts et de déduire parfois, jusqu'à \$4 000 de votre revenu imposable annuel.

Si votre régime est enregistré avant le 1er mars 1974, vous pourrez déduire vos contributions de votre revenu imposable pour 1973.

Ceci n'est qu'un aperçu des avantages offerts par les régimes enregistrés d'épargne-retraite London Life, car pour vous en dire davantage, il nous faudrait plus d'espace.

Si vous voulez de plus amples détails, sans engagement de votre part, demandez à voir un représentant de la London Life ou postez le bon ci-dessous.

On ne prend sa retraite qu'une fois dans la vie... mais on doit parfois y penser à deux fois pour la finir en beauté.

Avec un régime enregistré d'épargne-retraite London Life, vous êtes assuré d'une retraite heureuse.

London Life Compagnie d'Assurance-vie
Suite 2990, Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec H3C 2R3

Veuillez me faire parvenir tous les détails sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite London Life.

Nom _____

Adresse _____

Ville et Province _____

Code Postal _____

London Life est le nom enregistré au Canada de la London Life Compagnie d'Assurance-vie



■ le point

Les risques de la paix

Coup sur coup, Moshé Dayan et Golda Meir annonçaient, le premier qu'il ne fera pas partie du prochain gouvernement et la seconde qu'elle ne demandera pas le renouvellement de son mandat de "formateur".

Dans un cas comme dans l'autre, c'est apparemment la fin d'une carrière. Moshé Dayan ayant cristallisé sur son imprévisible personne toutes les frustrations et les revers des premiers jours de la guerre d'Octobre, et la seconde ne parvenant pas à surmonter les obstacles placés sur son chemin par les partis religieux par essence plus proches de la droite que des travaillistes.

Le premier mandat de Mme Meir se termine ce matin et deux choix s'offrent théoriquement au "formateur": tenter de mettre sur pied un fragile cabinet d'unité nationale que la première crise venue ferait éclater, ou demander au président Katzir de dissoudre la Knesseth.

Le problème est qu'Israël passe par une crise de leadership, et que ni Abba Eban, ni Yigal Allon ne font le poids, imposant au pays de se tourner vers de nouvelles figures.

Sans entrer dans la mathématique parlementaire, il est évident que la droite, menée par Menahim Begin, ne peut dans le meilleur des cas, regrouper que 54 mandats sur un total de 120 à la Knesseth.

Ainsi, Israël, mené par ses leaders traditionnels vers le droit à l'existence par une stratégie où l'accent était prioritairement mis sur la puissance militaire, est en butte aujourd'hui aux risques de la paix, ayant apparemment été pris de court par la soudaine accélération du désengagement militaire imprimé à la région par le président Sadate.

Qui plus est, le même Anouar Sadate, au moment où Israël cherche encore son nouveau Ben Gourion ou tout simplement une personnalité de rechange pour Golda Meir qui, rappelons-le, n'a été choisie à la mort de Lévy Eshkol ni pour faire la

guerre ni encore moins la paix... se réconcilie spectaculairement avec le colonel Kadhafi de Libye et obtient de Washington que Henry Kissinger revienne au Proche-Orient pour une navette de "désescalade" entre Israël et la Syrie.

Au même moment, les organisations palestiniennes se concertent pour rajuster leur stratégie au climat nouveau et le roi Hussein de Jordanie semble connaître des difficultés sérieuses parmi ses plus fidèles sujets.

Israël saura-t-il saisir à temps cette chance unique de promouvoir la paix dont le Proche-Orient a tant besoin et à contre-carrer la montée d'un négativisme trop longtemps nourri à l'école de la "légitime défense"?

Avec un gouvernement d'unité nationale dont l'un des principaux partenaires refuse le désengagement, la venue même de Kissinger dans la région est un mur infranchissable. De même, un second mandat à Mme Meir, au cas où elle reviendrait sur sa décision, serait bien inutile avec son corollaire d'un pourrissement interne que la mobilisation quasi générale et l'inflation galopante ne font qu'accélérer.

Les stratégies du parti travailliste oseront-ils aller jusqu'au bout de leurs options modérées en forçant de nouvelles élections?

On ne peut que le souhaiter car si la droite a profité du climat irrespirable des premiers jours du cessez-le-feu et de la peur panique de l'aventure de la paix qui soudain s'était offerte, les choses ont évolué depuis. C'est dire que ces 39 sièges du Likoud ne risquent pas de grossir au point de devenir majorité, bien au contraire. Aidé à fond par la politique modérée de l'Egypte et renforcé par la perspective toute nouvelle d'un déblocage avec la Syrie, le parti travailliste se doit de revenir devant l'électorat pour un mandat clair qui signifierait la fin de la peur pour Israël et le début d'une ère nouvelle pour les Arabes.

Georges VIGNY

Spectaculaire réconciliation

Kadhafi apporte son soutien à Sadate

LE CAIRE (AFP) — Le monde arabe, qui n'est pas avarié de coups de théâtre, en a provoqué un de plus hier: la spectaculaire réconciliation des présidents Sadate et Kadhafi, qui n'étaient plus dans les meilleurs termes depuis l'été dernier.

Arrivé lundi soir à l'improvisiste au Caire, le colonel Kadhafi a assisté hier à une séance de l'Assemblée nationale égyptienne, qui consacrait la victoire de l'armée égyptienne et le triomphe du président Sadate, il a décoré lui-même le chef de la défense anti-aérienne de l'Egypte et s'est livré à une étonnante rétractation.

"Si j'ai critiqué l'Egypte, a-t-il dit notamment, dans le petit discours qu'il a prononcé devant les députés égyptiens, c'est que j'aimais trop l'Egypte. Je ne tolérerai pas que quiconque se permette de critiquer l'armée égyptienne. Le monde arabe doit se tenir unanimement derrière l'Egypte" (...) ont été quelques-uns de ses propos les plus remarquables.

Il n'y a pas si longtemps, le colonel Kadhafi disait à qui voulait l'entendre que l'armée égyptienne avait été une fois de plus battue. Et avant la guerre d'Octobre, il avait accusé l'Egypte d'être "le pays de la corruption, de la bureaucratie et de la censure".

Bien mieux, l'imprévisible président libyen a ménagé un autre suspense: brandissant à la tribune de l'assemblée égyptienne un discours préparé par écrit, il a préféré s'exprimer directement, et a annoncé qu'il lirait ce texte lors d'une prochaine réunion à huis clos.

Personne ne sait rien de ce que contient ce texte, mais une chose est certaine: par son intervention imprévue, devant

une Assemblée nationale égyptienne réunie pour honorer les héros de la guerre d'Octobre, le colonel Kadhafi apporte, lui aussi, son soutien au président Sadate et renforce ainsi l'autorité de ce dernier dans

le monde arabe. Le chef de l'Etat égyptien, pour sa part, arborait une tenue militaire inédite. Mais il n'a rien dit de nouveau dans son allocution. Il a promis un avenir meilleur au peuple égyptien. Il a remercié tous les chefs d'Etat arabes pour leur contribution à l'effort de la guerre d'Octobre, et n'a pas mentionné une seule fois le nom de l'Union soviétique.

Au contraire, en affirmant que "le soldat égyptien avait doublé le pouvoir des armes qui lui avaient été confiées", il semblait vouloir réduire le rôle de l'URSS dans la guerre d'Octobre.

Il n'a pas hésité, en revanche, à magnifier à l'extrême le rôle de l'armée égyptienne au cours du récent conflit. Il a nommé maréchal son ministre de la Guerre, le général Ahmad Ismail Ali, créant ainsi le deuxième maréchal de l'Egypte républicaine après le maréchal Abdel Hakim Amer, ami de Nasser, et qui se suicida dans des circonstances obscures après la guerre de 1967.

Il a promu au grade supérieur plusieurs responsables de la Défense nationale égyptienne, et en a décoré d'autres. C'est la première fois depuis 1967 que l'armée égyptienne sort de l'anonymat le plus absolu.

La pré-conférence islamique de Lahore précise ses objectifs

LAHORE (par l'AFP) — Donner à l'Islam un nouveau contenu concret de libération politique et de coopération économique: tel est l'objectif que semble s'être fixé la conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui s'est ouverte hier à Lahore, au nord-est du Pakistan.

C'est un véritable appel à l'action qu'ont en effet lancé du haut de la tribune le président sortant M. Ahmed Taibi Benhima, ministre des Affaires étrangères du Maroc, et son successeur, M. Aziz Ahmed, ministre de la Défense et des Affaires étrangères pakistanais, au cours de la première réunion de cette conférence qui doit préparer l'ordre du jour du sommet des chefs d'Etat le 22 février. Tous deux ont préconisé une coopération dans tous les domaines entre les pays islamiques que ce soit pour parvenir à la libération des territoires occupés par Israël en 1967, y compris Jérusalem, ou sur les plans politiques, économiques et culturels.

Le grand nombre des délégués réunis témoigne de l'expansion de l'Islam en Afrique depuis la première conférence au sommet de Rabat en 1969. Trente-et-un pays sont déjà membres de la conférence islamique, six au-

tres, tous africains, ont posé leur candidature et seront, selon toute vraisemblance, admis: l'Ouganda, la Haute-Volta, le Cameroun, la Gambie, le Gabon et la Guinée-Bissau.

En tête de l'ordre du jour à soumettre aux chefs d'Etat, figurent évidemment en première place l'examen de la situation au Proche-Orient, de la cause palestinienne et "le profond attachement des Musulmans" à Jérusalem à propos de laquelle est soulignée "la ferme détermination de leurs gouvernements de la libérer".

C'est donc à une mobilisation de toutes leurs énergies que seront conviés les chefs d'Etat arabes, lorsqu'ils se retrouveront vendredi prochain. De là à parler de "jihad" (guerre sainte) comme le font par exemple les Libyens qui veulent proposer un programme dans ce sens, il n'y a qu'un pas.

Cela a ému nombre de délégations qui, dans les couloirs de la conférence, expliquaient que le "jihad" ne signifiait aucunement partir en guerre contre les "incroyants" mais mener un combat, d'abord contre ses propres défauts. Lutter contre le sous-développement fait partie du "jihad", venir en aide aux Musulmans des Philippines aussi, fait-on valoir dans les mêmes milieux.

Les difficultés internes rendent le cabinet Meir intransigeant

JERUSALEM (d'après l'AFP) — Le général Moshé Dayan a confirmé hier devant les députés membres du Rafi (son ancien parti) qu'il ne ferait pas partie du prochain gouvernement israélien.

"Les critiques qui me sont adressées au sein du parti me permettent de douter que je puisse représenter le parti dans un prochain gouvernement et que celui-ci puisse voir en moi son représentant", a notamment déclaré le général.

Mme Golda Meir quant à elle a annoncé à la direction du parti travailliste qu'elle ne demanderait pas le prolongement du mandat de 21 jours que lui avait accordé le chef de l'Etat israélien pour former un nouveau gouvernement.

Mme Meir doit être reçue aujourd'hui par le président israélien, mais on doute qu'elle soit en mesure de lui annon-

cer la constitution d'un nouveau gouvernement avec les partis religieux.

Toutefois, les difficultés internes n'ont pas empêché Mme Meir d'affirmer qu'Israël non seulement n'envisageait pas de rétrocéder le Golan occupé pendant la guerre des six jours mais se proposait d'en doubler la population actuelle, consolidant les localités déjà créées.

Mme Meir, qui prenait la parole devant l'assemblée de l'exécutif du congrès sioniste mondial réuni à Jérusalem, a précisé au sujet des garanties de paix données par l'Egypte en cas de règlement que la seule assurance qu'a Israël est le fait que le président Sadate ne rouvrirait pas le canal de Suez et n'établirait pas dans cette région une population de plus d'un million d'habitants s'il avait l'intention de déclencher une nouvelle guer-

re dans deux ou trois ans.

En ce qui concerne la situation politique intérieure, Mme Meir le premier ministre a, par ailleurs, catégoriquement rejeté l'éventualité d'un cabinet d'union nationale incluant l'opposition. L'expérience a prouvé, a notamment déclaré Mme Meir, "qu'un tel gouvernement s'écroulerait lorsque le moment viendrait d'adopter des décisions capitales concernant un règlement pacifique avec nos voisins".

Enfin, la position d'Israël reste inchangée en ce qui concerne d'éventuelles négociations de désengagement sur le Golan, a réaffirmé M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères: toute négociation est subordonnée à la remise par la Syrie de la liste des prisonniers israéliens, et au droit de visite de ces prisonniers par les délégués de la Croix-rouge.

mêlez-vous de nos affaires!

La grande partie des besoins du gouvernement fédéral est comblée par des entreprises canadiennes via le ministère des Approvisionnements et Services! C'est votre intermédiaire!

... commencez par ceci

J'aimerais recevoir de plus amples informations sur la façon pour mon entreprise de transiger avec le ministère des Approvisionnements et Services.

Nom de l'entreprise _____

Type d'entreprise _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Nom du requérant _____

Titre du requérant _____

À: Secrétaire de l'Administration des approvisionnements
Ministère des Approvisionnements et Services, Code 1320
Immeuble MacDonald, 123 rue Slater
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Cette année, par l'intermédiaire de son ministère des Approvisionnements et Services, le gouvernement fédéral va acheter pour plus d'un milliard de dollars de biens et de services de toutes sortes à l'industrie canadienne. Il n'y a pas de raison pour que votre entreprise, qu'elle soit grande ou petite, ne soit pas sur le carnet de commandes du gouvernement! Ce carnet de commandes est impressionnant non seulement par la quantité des biens et services

requis. Il l'est aussi par la variété des articles qu'il comporte: nourriture, vêtements, matériels de bureau, ordinateurs, bâtiments préfabriqués, automobiles, camions, avions, navires. Et on ne parle pas des pièces d'équipement divers, de boulons, d'écrous, et combien d'autres encore. Bien sûr, le gouvernement fait affaire avec les grandes compagnies... tout comme vous d'ailleurs! Mais celles-ci ne sont pas privilégiées par rapport aux petites

entreprises. La preuve en est que 95% des contrats accordés par le ministère des Approvisionnements et Services sont de moins de \$10,000, et vont aux petites et moyennes compagnies. En conséquence, quelle que soit la taille de votre entreprise, vous devriez sur-le-champ vous enquérir de ce que le gouvernement fédéral peut vous acheter et à quel compte.



Approvisionnement et Services
Canada
Jean-Pierre Goyer, ministre

Supply and Services
Canada
Jean-Pierre Goyer, Minister

Bureaux régionaux: Vancouver/Edmonton/Winnipeg/Port Credit/Ottawa/Montréal/Halifax

Moi, c'est...
l'Université
de Montréal

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Conditions d'admission:
Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

Au premier cycle: baccalauréat ès sciences (éducation), baccalauréat ès sciences (éducation, avec concentration en pédagogie audio-visuelle), baccalauréat ès sciences (éducation, avec concentration en mesure et évaluation), baccalauréat ès sciences avec cours spécialisé (éducation préscolaire et enseignement à l'élémentaire), baccalauréat ès sciences avec cours spécialisé (orthopédagogie), baccalauréat ès sciences ou ès arts avec un sujet mineur en éducation (enseignement secondaire).

Scolarité normale: 3 années.

Renseignements: 343-7076



Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, chez le registraire de l'Université de Montréal AVANT LE 1^{er} MARS.

Nécessaire et difficile démocratie

Suite de la première page

progressif, car l'Etat soviétique, au stade du socialisme "mûr", est déjà celui "du peuple tout entier" et non plus, comme dans la période précédente, l'instrument de la dictature du prolétariat. La nouvelle Constitution, dont M. Brejnev a annoncé la mise au point d'ici au XXVe congrès (1976 en principe) et après discussion, justement, par "le peuple tout entier", a pour but de codifier ces nouveaux rapports instaurés entre les citoyens et l'Etat.

Suivant l'exemple donné par le secrétaire général, plusieurs thèmes ont été développés à ce sujet.

"L'émulation socialiste", d'abord, a été présentée comme une occasion "de révéler le caractère démocratique de notre système dans la sphère la plus vitale de la société, la production matérielle" (Kommunist, no 9, 1973). L'ouvrier à l'usine, le kolkhozien dans les champs, doivent être pénétrés d'une "conscience communiste" qui ne tolère pas l'indifférence et doit le conduire à faire preuve d'initiative, à s'exprimer chaque fois qu'il a le sentiment de pouvoir améliorer, à quelque niveau que ce soit, le système de production.

Le rôle des soviets en tant qu'assemblées populaires doit être élargi, renforcé. Une loi a été promulguée dans ce sens au mois de septembre 1972, dont l'objectif, selon M. Brejnev, est de "rehausser le prestige et l'activité des dé-

putés". Le caractère "formaliste" de ces assemblées a été souvent dénoncé. On veut obtenir que s'y crée "une situation aidant à un libre échange d'opinions" (Kommunist, no 9, 1973).

Les corps intermédiaires sont, eux aussi, définis comme d'actifs maillons de la démocratie socialiste, dont ils doivent aider à perfectionner le fonctionnement. Il s'agit des syndicats, dont les effectifs dépassent 93 millions de membres, et des Komsomols (ligue des jeunes communistes), qui en comptent plus de 28 millions. Ces organisations ont été utilisées comme courroies de transmission entre le pouvoir et la base — des "lettres du comité central" sont ainsi diffusées par leur intermédiaire — mais on voudrait obtenir qu'elles contribuent aussi à une mobilisation de leurs adhérents pour une participation plus active à la vie publique.

Le parti lui-même, enfin, est invité à donner l'exemple de la démocratie dans ses propres institutions et dans son comportement, à exercer son "influence idéologique", mais à "ne pas se substituer" aux organes de l'Etat et autres organisations publiques (Kommunist, no 12, 1972). On cite Lénine, qui demandait qu'une "démocratie beaucoup plus précise" soit établie entre les fonctions du parti et celles du gouvernement et que soient accrues "la responsabilité et l'indépendance des fonctionnaires et des institutions gouvernementales soviétiques, en laissant au parti l'orientation générale des activités de tous les corps de l'Etat".

On pourrait multiplier les citations insistant pour une participation plus réelle des citoyens aux affaires publiques comme à la gestion de leurs entreprises et pour une meilleure définition des responsabilités de chacun. Vaste tâche, et qui se heurte à toutes sor-

tes d'obstacles.

Culturel d'abord, en ce sens que la société soviétique, héritière de la société russe, n'a qu'une expérience excessivement sommaire des droits et des libertés démocratiques, qu'elle tente d'accéder au socialisme, en attendant le communisme, sans être passée par un stade "libéral" au cours duquel se créent des structures sociales indépendantes de l'autocratie et capables de lui survivre. "Ce pays, dit un sociologue soviétique, est en fait sans structures, il s'offre comme un corps mou au pouvoir qui, le voudrait-il, chercherait en vain des points d'appui pour y développer une véritable vie politique." Le patriotisme soviétique, réel, est un sentiment national qui permet les vastes mobilisations, au moment des crises les plus graves. C'est une forme brute de participation inadaptée à la gestion des affaires publiques en temps de paix.

En second lieu, le stalinisme, qui a établi son emprise sur le pays moins de quinze ans après la révolution, a non seulement perpétué ces insuffisances culturelles en instaurant sa propre forme d'autocratie, mais encore a provoqué une sorte de blocage qui fait obstacle à tout progrès politique. Si le parti, en effet, a formellement condamné le culte de la personnalité et dénoncé expressément "le grand tort" porté par Staline "au développement de la démocratie à l'intérieur du parti et de l'Etat" (résolution du 30 juin 1956 du comité central du P.C. d'U.R.S.S.), le dossier du stalinisme a pratiquement été fermé après la chute de Khrouchtchev, sinon plus tôt.

Il est erroné de parler de "restalinisation" en U.R.S.S., mais c'est un fait qu'en jetant un voile pudique sur tout ce qui constitue encore en U.R.S.S. des vestiges du stalinisme le régime s'in-

terdit lui-même de remettre en cause quelques-uns des traits les plus négatifs de la société soviétique. Ce phénomène est particulièrement sensible en matière d'art et de littérature. Mais toutes sortes de réflexes, à commencer par ceux du conformisme et du silence, constituent aussi l'héritage de l'époque stalinienne dans les sphères les plus diverses de la vie et singulièrement en politique.

On touche ici au problème de la vie du parti, épine dorsale et système nerveux du pays et qui, en dépit du passage des générations — près de la moitié de ses membres ont moins de quarante ans, les deux tiers ne possèdent pas leur carte à la mort de Staline — se révèle un corps social remarquablement conservateur. Cette caractéristique en fait, à l'heure actuelle, le troisième obstacle sur la voie d'un socialisme démocratique en U.R.S.S. Obstacle d'ailleurs parfaitement identifié, si l'on se donne la peine de lire les textes condamnant, par exemple, le "formalisme" de trop de ses réunions, la "tutelle mesquine" (M. Brejnev) qu'il exerce sur d'autres organisations, le goût qu'on y rencontre pour "la répétition de vieilles formules devenues caduques" (id.).

Le secrétaire général passe pour avoir entrepris une lutte déterminée contre ce ritualisme paralysant et ce conservatisme des esprits, qu'accompagnent à l'occasion des cas caractéristiques d'abus de pouvoir ou de concussion. C'est le sens qu'il faut donner à l'élimination de quelques personnalités tels que l'ex-premier secrétaire de Géorgie, M. Mjavanadzé, ou son collègue ukrainien, M. Chelest. Des hommes nouveaux prennent la relève et l'on s'attend de découvrir dans de hautes fonctions des personnalités dont la porte n'est plus ouverte aux seuls "clients" habituels, prêts au contraire, à écouter d'une oreille attentive le cas exposé par un visiteur qui ne fait pas partie de l'appareil. Mais on s'inquiète en même temps, dans des cercles soviétiques où l'expérience de M. Brejnev est suivie avec le plus d'intérêt, de voir figurer dans l'entourage ou parmi les conseillers du secrétaire général des hommes, comme l'académicien Vadim A. Trapeznikov, par exemple, connus précisément pour leur conservatisme sans faille.

Dresser une géographie du régime selon ses tendances politiques serait trop hasardeux. Tout au plus peut-on dire que si le courant dirigé par M. Brejnev prend progressivement de l'ampleur il doit encore compter avec des résistances qui n'autorisent aucun geste trop brusqué — l'élimination de M. Chelest du bureau politique a pris plus de deux ans — et obligent à une extrême prudence si des remous trop graves doivent être évités. Que le sentiment populaire aille dans le sens d'un rajeunissement, n'ôtant rien au caractère socialiste du système mais lui donnant un nouveau visage, cela ne fait guère de doute. Mais le système, justement, ne prévoit guère, sauf péril national, de recours à l'appui des masses. Dans l'atmosphère feutrée des cercles les plus élevés du pouvoir, les compromis sont le plus souvent la règle. La question est de savoir si leur pratique est conciliable avec le dynamisme qu'exige la rénovation entreprise.

Fin



Envoyée spéciale d'un magazine américain, Gina Lollobrigida exerce le métier de photographe pigiste sur la Place Rouge à Moscou où elle croque sur le vif les allées et venues des touristes soviétiques. (Téléphoto AP)

Quatre nouvelles corporations professionnelles

QUEBEC (PC) — L'Office des professions du Québec vient de mettre en place des mécanismes visant à la constitution, en corporations professionnelles, des professions d'audioprothésiste, de chiropraticien, de denturologiste et de podiatre.

C'est ce qu'a annoncé le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault, dans un communiqué remis à la presse.

De plus, selon le communiqué, conformément à la législation professionnelle du Québec l'Office s'est adjoint, dans chacune des disciplines mentionnées, le concours d'experts pour préparer les examens d'admission que devront passer les personnes désirant exercer ces professions.

La date limite pour les demandes d'admissions écrites aux examens, est fixée au premier juillet 1974.

Selon la loi, ces comités d'examineurs seront composés d'un président et de trois praticiens de la profession visée, tous nommés par l'Office des professions, ainsi que de trois représentants du ministère des Affaires sociales, un du ministère de l'Éducation, un de la Corporation professionnelle des dentistes et enfin un représentant des facultés d'art dentaire du Québec.

Au terme de cette opération de qualification, l'Office des professions formera un Bureau de direction provisoire de chaque nouvelle profession, qui aura la responsabilité d'accorder des permis d'exercice pour de futurs candidats.

Me Dussault rappelle que les mécanismes, prévus par la législation professionnelle pour la création de ces professions, ont pour objectif fondamental de permettre le démarrage réel de ces dernières au Québec et d'en garantir l'accessibilité et une protection sur le plan des standards professionnels.

Le président de l'Office des professions prévoit que ces quatre nouvelles professions seront en activité d'ici la fin de l'année 1974.

De nouveaux troubles pourraient suivre la présente accalmie

QUEBEC (PC) — De nouveaux affrontements, comme ceux qui ont ébranlé le Québec en octobre 1970 et au printemps de 1972, pourraient se produire d'ici à deux ans, mais sous une nouvelle forme.

C'est l'opinion exprimée par l'ex-chef parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin, dans une entrevue accordée au quotidien Le Soleil.

L'ancien député de Bourget, défait aux élections du 29 octobre dernier, estime que le climat social demeure calme, à court terme, au Québec, pour un bon nombre de raisons.

Selon lui, ce climat de calme est dû au fait que deux partis politiques sont pratiquement disparus de la scène électorale, ce qui a soulagé l'axe dynamique de la société québécoise, tandis que le Parti québécois continuait de progresser, ce qu'il considère comme une étape importante dans la progression du Québec vers un nouveau modèle social.

"Je pense que c'est à cause de ça qu'on n'a pas vu de violence depuis l'élection, a-t-il précisé. "Parce que l'espoir, loin d'être rabroué, est beaucoup plus vif maintenant, le désappointement immédiat passé, qu'en 1970 et que dans les années antérieures.

"Cependant, a-t-il ajouté, l'affrontement va devenir de plus en plus vif entre les forces de progrès et les forces de statu quo, surtout au niveau des syndicats qui ont entrepris des campagnes systéma-

tiques de formation, de politisation de leurs membres."

L'ex-député ne croit pas d'autre part que le gouvernement posera des gestes susceptibles d'écarter ces éventuels affrontements.

Selon lui, le Québec ne vivra aucun changement majeur aux plans économique, social ou culturel, au cours des quatre prochaines années.

Il estime que le seul domaine où l'on verra peut-être une législation spectaculaire sera celui de la langue, parce que, a-t-il précisé, le gouvernement a reçu le feu vert de certains secteurs qui veulent éviter que la machine craque, du gouvernement Trudeau, et aussi du Centre des dirigeants d'entreprises, de la Chambre de commerce de Montréal et même du Conseil du patronat, qui sont d'accord pour qu'on fasse des cessions, "non pas majeures, mais qui auront l'air majeures."

Côte d'Azur, à La Popina, du 18 au 23 Février Amours et délices.

SEMAINE DE LA CÔTE D'AZUR.

La Popina se retrouve sur la Côte d'Azur.

Venez et laissez-vous séduire par les spécialités de la Côte d'Azur, préparées pour La Popina par le chef du fameux Hôtel Negresco, à Nice.

Deux défilés de mode Côte d'Azur seront présentés au cours de chaque soirée par 5 mannequins venus par Air France.

Venez danser au son du Trio Riviera, au restaurant le plus méditerranéen de Montréal.

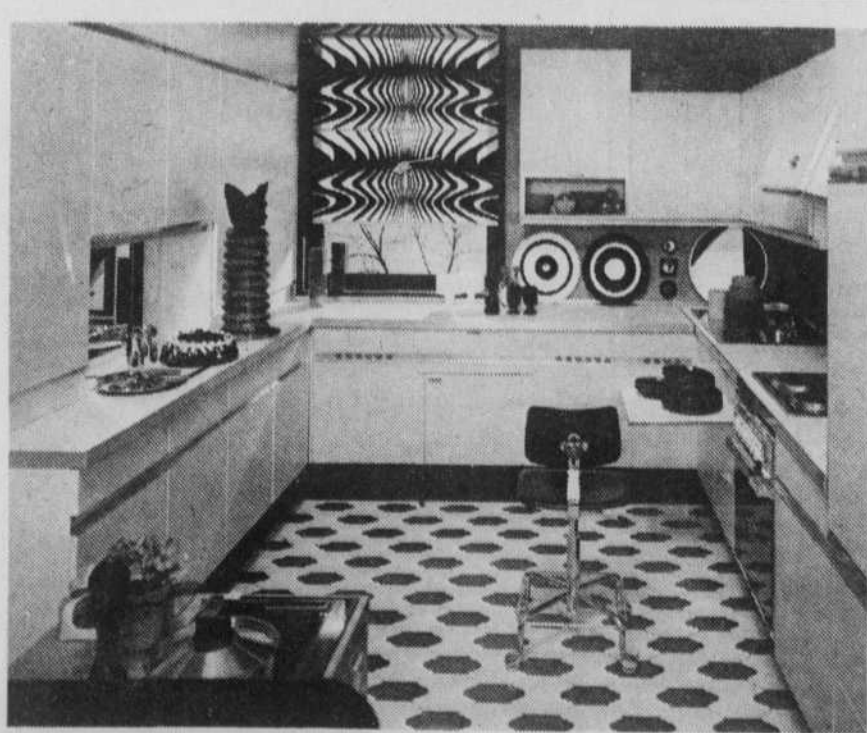
Durant cette semaine de la Côte d'Azur vous aurez la chance d'être l'heureux gagnant d'un voyage pour deux personnes à Nice en première classe par Air France.

Tout cela se passe à La Popina, le restaurant méditerranéen sur la plaza de la Place Ville Marie. Réservations: 861-3511.

Stationnement \$1 seulement au Canadawide Parking de la Place Ville Marie dès 18:30. Faites valider votre billet au restaurant.



Administré par Le Reine Elizabeth.



Cuisine de classe, techniquement parfaite et d'une exceptionnelle beauté.



CUISINE - TECNA -

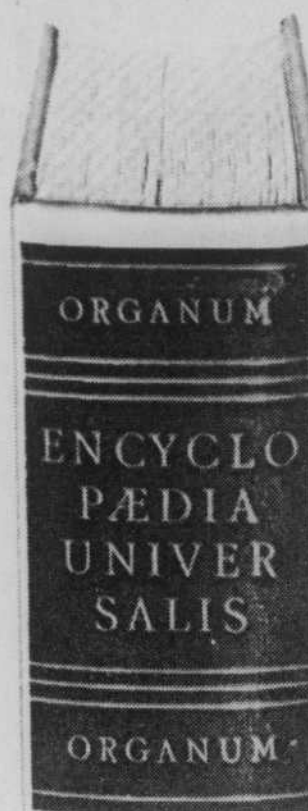
10014 St-Vital,
Montréal-Nord.
Tél.: 321-9622
P.Q. CANADA

AMÉNAGEMENT DE CUISINES — IMPORTATION DE MEUBLES ET OBJETS EXCLUSIFS — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION

UNIVERSALIS

La première encyclopédie française depuis Diderot

par Jacques Thériault



Si l'Encyclopaedia Britannica détient la première place au chapitre de la "connaissance universelle", de par une tradition vieille de plus de deux cents ans, l'Encyclopaedia Universalis constitue sans contredit le meilleur ouvrage du genre disponible en langue française.

Depuis la parution — en dix-sept volumes — de "l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts et des métiers" (1751-1777) de Diderot et d'Alembert, en France, personne n'avait tenté d'entreprendre un travail aussi gigantesque au bénéfice du public de langue française. Issue de sept années de préparation, parvenue par l'Encyclopaedia Britannica et le Club français du livre, cette encyclopédie de langue française a été réalisée avec le concours de près de 3.000 collaborateurs spécialisés, dont une quarantaine de Québécois regroupés au sein d'un comité canadien ou figurant, notamment, les noms d'André Vachon, Michel Brunet, Jean-Charles Bonenfant, Andrée Desautels, Pierre Dagenais, Louis-Edmond Hamelin, Michel Bélanger et Roger Duhamel.

Comme l'explique M. Pierre Moreau, directeur général d'Universalis au Canada,

"cette encyclopédie est née, aussi curieuse que cela puisse paraître, d'un rêve américain, d'une initiative pour le moins heureuse de William Benton; décédé l'an dernier, il a été à la fois éditeur et président du conseil de Britannica pendant trente ans. Dans son esprit, il n'était pas question de traduire les trente volumes de Britannica, bien que certains essais d'Universalis aient été adaptés de Britannica, mais bien plutôt de pourvoir les francophones d'un instrument de travail et de prospective à leur mesure, conçu dans leur optique".

Le premier tome de l'Encyclopaedia Universalis a vu le jour en 1968. Une fois complétée, à la fin de 1974, elle totalisera vingt volumes groupant 23.000 pages et quelque 30 millions de mots. Présentement, les seize volumes de

ce qu'on appelle "le corpus" sont disponibles. Abondamment mais judicieusement et fonctionnellement illustrés de dessins, schémas, tableaux, cartes, photographies et documents en couleurs, ils comportent des milliers d'articles couvrant d'un tissu continu le monde de la connaissance et classés, bien sûr, par ordre alphabétique.

Les quatre derniers volumes d'Universalis, qui seront publiés au cours de la présente année, constituent un complément indispensable au "corpus": il s'agit du "thé-

sauros", en trois tomes, et de "l'organum", en un seul volume.

Comme l'explique M. Moreau, "la fonction principale du thésaurus consiste à fournir rapidement des références aux articles développés traités dans le corpus. Plus qu'un index encyclopédique, cette section en trois volumes d'Universalis permet d'aborder les articles du corpus en pré-connaissance de cause. C'est véritablement un guide qui permet d'aller droit au but".

Pour sa part, "l'organum"

est ce que les promoteurs de cette encyclopédie de langue française appellent "une machine d'apprentissage, d'organisation de la connaissance". Outre des références et des tableaux renvoyant aux articles ou parties d'articles du "corpus", il contient des articles généraux de présentation consacrés à diverses disciplines, des essais sur les grands problèmes de notre siècle et sur les rapports des connaissances entre elles. En somme, il rassemble les différents plans d'organisation de la connaissance selon lesquels l'encyclopédie a été conçue.

A l'heure actuelle, près de 3.000 Québécois possèdent le "corpus" en seize volumes, note M. Moreau. Chacun d'eux est vendu au prix de \$32,75 et les quatre derniers coûteront \$28. On peut se procurer chacun de ces volumes séparément, sans être tenu de s'engager par contrat comme cela se pratique chez d'autres éditeurs qui oeuvrent dans le domaine — et bien souvent dans l'illégalité.

Et de noter M. Moreau: "Universalis est la seule encyclopédie de langue française au sens propre du mot. Ce sont des dictionnaires encyclopédiques qui proposent d'autres éditeurs; il faut faire la différence".

Précisant qu'Universalis n'offrait pas de bibliothèque en prime et que l'encyclopédie était qualifiée "d'excellente et d'indispensable" dans la revue Choix, publiée par le ministère de l'éducation du Québec, M. Moreau précise cependant qu'un grand atlas de trois cents pages, complètement inédit, est remis gratuitement à chaque souscripteur. Il a été réalisé avec le concours de plusieurs instituts géographiques nationaux et sociétés savantes d'Europe, d'Amérique et du Japon.

Enfin, question d'éviter de vieillir et d'ennuyer les riches, Universalis publiera chaque année un volume de remise à jour qu'on offrira — pour une somme modique — à tous ceux qui ont eu, un jour, le coup de foudre pour Universalis.

Le Prix d'Europe est porté à \$8.000.

Le Prix d'Europe, décerné chaque année depuis 1911 par voie de concours, sous l'égide de l'Académie de Musique de Québec, sera doté désormais d'une bourse de \$8.000.

"En portant à \$8.000 la bourse d'étude attachée au Prix d'Europe, dit monsieur le ministre Hardy, le ministère des Affaires culturelles a voulu reconnaître par un geste concret la gratitude immense que la population du Québec conserve à l'égard des 75 lauréats du Prix d'Europe qui, à travers toutes ces années, ont contribué au rayonnement de la culture musicale québécoise aussi bien à l'étranger que chez nous. Le ministère veut, en même temps, rendre hommage à l'Académie de Musique de Québec qui a joué un rôle dynamique dans notre vie culturelle avec une continuité exceptionnelle puisque cet organisme fondé en 1868 est à l'oeuvre depuis plus d'un siècle".

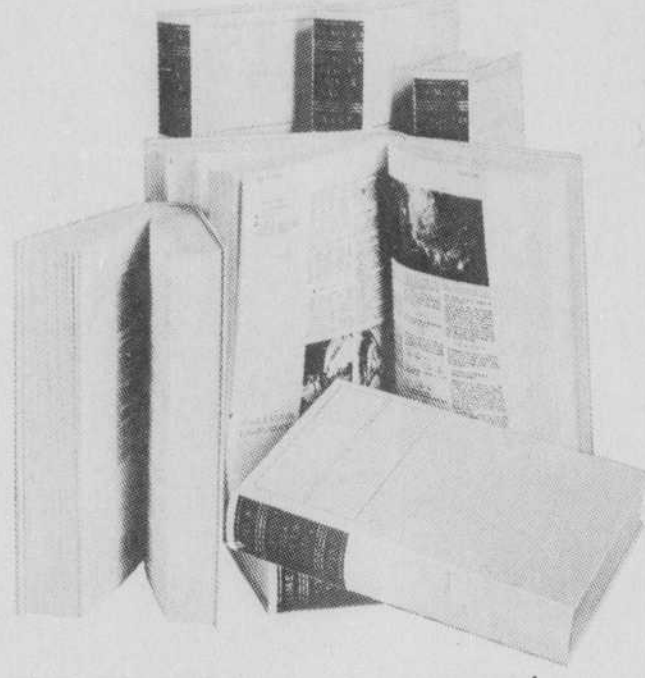
En effet, l'Académie de Musique de Québec est la plus ancienne institution à décerner des certificats d'études musicales et le diplôme "Laureat" dans la province de Québec. Elle a été la première à confier à des spécialistes le soin d'établir des programmes d'études. Son but est de promouvoir le goût de la musique dans le Québec, d'élever le niveau des études musicales et de les régulariser en établissant des programmes, en instituant des examens, en décernant le diplôme Laureat et des certificats d'études musicales et en accordant des prix dans toute discipline de l'art musical.

Le Prix d'Europe, décerné chaque année depuis 1911 par voie de concours, sous l'égide de l'Académie de Musique de Québec, sera doté désormais d'une bourse de \$8.000.

"En portant à \$8.000 la bourse d'étude attachée au Prix d'Europe, dit monsieur le ministre Hardy, le ministère des Affaires culturelles a voulu reconnaître par un geste concret la gratitude immense que la population du Québec conserve à l'égard des 75 lauréats du Prix d'Europe qui, à travers toutes ces années, ont contribué au rayonnement de la culture musicale québécoise aussi bien à l'étranger que chez nous. Le ministère veut, en même temps, rendre hommage à l'Académie de Musique de Québec qui a joué un rôle dynamique dans notre vie culturelle avec une continuité exceptionnelle puisque cet organisme fondé en 1868 est à l'oeuvre depuis plus d'un siècle".

En effet, l'Académie de Musique de Québec est la plus ancienne institution à décerner des certificats d'études musicales et le diplôme "Laureat" dans la province de Québec. Elle a été la première à confier à des spécialistes le soin d'établir des programmes d'études. Son but est de promouvoir le goût de la musique dans le Québec, d'élever le niveau des études musicales et de les régulariser en établissant des programmes, en instituant des examens, en décernant le diplôme Laureat et des certificats d'études musicales et en accordant des prix dans toute discipline de l'art musical.

Au cours d'une réception-conférence de presse qui avait lieu sous le patronage d'honneur de monsieur Denis Hardy, ministre des Affaires culturelles, le 31 janvier dernier à Québec, l'Académie de Musique lançait son concours pour le "Prix d'Europe '74" en faisant connaître les nouveaux règlements qui régiront dès cette année ce concours.



Après "Britannica", dont nous présentons hier la quinzième édition qui sera disponible au Canada le 1er mars, il convenait de présenter à son tour "Universalis", la seule encyclopédie digne de ce nom publiée en langue française.

2e Semaine POUR TOUS

AVANT TOUT UN FILM D'AMOUR — LAURENCE

MICHEL PICCOLI
ELEGANT INTELLIGENT INVENTIF

LEA MASSARI
TENDRE CRUEL IMPERTINENT

CHARME BONHEUR
PUDEUR IRONIE
SENSUEL RAFFINE
RIRE CHARME

la femme en bleu

LA BONNE ANNEE DE CLAUDE LELOUCH

PROFITEZ DU SERVICE EXCEPTIONNEL CCA
COMMANDEZ VOS BILLETS DANS VOTRE FAUTEUIL
COMPOSEZ 932-2234
ET UTILISEZ VOTRE CARTE CHARGE

BORIS GUTNIKOV, violoniste 24 février 14h30 (Maison-Neuve) \$7,00 \$6,00 \$4,50 \$3,50	FESTA BRAZIL 12-13 avril (Wilfrid-Pelletier) \$7,00 \$6,00 \$5,00 \$4,00 \$3,00
MARINA MDIVANI, pianiste 17 mars (Maison-Neuve) 14h30 - \$7,00 \$6,00 \$4,50 \$3,50	BALLET LOUIS FALCO 15-16-17 avril (Maison-Neuve) \$7,00 \$6,00 \$4,50 \$3,50
YASS HAKOSHIMA, mime 17 mars (Port-Royal) \$7,00 \$5,00 \$4,00	BERNARD HALLER 2 ou 11 mai (relâche le 7) \$7,00 \$5,00 \$4,00 (Port-Royal)
COMÉDIE-FRANÇAISE 21 ou 30 mars (Maison-Neuve) \$6,50 \$5,00 \$4,00 \$3,00	ÉTOILES DU BOLSHOI 17 ou 22 juin (Wilfrid-Pelletier) \$12,00 \$10,00 \$7,00 \$5,00 \$4,00

PETITS CHANTEURS DE VIENNE
31 mars (Wilfrid-Pelletier)
\$7,00 \$6,00 \$5,00 \$4,00 \$3,00

Billets également en vente à Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol)

télévision

CBFT 2		CFCF 12	
9.10 Ouverture et horaire	e	1.15 Cinq-Mercredi	e
9.15 En mouvement	e	8.30 "Qui rêverait Polly Magoo" (Comédie — Français 1965)	e
9.30 Les Drakens	e	3.00 Adèle	e
9.45 Les 100 tours de Centour	e	3.30 Personnalités	e
10.00 You-Hou	e	4.00 Patatouille	e
10.15 Contes d'enfants	e	4.30 Robin Fosse	e
10.30 Initiation à la décoration intérieure	e	5.00 Patatouille du cosmos	e
11.00 Les recettes de Juliette	e	6.00 Pierre, Jean, Jeanne	e
11.30 Le conte Vostre à bien l'honneur	e	7.00 Le 10 vous informe	e
12.00 Docteur Dolittle	e	7.30 Le ranch à Willie	e
1.30 Bouhah	e	8.00 Les grandes productions	e
1.35 Femme d'aujourd'hui	e	8.30 "Trois troupiers" (Aventures — American 1951)	e
2.30 Cinema	e	10.00 Auto-patrouille	e
4.00 Bobino	e	10.30 Les nouvelles TVA	e
4.30 Poutine	e	11.00 Le couleur du temps	e
4.35 Cent filles à marier	e	11.15 Sans poutelles	e
4.40 Docteur Simon Locke	e	12.45 Le 10 vous informe	e
4.45 Actualité 24	e		
5.00 Les amonnes du désir	e		
5.30 Le Phil Silvers Show	e		
5.35 The Phil Silvers Show	e		
6.00 Family court	e		
6.30 Dropin	e		
6.30 The Electric Company	e		
6.30 Gilligan's Island	e		
6.30 City at six	e		
6.30 Howie Meeker's hockey school	e		
6.45 Mr. Chips	e		

CFTM 10

7.40 Horaire-bienvenue

7.45 Bonjour Montréal

8.00 Les bous de chou

9.00 Pour vous mesdames

11.00 Les Tannhams

12.00 Les p'tits bonhommes

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

12.15 Ligne ouverte

Portrait

Le père Giulio Basetti-Sani, prophète chrétien de l'Islam

par Jean-Pierre Proulx

Il y a toujours eu dans l'histoire de l'Eglise des hommes peu célèbres sinon totalement inconnus, luttant seuls et à contre-courant pour des causes oubliées par la masse comme par les dirigeants. Le père Giulio Basetti-Sani, franciscain, est un de ceux-là: ils oeuvrent à la réconciliation entre chrétiens et musulmans. Il est une sorte de prophète de l'Islam au sein de l'Eglise.

C'est un prophète qui est d'ailleurs peu écouté. Depuis la dernière guerre mondiale, la mode est davantage aux amitiés judéo-chrétiennes qu'aux amitiés arabo-chrétiennes. "Objectivement", il y a peut-être plus de raisons pour les chrétiens de chercher la réconciliation avec les Juifs puisque ce sont les chrétiens qui ont persécuté les Juifs tandis que ce sont les Arabes qui ont persécuté les chrétiens: qu'il suffise d'évoquer l'anéantissement des Eglises d'Afrique du Nord, Constantinople, les Croisades, Charles Martel. Ces événements passés et les événements présents — la crise du pétrole — nourrissent nos préjugés et nos mythes.

Giulio Basetti-Sani a entrepris par sa vie et son oeuvre scientifique de faire mourir ces préjugés. Il n'a pas encore tout à fait réussi. A Rome, où se pratique le dialogue officiel, on le considère plutôt comme un gêneur. Dans son ordre, on n'est pas très convaincu de l'utilité de ses travaux et on le trouve un peu farfelu. Il a demandé de retourner en Egypte où il a passé près de 20 ans. On l'a plutôt envoyé aux Etats-Unis, à Providence (Rhode Island), où il fait des confessions toute la journée. "Je me soumetts à la volonté de Dieu", dit-il.

Il a profité de quatre jours de congé pour venir au Canada revoir des amis qu'il avait connus en 57-59 au moment où il faisait des études à l'Institut d'études islamiques de McGill. Il avait déjà créé un scandale en s'inscrivant à une université protestante. Il en créa un autre plus grand en publiant, à l'issue de ses études, un ouvrage intitulé: "Mahomet et saint François". L'ouvrage connu l'honneur d'être mis à l'Index.

En substance, l'auteur faisait un pa-

rallelle entre l'oeuvre prophétique de Mahomet et celle de François. Il expliquait surtout comme François avait été à son époque une sorte d'ob-jecteur de conscience vis-à-vis de la croisade d'Innocent III.

Saint François explique-t-il, avait compris que le Royaume de Dieu n'était pas de ce monde. Au temps où Innocent III détrônait les rois et les empereurs au nom de la théocratie, l'action d'un François se rendant auprès du pape pour lui dire d'arrêter la croisade ne pouvait pas être très populaire. Il était convaincu que l'on n'arrêterait pas la violence des musulmans par la violence des chrétiens.

Dans sa première règle, François avait inscrit un chapitre expliquant que les franciscains devaient aller chez les musulmans en "frères et en amis". Il ajoutait qu'ils devaient se soumettre à l'autorité des souverains musulmans et prêcher quand le temps serait venu. A une époque où le pape décrétait que les chrétiens ne devaient pas obéir à

des souverains non-chrétiens, cette règle ne passa pas à travers le filtre de la curie. Néanmoins, le père Basetti-Sani est convaincu que François a réussi à modifier l'attitude d'Innocent III vis-à-vis des musulmans.

Mais là où le père Basetti-Sani se montre le plus original, c'est dans l'interprétation chrétienne qu'il fait de l'Islam. C'est là aussi qu'il est le moins suivi. Pour lui en effet, l'Islam constitue une étape historique dans le plan de Jésus de rassembler tous les hommes en Dieu son Père. L'Islam, dit-il, c'est historiquement la formidable réaction de tous ces petits peuples arabes devant l'hégémonie grecque puis romaine et en quelque sorte la réalisation de la promesse faite à Agar, la maîtresse d'Abraham et la mère d'Ismaël. Yahvé avait dit à Agar: "Ismaël s'établira à la face de tous ses frères" (Gen. 16, 13). On sait que la tradition biblique fait d'Ismaël le père des Arabes, et d'Isaac, le père des Juifs et l'héritier de la promesse.

Le père Basetti-Sani rappelle que les

Arabes adorent le Dieu d'Abraham, donc le même Dieu que les Juifs et les chrétiens, et qu'ils voient en Jésus un prophète et vénérent sa mère Marie. Ils ont de Jésus, dit-il, déjà une connaissance partielle.

Ce lien de l'Islam avec l'histoire du salut l'invite à voir en Mahomet un vrai prophète de l'Islam. Si, explique-t-il, on a massacré les chrétiens au Moyen-Age c'est parce que ceux-ci ne voulaient pas reconnaître que pour les Arabes Mahomet était un vrai prophète. Il voudrait aussi que l'Eglise le reconnaisse officiellement comme elle a reconnu au Concile que les Musulmans adorent le même Dieu que les chrétiens.

Ce même lien avec l'histoire du salut l'autorise, pense-t-il, à faire une interprétation chrétienne du Coran. Ses recherches l'ont amené à dégager dans le Coran des figures du Christ étonnamment proches, dit-il de celle que l'on retrouve dans l'Ancien Testament. Ces recherches, ajoute-t-il, peuvent être très utiles dans le dialogue entre mu-

sulmans et chrétiens.

Mais son action ne s'arrête pas là. Il croit que dans ce dialogue les Arabes chrétiens du Moyen-Orient ont un rôle privilégié à jouer. C'est pourquoi en 1972, il s'est rendu au Moyen-Orient pour visiter tous les évêques et les inviter à "faire quelque chose" pour les Palestiniens. Car le père Basetti-Sani reconnaît aux Palestiniens le droit de revenir à leur patrie.

Le père Basetti-Sani tient son amour des musulmans du grand orientaliste français Louis Massignon. En 1936, après un an passé en Egypte, ses supérieurs l'avaient envoyé étudier en France. Massignon enseignait à ce moment au Collège de France. Ce dernier avait dit à son élève: "Vous devriez faire comprendre à l'Eglise le rôle providentiel que saint François a joué pour l'Islam". Le père Basetti-Sani a compris le message. Il est resté disciple fidèle de Massignon sur lequel il vient de publier un ouvrage (en italien): "Louis Massignon, Orientalista cristiano".

Ana Aslan Dr Jouvence ou Folespoir?

par Renée Rowan

En Roumanie, le nom du professeur Ana Aslan suscite tous les espoirs: il est synonyme d'une jeunesse retrouvée ou conservée. Ici, on aborde avec plus de scepticisme cette femme de 77 ans qui dit avoir trouvé un traitement contre le vieillissement, ce fameux Géro-vital accepté dans plusieurs pays européens, mais auquel le FDA des USA (Food and Drugs Administration) n'a pas encore donné le feu vert même s'il a reconnu qu'il s'agit d'un produit non toxique. Il reste maintenant à prouver son efficacité.

De passage à Montréal, où elle prononce cet après-midi une conférence devant un groupe de médecins de l'université McGill, cette femme, qui tient très fort à projeter cette image de jeunesse et d'élégance bourgeoise tant convoitée, vêtue à la toute dernière mode — pantalon, cardigan, plusieurs bracelets au bras et long collier de perles — nous accueille à sa chambre d'hôtel du Ritz, flanquée de deux attachés commerciaux de la Roumanie.

Bien sûr, elle se "gérovitaise" elle-même depuis 22 ans. Bien sûr, elle a des rides et sa démarche est un peu lourde, mais peut-être en être autrement à son âge? Une chose que l'on ne peut nier: nous sommes en face d'une femme "bien conservée" pour son âge, comme

on dit ici dans la parlure populaire.

Ce qui est essentiel, nous dit-elle, c'est d'avoir la joie de vivre, le goût de faire des choses sans y être poussée, de se sentir alerte et de conserver toutes ses facultés intellectuelles. Aucun doute, le célèbre docteur est en possession de tous ces biens.

Elle rentre maintenant d'un séjour aux Etats-Unis où elle a assisté, à Miami, cette oasis pour retraités, à un symposium sur le vieillissement. Elle y a présenté, nous dit-elle, un papier scientifique et on a beaucoup discuté de la cure de Géro-vital H3 et de ses mérites. Cela fait plus de dix ans que le Dr Aslan se bat pour la faire accepter en Amérique.

Même si elle ne s'en vante pas, elle-même, on raconte que plusieurs personnalités célèbres, ont bénéficié de son traitement pour retarder le plus longtemps possible la vieillesse. Parmi les noms qui circulent, on mentionne ceux de Picasso, de De Gaulle, Marlene Dietrich, Salvador Dali, Charlie Chaplin, Juan Peron, la bégum Aga Khan et bien d'autres encore.

Toute l'histoire a débuté en 1949 dans une clinique pour personnes âgées, à Timisoara, en Roumanie. "J'ai commencé à administrer de la procaine à des vieillards

qui souffraient de rhumatisme et d'arthrite. Je me suis aperçue qu'en plus de les soulager, le médicament influençait aussi leur état psychique. Ils retrouvaient la joie de vivre et de participer aux activités du foyer."

Le Dr Aslan décide d'étendre l'expérience et de développer à Bucarest, avec le Dr Alexandre Ciucu, un gériologue de réputation internationale, un Centre de gériologie sociale, où l'on ferait du traitement et de la recherche.

"Les résultats ont été tellement probants, nous dit le Dr Aslan, qu'en 1969, on a installé à travers la Roumanie 240 centres gériologiques dans des dispensaires d'usines, où le traitement a été appliqué de façon préventive auprès des travailleurs de 45 ans et plus."

La cure Géro-vital H3 est administrée sous forme d'injections dans le muscle en alternance avec des comprimés également de Géro-vital.

Le traitement seul ne suffit pas, précise Ana Aslan. Car, à partir de cet âge et plus tôt encore, il faut surveiller son alimentation, son activité physique, mener une vie saine, sans toxicité.

L'expérience s'est poursuivie pendant quatre ans. Les résultats ont été si concluants que cette année, le ministère roumain de la Santé les a reconnus comme valables et a étendu la cure contre le vieillissement — à titre préventif — dans 34 départements du



Ana Aslan

pays où le Géro-vital est distribué gratuitement.

Malgré tout, le FDA aux Etats-Unis n'a pas encore dit son dernier mot quant à l'efficacité du produit, mais ce n'est plus l'affaire que de quelques mois affirme, confiante, le Dr Aslan.

A quand le Géro-vital au Canada? Rejoint au téléphone, un porte-parole de la Direction des aliments et drogues déclare que le produit ne peut entrer au pays qu'après que tous les tests auront été refaits. Ce n'est donc pas pour demain. Quoi qu'il en soit, notre interlocuteur semble lui-même assez sceptique.

"Savez-vous que la procaine, qui est à la base du Géro-vital a une action analgésique et anesthésique et qu'à cause même de ces propriétés, est utilisée chaque jour dans le cabinet du dentiste. Sommes-nous, plus jeunes et plus alertes pour tout cela?"

Et l'on revient au début du débat. Le Dr Aslan serait-il le Dr Folespoir comme on l'a surnommée dans un document sur la santé publié dans la livraison de cette semaine du Nouvel Observateur?

France: moins de religieuses mais davantage intégrées à la vie active

PARIS (AFP) — En quatre ans, le nombre de religieuses de France a diminué de près de 8%, passant de 108.900 en 1969 à 100.700 en 1973, tandis que les sœurs s'intègrent de plus en plus à la vie active de la nation. Ces deux constatations ressortent d'une enquête nationale réalisée par le "Centre d'Etudes Economie et Humanisme" pour le compte de "L'Union des Supérieures majeures de France".

La diminution des effectifs est surtout due, selon ce document, aux décès (7,5%). En outre, pour la première fois dans cette période de quatre ans, le bilan "entrées dans la vie religieuse et abandons de la vie religieuse" apparaît négatif.

Ainsi, le nombre de "sorties" chez les religieuses ayant prononcé des vœux définitifs a "presque doublé durant la période 1969-1973, se situant à 2,2%".

Autre évolution caractéristique, la moyenne d'âge des aspirantes à la vie religieuse n'a cessé de s'élever: 24 ans et demi pour les religieuses

de vie apostolique, 28 pour les contemplatives (contre 23 et 26 ans en 1969). En outre, elles ne viennent pratiquement plus du monde rural comme auparavant, mais sont professeurs, institutrices, employées de bureaux, etc. L'enquête souligne que "l'influence des familles ou des milieux ecclésiastiques est de moins en moins révélée comme dominante alors qu'elle était principale auparavant".

Un autre phénomène important signalé par cette enquête est l'engagement très poussé des religieuses dans la vie publique à titre personnel et individuel et non plus dans le cadre de communautés et cela "tout en continuant à vivre comme des sœurs".

Ce phénomène s'accompagne d'une augmentation des religieuses possédant des diplômes supérieurs. Ainsi, l'engagement professionnel dans la vie publique va de la religieuse ouvrière au médecin en passant par la psychopratricienne ou le cadre industriel ou commercial.

L'IPIC demande enquête sur la concurrence dans l'assurance-auto

QUEBEC (PC) — L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) vient de demander officiellement au ministre fédéral de la Consommation de faire enquête sur la concurrence dans le domaine de l'assurance-automobile.

L'IPIC affirme avoir constaté, après une brève étude dans la région de Québec, qu'il n'y avait pas ou peu de différence dans les primes demandées par les compagnies d'assurance aux automobilistes.

L'Institut estime qu'il pourrait y avoir entente entre les compagnies, et c'est pourquoi il demande de faire enquête sur cette question à la lumière de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Après avoir comparé les primes exigées par huit compagnies d'assurance de la région de Québec, l'IPIC écrit: "on a constaté que la concurrence n'est pas des plus vives. On peut même se demander si plusieurs compagnies ne s'entendent pas entre elles".

POUR DE BONNES VACANCES...
LE CAMP DE VACANCES POUR VOTRE ENFANT
GARÇONS ET FILLES - 8 À 14 ANS
LE RANCH MASSAWIPPI INC.
(14e saison)
Granby, Qué.
s'il adore les animaux...
s'il veut monter à cheval...
s'il aime la vie sur la ferme...
avec une bonne nourriture...
avec un très bon personnel
Taux: 2 semaines \$160.
4 semaines \$295.
(avec frais supplémentaires)
24 chevaux
COURS D'EQUITATION TOUS LES JOURS
MANÈGE D'EQUITATION INTÉRIEUR
GRANDEUR OLYMPIQUE
R.R. 3, GRANBY, QUÉ. (514) 372-3612
accrédité par l'Association des Camps du Québec.

la boucherie française
par excellence
le POITOU inc.
EN SPÉCIAL
CETTE SEMAINE, AU MAGASIN
ROSBIF \$1.99 la lb.
au lieu de \$2.49
• Charcuterie faite maison
• Epicerie fine
• Fromages importés
3413 JEAN-TALON EST - 727-4743
Service à domicile le samedi

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement

1—Appareil pour mesurer le rayonnement solaire.
2—Ne après un autre. — Se détourner.
3—Tailler la tête d'un arbre. — Tellement. — D'un verbe gai.
4—Qui aime à faire souffrir. — Qui ne fait rien (fém).
5—Amas. — Courbure anormale de la colonne vertébrale.
6—Absence de développement d'un tissu, d'un organe des la vie embryonnaire.
7—Cérum. — A la fin d'une prière. — Céréale.
8—Fatiguer. — Tirer du néant.
9—Vente à l'enchère. — Couleur, en parlant des animaux.
10—Sel de l'acide tartrique. — Bismuth.
11—Egare. — Qui est écrite suivant les règles de l'atonalité.
12—Audacieuse. — Chemin étroit.

Verticalement

1—Mise en scène. — Fleuve d'Italie.
2—Qui outrage.
3—Dispositif qu'on adapte sur une machine agricole et qui a pour but de lier les gerbes. — Poisson des récifs coralliens.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
G L A N D A G E O S T
I L L E T M O R E N
S A R R I E T T E A
A S S E N T I M E N T
I D E N T I F I C A
L T A L O R S I N O
L A R M E S E S S O R
E M E G A L U S E R
R I A A S S O C I A T E
E L A N N E N C
P R E S T I G E T O T

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

L'Eglise unie conseille le pain de ménage

TORONTO (PC) — Le modérateur de l'Eglise unie du Canada conseille aux Canadiens de faire leur propre pain pour protester contre l'augmentation des prix. Le pain fait à la maison "est meilleur pour eux de toute façon", affirme le pasteur M. Bruce McLeod, dans un communiqué remis à la presse.

Il demande aux Canadiens de protester avec véhémence contre la hausse projetée de quatre cents du pain, parce que "les pauvres au Canada ont besoin de pain et ils n'auront pas les moyens de s'en offrir". Selon M. McLeod, ce ne sont pas les fermiers qui vont bénéficier de la hausse, mais les intermédiaires.

Playboy publiera le roman d'Agnew

NEW YORK (AFP) — L'ancien vice-président américain, M. Spiro Agnew, a accordé les droits de publication d'un roman qu'il vient d'écrire aux éditions "Playboy", a annoncé, hier à New York M. Scott Meredith, agent littéraire de l'ancien homme d'Etat.

Le montant de la transaction n'a pas été révélé. Il se situerait cependant, selon certaines sources, entre \$50,000 et \$250,000 dollars.

"Tu t'en tires à bon compte!"

C'est que tu n'as pas eu affaire à Pestroy, car Pestroy ne fait pas de quartier. Il élimine fourmis, poissons d'argent, blattes, puces, rongeurs, etc. Les services Pestroy sont garantis, efficaces, rapides, discrets et éprouvés, sans inconvénients pour la maison. Renseignez-vous en tout temps, sans engagement de votre part.

Pestroy
336-6110

1655, boul. Edouard-Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour foyers, commerces ou industries
Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de l'Association nationale des Exterminateurs des E.-U.

BIRKS JOAILLIERS

Spécial - pour 10 jours seulement

100 cartes personnelles gravées avec plaque en cuivre
\$12.95 (Rég. \$20.00)

C'est présentement la meilleure période pour renouveler votre approvisionnement dans ce genre de papeterie très pratique. Faites le choix entre trois styles de lettrage tels qu'illustrés ci-dessous et commandez par numéro (1, 2 ou 3). Vous recevrez 100 cartes personnelles 4 1/2 x 3, blanches dans une très belle qualité de papier, 100 enveloppes et une plaque en cuivre.

Venez ou tout simplement postez-nous ce coupon.

Pour posséder votre plaque, 100 cartes personnelles et enveloppes \$10.95 (Rég. \$14.00)

Veuillez allouer une période de 6 à 8 semaines pour la livraison.

1. Mrs. Frederick W. Chapman
2. Karen F. O'Malley
3. Mrs. Ralph W. Harrison

HENRY BIRKS & SONS LIMITED
NOMS À ÊTRE GRAVÉS (Écrire lisiblement)

Style de lettrage (spécifiez par no.) _____
Chèque ou mandat-poste inclus ☐ Chargez ☐
(S.V.P. inclure taxe de vente) Résidents du Québec seulement

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____

Frais postaux: 0.75

L'avenir du France semble incertain

PARIS (AFP) — L'avenir du paquebot "France", un des deux derniers grands paquebots du monde encore en service, semble bien incertain.

Une étude approfondie est en cours pour décider s'il y a lieu de poursuivre l'exploitation du paquebot, mais aucune décision n'a été prise jusqu'à présent, apprend-on dans les milieux spécialisés.

Le déficit d'exploitation du "France", compensé par une aide financière de l'Etat, s'est accru récemment en raison de la hausse du prix du combustible et la société propriétaire du paquebot, la Compagnie Générale Transatlantique, aurait demandé à l'Etat de couvrir dans leur totalité des charges nouvelles afin qu'elle puisse continuer

à moderniser sa flotte.

Le problème, dit-on dans les milieux spécialisés, est donc entre les mains du gouvernement, qui détient une part du capital de la "Transat". Selon des informations en provenance des milieux des courtiers de Londres, la "Transat" aurait mis le "France" en vente, mais "sans insistance". Ces informations ont été catégoriquement démenties par le ministre français des Transports qui a affirmé qu'il n'était pas question de vendre le paquebot, la "Transat" indiquant de son côté que le programme d'exploitation du "France" est fixé jusqu'au 6 novembre 1975. Un arrêt de l'exploitation, selon les syndicats, provoquerait la suppression de plus de 3.000 emplois à la "Transat".

Le Concorde passe l'épreuve de l'Alaska

PARIS (AFP) — Concorde 02 est rentré hier en fin d'après-midi à Toulouse après douze jours d'essais en Alaska.

La situation reste grave en Ethiopie

GENEVE (AFP) — La situation reste grave en Ethiopie à cause de la sécheresse, malgré les contributions substantielles fournies par la communauté internationale, a déclaré hier à Genève M. Faruk Berkol, coordonnateur des Nations unies pour l'aide aux victimes de catastrophes naturelles (UNDRO).

ka, annonce à Paris la Société Aérospatiale.

L'avion a effectué le trajet Fairbanks-Toulouse, avec escale en Islande, en cinq heures 30 de vol, dont 3 heures 50 à vitesse supersonique.

Les essais par temps froids ont été satisfaisants, déclare-t-on à l'Aérospatiale. L'appareil a passé plusieurs nuits à l'extérieur par moins 44° sans que sa remise en route ait posé de problème particulier.

Il a fait cinq vols d'essai, au cours desquels la tenue des moteurs et des systèmes hydrauliques a été contrôlée et jugée excellente.



c.e.g.e.p. de saint-laurent
OFFRES D'EMPLOI

POSTE OUVERT: DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

- Principal administrateur du Collège, il est directement responsable auprès du Conseil d'administration dont il est aussi membre;
- Il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement;
- Il veille à l'administration financière et pédagogique du Collège et en assure les relations internes et externes;
- Il exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration quant à l'engagement de tout le personnel du collège.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Une formation universitaire exigeant au moins 17 années de scolarité et comprenant de préférence, un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- Au moins trois années d'expérience au niveau de cadre supérieur (directeur de service), de préférence dans des établissements d'enseignement;
- Aptitude et habileté à résoudre des problèmes administratifs, humains, techniques et complexes.

RÉMUNÉRATION:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

le ou vers le 1er juillet 1974.

INSCRIPTION ET MODALITÉS:

Présenter un curriculum vitae complet sous pli scellé.

DATE LIMITE:

Le Collège recevra les candidatures jusqu'à 17h le lundi 25 février 1974. Elles devront être adressées comme suit:

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,
Concours no C74-003,
625, boul. Sainte-Croix,
Saint-Laurent,
H4L 3X7

POSTE OUVERT:

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

ATTRIBUTIONS:

- Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.
- Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audiovisuelles, éducation des adultes, centres de documentation (bibliothèque et audiovisuelle), secteurs d'enseignement.
- Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
- Dix années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent.

RÉMUNÉRATION:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

Le ou vers le 1er août 1974.

INSCRIPTION ET MODALITÉS:

Présenter un curriculum vitae complet sous pli scellé.

DATE LIMITE:

Le Collège recevra les candidatures jusqu'à 17h le lundi 25 février 1974. Elles devront être adressées comme suit:

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,
Concours No C74-004,
625, boul. Sainte-Croix,
Saint-Laurent
H4L 3X7

Carrières et Professions



DIRECTEUR ADJOINT SERVICES COMPTABLES

(aux environs de \$22,000.)

Notre client, une importante société financière, requiert les services, pour son siège social situé à Montréal, d'un directeur adjoint - services comptables.

Relevant du directeur comptable, le candidat recherché aura la responsabilité de certains secteurs tels que: fiscalité, portefeuille, caisse de retraite, etc... Il assumera conjointement avec le directeur les responsabilités de ce dernier.

Le candidat recherché sera comptable agréé et aura une expérience d'au moins cinq ans dans la comptabilité. Ambitieux, imaginatif et doté d'un solide jugement, le candidat devra avoir le potentiel nécessaire pour accéder éventuellement à de plus hautes fonctions.

Le bilinguisme est de rigueur.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

John Holt Stethem Claude Gareau
John Holt Stethem-Claude Gareau Ltée
Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester, tél.: 866-1904



DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION FINANCE INTERNATIONALE

(aux environs de \$20,000.)

Notre client, une société financière majeure dont le siège social est à Montréal, recherche un Directeur de l'Administration pour son département international.

Le candidat devra superviser les fonctions comptables du département ainsi que d'autres types de systèmes et contrôles requis par un département aussi spécialisé. Le candidat doit être comptable certifié (C.A., C.G.A., R.I.A. ou l'équivalent) et doté de solides qualités administratives ainsi que d'une bonne connaissance des systèmes.

Le candidat saura allier un jugement solide avec un esprit innovatif et posséder un haut degré d'initiative. Le bilinguisme est obligatoire.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

John Holt Stethem Claude Gareau
John Holt Stethem-Claude Gareau Ltée
Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester, tél.: 866-1904

LE COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Concours no 74-C-3

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services financiers remplit une fonction de gestion et de contrôle. Il assiste (staff) le directeur général dans tous les aspects du contrôle administratif et financier du Collège. Il est notamment responsable de l'élaboration du budget, du contrôle budgétaire, des systèmes et procédures, de la comptabilité, de la vérification interne, de la paye, des états financiers et des analyses financières.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans une fonction de coordonnateur d'un secteur d'activités administratives.

Traitement: (selon l'échelle 1972-73)
De \$14,400 à \$18,075 par année.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 28 février 1974 au:



Bureau du personnel
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin Chambly
Longueuil, Qué.



Collège
du
Vieux Montréal

SURINTENDANT DES SERVICES DE L'ENTRETIEN GÉNÉRAL

C-73-12-183 (2)

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Sous l'autorité du directeur des services de l'équipement, le surintendant des services de l'entretien général est responsable de l'entretien ménager, physique et préventif des terrains et bâtiments du Collège. Il dirige, organise, distribue, vérifie et agence les tâches que doivent exécuter les employés d'entretien et les ouvriers spécialisés dont il a la responsabilité. Il évalue le personnel sous sa responsabilité. Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur des services de l'équipement.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un certificat de qualification valide pour l'exercice d'un métier pertinent à l'exercice de ses fonctions ou l'équivalent.
- Détenir un diplôme d'enseignement collégial de technicien diplômé, ou l'équivalent.
- Posséder huit (8) années d'expérience pertinente, dont un minimum de trois (3) ans comme contremaître.

SALAIRE:

Minimum: \$11,000.
Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae, avant le 28 février 74, au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

MANOIR VERDUN

Centre d'accueil pour personnes âgées
(320 lits)

recherche

infirmier(e) autorisé(e)

Temps complet de soir
Poste de responsabilité

Avantages:

Fin de semaine aux deux semaines. Pas de rotation.

Communiquer avec:

Manoir Verdun
5500, boul. La Salle
Verdun, Qué.
Tél.: 769-8801

UNE IMPORTANTE ORGANISATION NATIONALE CENTENAIRE RECHERCHE UN REPRÉSENTANT

POUR LAVAL ET LA RÉGION AVOISINANTE

QUALIFICATIONS:

- Instruction: minimum équivalence 12e année.
- Âge: 25 à 45 ans.
- Statut: marié.
- Qualités: ambitieux, travailleur, recherche occupation avec opportunité de devenir son propre patron.

Rémunération de base au début, variant entre \$800 et \$1,000 par mois, plus allocation de dépenses et boni. Aucune expérience de vente requise. Toutes réponses tenues confidentielles.

Adressez votre curriculum vitae à:

Case 2278, Le Devoir, Montréal, H2Y 1X1



Office
national du film
du Canada

National
Film Board
of Canada

La division de la Production française

requiert les services d'un

PRODUCTEUR EXÉCUTIF

Fonctions:

Assumer la responsabilité complète d'un studio de production en initiant, planifiant, exécutant et contrôlant la production de programmes audio-visuels et en dirigeant et coordonnant le travail du personnel créateur et administratif du studio; assister le directeur de la Production, en particulier dans l'élaboration des objectifs et des politiques de la division et de l'Office; agir comme producteur à l'occasion.

Qualifications:

Vaste connaissance du travail de production audiovisuelle et de l'utilisation des différents types de média; qualités d'entrepreneur et compétence reconnue dans le domaine cinématographique; habileté à communiquer et à établir des relations inter-personnelles.

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

Ms Suzanne Roussos
Service du personnel
Office national du film du Canada
C.P. 6100, station A
Montréal H3C 3H5



Bell Canada

SPÉCIALISTES DU PÉRIGRAMME ET DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

À vous de jouer!

On demande couramment à Bell Canada de créer et de réaliser des ordinateurs de grande capacité. C'est pourquoi nous avons besoin de spécialistes du périgramme (software) et du matériel informatique (hardware). Il faut des qualités d'experts pour sélectionner et évaluer le matériel informatique et pour développer des systèmes et des périgrammes en télécommunications à l'appui de notre équipement I.B.M., Univac et Honeywell. Des possibilités de carrières intéressantes existent dans les domaines suivants:

- optimisation du langage de contrôle (J.C.L.)
- évaluation et développement du périgramme
- planification en matériel informatique et périgramme
- simulation de l'impact de nouvelles applications sur les systèmes

Les candidats doivent posséder une expérience de deux à cinq ans dans au moins une de ces spécialités. La connaissance de l'ordinateur IBM 360/370 ou Univac 1108/1110 ou Honeywell 6056 est désirée. La connaissance du langage de base (assembleur) est essentielle.

Nous vous offrons l'occasion de progresser dans un milieu créateur et professionnel. Les salaires sont en relation avec l'expérience et les qualifications.

Si vous croyez être en mesure de satisfaire ces exigences, venez discuter avec nous de votre carrière dans la Structuration de systèmes chez Bell Canada.

Notre discrétion est assurée. Présentez votre curriculum vitae en mentionnant vos qualifications et un relevé de vos salaires antérieurs à:

Bell Canada
Structuration de systèmes
M. F. Potipco
Contrôleur adjoint, recrutement
et perfectionnement des effectifs
15e étage
1080, Côte du Beaver Hall
Montréal, Québec

ou téléphonez à 871-1421

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Cabinet d'ingénieurs-conseils en voie d'expansion, recherche pour divers projets au Canada et à l'étranger, ingénieurs cadres et seniors possédant expérience poussée dans un ou plusieurs des domaines suivants:

- conception de réseau téléphonique.
- équipement de transmission
- équipement de commutation
- réseau extérieur
- trafic et prévisions

On se propose d'élaborer des plans hiérarchiques pour l'acheminement du trafic, des plans de numérotation, de transmission et de signalisation; d'établir des contrôles administratifs et de mettre sur pied des systèmes de maintenance progressive ainsi que de réparation.

Les postes disponibles sont permanents et les avantages sociaux attrayants. Pour l'affectation outre-mer d'une ou plusieurs années, d'autres compensations s'appliquent.

Pour plus de renseignements ou entrevue, prière d'appeler l'ingénieur en chef, M. Serge M. Serghini, P. Eng., les 21 et 22 février au numéro 842-1512, ou écrire à C.P. 115, Dorval, Qué.

La Commission Régionale du Golfe

requiert les services

D'UN (1) PRINCIPAL ADJOINT (enseignement général)

LIEU DE TRAVAIL:

École Polyvalente Manikoutai, 40 Comeau, Sept-Îles.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Sous l'autorité du Directeur de l'École, le Principal Adjoint assiste le Directeur et assume la responsabilité d'un ou de plusieurs secteurs d'activités de l'école. Sous la responsabilité du Directeur de l'École et à la demande de ce dernier, il peut remplacer le Directeur de l'école et remplir une partie ou l'ensemble des fonctions de celui-ci. Il fait partie de l'équipe de gestion de l'école.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre, ou une autorisation équivalente lorsque le poste comporte des responsabilités dans d'autres champs que celui de l'enseignement;
- une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département, de section ou de groupe;
- une expérience de cinq (5) ans, de type professionnel (enseignant ou non enseignant), selon les responsabilités du poste.

SALAIRE:

Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Services du Personnel
Commission Régionale du Golfe
30 Comeau, Sept-Îles

FIN DU CONCOURS: le 25 février 1974

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

* Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
 * Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
 * L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur doit être signalée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

* Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
 * L'heure de tombée est midi pour le lendemain
 * Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENT À VENDRE

POUR DES MEUBLES DIFFÉRENTS: tables, tréteaux, étagères, bibliothèques, rangement, sections démontables et autres articles fonctionnels. Communiquez: J'en fabrique à bas prix 274-1653 après 5 heures. 22-2-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

MARMITE EN CUIVRE jaune de l'année 1851, diamètre 22", hauteur 17", avec poignée fer. Tél.: 671-7177 21-2-74.

ACHETONS ET VENDONS: choix considérable — meubles antiques, porcelaine, vaisselle, fixtures, etc. Prix très raisonnables. Ouvert 7 jours par semaine. 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse, 435-4350. J.N.O.

AUTHENTIQUES MEUBLES québécois en pin du XVIIIe et XIXe siècle, avec leurs couloirs d'origine. R. Coutu, 38, Richelieu, St-Charles-sur-Richelieu, sortie 69, Transcanadienne. Tél.: 584-2631 1-3-74.

APPARTEMENTS DEMANDÉS

PROFESSEUR Université cherche à sous-louer, 3 1/2 ou 4 1/2, meublé, pour 3 ou 4 mois. Tél. 392-5216. 23-2-74.

APPARTEMENTS À LOUER

KENT 2780, magnifiques 3 1/2, 2 1/2, meublés si désiré. Linton: 4 1/2, 3 1/2, Tél: 738-4593 ou 731-2189. 21-2-74

BROSSARD: 3 1/2 à 6 1/2 chauffés, neufs avec stationnement, \$122 à \$162, par mois, 5505 Platon, Tél: 678-1417 ou 671-3691. 21-2-74

ARTICLES À VENDRE

CAUSE décès: collection livres "Les Grands Procès de l'Histoire", reliés cuir. Aussi gros Larousse-divers sujets et autres. Tél: 653-3849. 22-2-74

AUTOS À VENDRE

VOUS CHERCHEZ UNE VOITURE? un service? un endroit? Fort Chambly Auto, dépositaire Voito-Fiat. Prix à partir de \$2,850. Tél: 658-6623. 1-3-74

CAMARO: 1967, décapotable, servo-direction, servo-freins, radio, pneus été-hiver, 56,000 milles. \$875. Particulier, 331-3520 M. Robert Fortin. 21-2-74

FIAT 128, 1973, familiale rouge, pneus radiaux, phares iode, anti-roule, 40 milles au gallon, excellente condition. Laisserais à \$2,550. Particulier, 486-3945. 25-2-74

BUREAUX À LOUER

COIN Rez-de-chaussée
 Sherbrooke ouest - Ste-Famille
3,000 PIEDS
 Air climatisé, possibilité de partager, emplacement idéal pour bureaux professionnels et financiers.
 Immeubles Zurich Inc.
 842-5819 ou 845-3151
 1-3-74

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavares, face pente ski, 5 1/2, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines-vacances. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-3-74

CHAMBRES À LOUER

METRO JEAN-TALON: chambre dans maison privée, tapis mur à mur, tout confort, accès cuisine, pour jeune homme distingué, 25-30 ans. Références. Tél.: 274-3718 soir. 21-2-74

COURS PRIVÉS

Si vous êtes intéressés à apprendre l'espagnol par professeur d'expérience, téléphonez à Mission Espagnole 843-4113. 25-2-74

ENSEIGNEMENT privé mathématiques: secondaire-collellig. Individuel ou petit groupe. Pour renseignements: 388-9608 entre 19 et 22 heures. 25-2-74

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE homme, 27 ans, disponible poste domaine culturel, bachelier musique, expérience scène, culture théâtrale. Offre sérieuse seulement. Tél: 272-8135 entre 9 et midi. 23-2-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations gratuites. Tél: 642-4077. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

BUREAU D'AVOCATS, centre-ville, recherche secrétaire bilingue, steno d'expérience. Expérience légale non nécessaire mais utile. Salaire suivant qualification. Appelez 861-3401. 23-2-74.

SECRETAIRE pour médecin spécialiste dans quartier Snowdon. Conversation et dactylo bilingues, parfaites, essentielles. Expérience médicale non requise. Dr. Launay 486-9101. 23-2-74

INSTITUT DE RECHERCHE demande services jeune femme (25 à 35) canadienne-française, parfaitement bilingue, qualité d'initiative pour assumer complètes responsabilités bon fonctionnement du secrétariat. Expérience minimum 5 ans, tâches comprennent: réorganisation, supervision personnel de secrétariat, correction et préparation de publication, rapports de recherche (français et anglais), organisation petite bibliothèque et système de classement, etc. Collaboration étroite avec administrateur, capable de rencontrer échecs. La candidate doit également posséder dactylographie, dictaphone rapides et précis. Salaire en fonction expérience et qualifications. Personnes ne remplissant pas toutes les conditions mentionnées, prière ne pas se présenter. Appelez 879-7274. 21-2-74.

AUXILIAIRES LICENCIÉES
 Pour travail à temps régulier, le soir
 de 15:30 hres à 23:30 hres
HÔPITAL BOURGET
 645-1673 21-2-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Clinique privée de Physiothérapie à Montréal cherche:

PHYSIOTHÉRAPEUTE
 • Très bon salaire et conditions de travail avec avantages marginaux.
 Écrire curriculum vitae au:
Centre de Physiothérapie
 Sherbrooke,
 2120 est, Sherbrooke,
 Suite 204, Montréal
 ou téléphoner au:
 527-4155 23-2-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE

Dicta senior

Pour Directeur d'un bureau professionnel du centre-ville.

• Travail varié et intéressant • Plusieurs années d'expérience • Excellente en français et en anglais • Maturité • Sténo française seulement • 25 ans (minimum) à 30 ans.
 • \$7,000.

Pour entrevue: M. Vastel
 866-1806

23-2-74

Le Centre Marie-Vincent

840, Côte Vertu, St-Laurent, 380

Internat de rééducation pour fillettes de 5 à 12 ans.

demande

UNE AIDE-COMPTABLE

(25 - 30 ans)

Fonctions:
 • Bordereaux de paie (Système McBee)
 • Dactylographie
 • Comptabilité en général
 • Travail général de secrétariat
Qualifications:
 • 12e année commerciale
 • 3 ans d'expérience
Traitement:
 Selon les normes du ministère des Affaires sociales. Ouverture immédiate.
 Prière de communiquer avec:

Directeur des Services administratifs,
 Centre Marie-Vincent,
 748-7901

22-2-74

ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI

Secrétaire de direction

Fonctions:
 Agit comme secrétaire des organismes politiques sous la responsabilité du président ou du secrétaire général.

Tâches:
 Selon la répartition des tâches.
 — Agit comme secrétaire du président.
 — Agit comme secrétaire du Conseil d'administration et d'autres comités ou organismes politiques.

Exigences:
 — Expérience dans une fonction analogue.
 — Sténographie française.
 — Excellente connaissance du français écrit.
 — Disponibilité.

Conditions de travail:
 Selon la convention collective (salaire de \$119.00 à \$152.00 par semaine, selon expérience).

Faire parvenir demande et curriculum vitae à:



Robert Chagnon, président
 Alliance des professeurs de Montréal
 4455, rue Saint-Hubert
 Montréal H2J 2X1

Date limite: mardi le 26 février 1974, 17 heures. 22-2-74

HOMMES DEMANDÉS

CAMIONNEURS, 35 à 45 ans, avec expérience dans le déménagement de maisons privées. Expérience de courtoisie. Pour rendez-vous 388-5842. 21-2-74.

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

BOULIQUE D'ART demande commis-vendeurs et gérants, parfaitement bilingues. M. Sloan, 489-7593. 25-2-74.

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE d'âge mûr, cherche 4 à 6 pièces modernes. Tél: après 6 p.m. 525-7483 ou 767-8702. 22-2-74

OUTREMONT, 4 à 6 pièces chauffées. Références. Tél: 389-0982 après 18 heures. 21-2-74

LOGEMENTS À LOUER

PRES UNIVERSITÉ MONTRÉAL, bas-duplex, 8 1/2 chauffé, eau chaude, foyer, garage, 1 pièce au sous-sol, \$350. Tél.: 735-1445 après 17 heures. 23-2-74

OUTREMONT: 740 Stuart, haut-duplex, 7 1/2 pièces fermées, chauffées, eau chaude, bien situé, ensoleillé, tranquille, 2 balcons. \$250.00 Pas d'enfant. Tél: 271-7478. 21-2-74

MANUFACTURES À VENDRE

MANUFACTURE DE VIANDE à vendre avec procédé de fabrication. Écrire Case postale 211, Lafleche. 22-2-74

MAISONS À LOUER

CANDIAC: parc Laurier, bungalow, 7 grandes pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle familiale, foyer, bar, garage chauffé, rideaux inclus, 20 minutes centre-ville. Tél: 659-2568. 25-2-74

ON DEMANDE

ATTENTION SPECIALE, Le Panier Central du Pauvre Enrg. a un besoin urgent de linge et de meubles. Tél.: 522-3213. 21-2-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

PERSONNES SÉRIEUSES demandées avec petit capital pour devenir concessionnaires d'une nouvelle boutique vestimentaire. Inf. 272-3341. 22-2-74.

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b. a., b. p. d. b. ph. 1. es lettres Tél: 524-3852. (J.N.O.)

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Écrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680. 21-2-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE DE LAVAL

Véritable aubaine, 5 pièces, près écoles, piscine, etc. Hypothèque 8% %. Comptant et possession à discuter.
 Tél.: 661-1728 21-2-74

HOMMES DEMANDÉS



LE RANCH MASSAWIPPI INC.

requiert les services d'un:
CHEF DE CAMP

Critères:

- Expérience de camp nécessaire
- Être âgé de 25 ans
- Détenir un diplôme en éducation physique, en technique de loisirs ou expérience pertinente.

Fonctions:

- Collaborer à l'engagement du personnel
- Responsable de la philosophie du camp.
- Préparer un programme d'activités et voir à son application.

Traitement: A déterminer selon les qualifications et l'expérience.
 Faire parvenir votre curriculum vitae, pour le 1er mars '74 au:

Ranch Massawippi Inc.,
 R.R. 3,
 Granby, Qué.

21-2-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Offre d'emploi
TECHNICIEN DE LABORATOIRE

Poste en chimie, à temps plein
 Entrée en fonction immédiate

S'adresser à:

Monsieur le directeur du personnel
 Collège de l'Assomption
 270, boul. l'Ange-Gardien
 L'Assomption J0K 1G0
 Tél.: 589-5621

22-2-74



COORDONNATEURS - COORDONNATRICES

Deux postes offerts par une importante coopérative d'assurance-vie.

La tâche

- Assurer un appui technique aux divers groupes composant la coopérative;
- Visiter des assurés pour donner une réponse à leurs demandes de renseignements et fournir les services (même de vente) à ces personnes.

Les exigences

- Diplôme de CEGEP ou équivalent
- Aptitude pour le travail en groupe

Les avantages

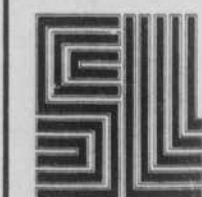
C'est une école de formation pour la vente ou l'administration.

Les conditions

- Auto si possible
- Salaire \$5,500 à \$6,500 au départ plus dépenses de voyages.

Directeur de l'Action sociale,
 LES ARTISANS COOPVIE,
 333 est, Craig, Montréal, Québec H2X 1R9
 Tél.: 861-5781 poste 222

21-2-74

c.e.g.e.p. de saint-laurent
OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

Bibliotechnicien

Bibliothèque du Collège de Saint-Laurent

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

L'employé de cette classe effectue des tâches diverses et complexes exigeant une bonne connaissance technique du fonctionnement d'une bibliothèque ainsi que la connaissance des outils et des instruments de travail se rapportant à l'ensemble des secteurs d'une bibliothèque, y compris le matériel audio-visuel.

Dans l'exécution de ses fonctions, il est appelé notamment à effectuer des travaux de classification et de recherche, à superviser le contrôle des paiements et des réabonnements et à surveiller la reliure des périodiques et autres documents.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Scolarité et expérience

Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Une préférence sera accordée aux candidats ayant quelques années d'expérience.

Salaire:

\$6,383 à \$7,283.

DURÉE DE L'EMPLOI:

Jusqu'au 30 juin 1974 avec une possibilité que le poste devienne un poste régulier à partir du 1er juillet 1974.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur Curriculum Vitae au Service du personnel, avant 17h00 lundi le 25 février 1974, comme suit:

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,
 "Concours No. 574-005",
 625 boul. Ste-Croix,
 Montréal, H4L 3X7

21-2-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOCHELAGA

HUIT LOGEMENTS de 3 grandes pièces ensoleillées, fenêtres aluminium de luxe (doubles), salles de bains en tuile, chaudière à l'huile dans chaque logement. Toiture et galeries arrières complètement neuves. Grand terrain à l'arrière ou stationnement pour 5 voitures. M.L.S. Mme G. Tremblay, 937-6597 ou 935-8541.

A.E. LePAGE

&
WESTMOUNT REALTIES INC;
 courtiers

21-2-74

CONTRÔLEUR-COMPTABLE

Pour assurer l'administration de la comptabilité d'hôtels.
Traitement: selon curriculum vitae.

Tél: 866-6492

M. Gauthier

23-2-74

STE-JULIE: bungalow moderne tout pierre, 3 chambres, cuisine-dînette avec portes patio, foyer en pierre au sous-sol, garage double, construction de première qualité. Louise L. Lalancette, 672-3741 ou 679-1110. Fiducie du Québec, courtiers. 21-2-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RIVE-Sud Iberville: Bungalow brique, 6 pièces, 5 chambres, sous-sol complètement fini avec garage. Près écoles. Très, très propre. À voir. On demande: \$27,000. M.L.S. Appelez Germain Fleury, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-74

BOUCHERVILLE: La Seigneurie, aubaine, intérêt 6%. Bungalow pierre-brique, 6 pièces, salon 25'x12' avec foyer, salle à diner. Comptant minimum: \$6,000. M.L.S. Rémi Lépine, 655-7611 ou 655-4942. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-74

BOUCHERVILLE: Nouvelle inscription, split-level, brique et pierre, 11 pièces, 4 niveaux stationnements à proximité, serait idéal pour professionnel. \$54,500. Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194. (M.L.S.) Immeubles Carboneau, courtiers 21-2-74

BUNGALOW Brique: 5 pièces et sous-sol partiellement aménagé, Grand terrain-arbres adultes. Rue paisible: la banlieue en plein Montréal. On demande: \$26,500. Sur rendez-vous 729-0231. 25-2-74

REPENTIGNY: cottage, 10 pièces, terrain superbe, bord de l'eau, 10,200 pieds carrés, arbres adultes, M.L.S. Mance Lapiere, 254-6085 ou 581-5702. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

L'ÉPIPHANIE: Bâtisse 65' x 65' X 20', sur site commercial 22,500 pieds carrés ou plus. Informations 588-2196 ou 588-3691. 4-3-74

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, réparation sets de salon, sofa-lits, davenports, chaises de cuisine. Spécialiste en capitonnage et meubles antiques. Estimation gratuite. Ouvrage garanti. Tél: 521-5484. 1-3-74.

CHAISES ANTIQUES à rembourrer ou à recouvrir? Appelez donc quelqu'un qui s'y connaît. Tél: 932-9250. 21-2-74

TERRES À VENDRE

CANTONS de l'Est: 30 milles passés Sherbrooke, 35 acres, trois quarts boisés, sans bâtiment. \$6,000. Tél: entre 5-7 p.m. 418-567-9300 27-2-74

LISEZ
 ET FAITES LIRE
 LE DEVOIR

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER



... en plein centre de tout

3535 CHEMIN REINE-MARIE (PRÈS CÔTE-DES-NEIGES)

OCCUPATION, 1er MAI 1974

- Immeuble à bureaux, de qualité supérieure, avec air climatisé
- Stationnement intérieur
- Étage complet: 17,285 p.c. - très peu de colonnes
- Prix bien inférieurs à ceux du centre-ville.
- Service de conciergerie
- Possibilités d'arrangements selon goûts et besoins

35 CHEMIN REINE-MARIE

3535

Exclusif à:
 A.E. LePAGE &
 WESTMOUNT REALTIES INC.
 courtiers
 Tél: 842-5011



Un développement de
 Fairway Construction Inc.

Dans le Nord-Ouest du Québec

Nouvelle ruée vers l'or, le cuivre et le zinc?

Au cours de 1973, les recherches ont été intensifiées à travers le Québec et particulièrement dans le territoire du nord-ouest pour découvrir des gisements de cuivre, de zinc et d'or et effectivement l'on assiste à des travaux poussés d'exploration minière et même de mise en exploitation de gisements nouveaux.

C'est ainsi que la compagnie "New Inco" intensifie ses recherches sur la rivière Maguy, dans les cantons de Hébert et Duparquet; la compagnie "Selco" dirige ses équipes de chercheurs dans la région du lac Frotet; la compagnie "Patino" oeuvre dans la région de Chibougamau et dans le canton de Lemoine tandis que la compagnie "Phelps-Dodge" espère beaucoup des gisements découverts dans le canton de Lagacheville.

Des découvertes de moindre importance sont aussi rapportées par la compagnie "Newcanex" dans le canton de Fiquery, et par la compagnie "Yvanez" dans le canton de Montbray, sur les concessions de la compagnie "Louvein", dans le canton de Louvicoourt, de nouveaux filons de zinc de haute teneur ont été découverts de telle sorte que l'exploitation de la mine se poursuivra, en outre durant deux ans.

D'autre part près de Gaspé, des zones minéralisées de cuivre ont été mises à jour par la compagnie "Puma" au mont Vallières-de-Saint-Réal et les perspectives semblent intéressantes.

Le rythme de l'exploration pour la découverte de gisements d'or s'est accru au cours de l'année 1973 et se poursuivra vraisemblablement en 1974 surtout en raison de la montée en flèche du prix de l'or en Europe.

Les recherches les plus intensives ont été conduites par "Agnico-Eagle" dans le canton de Joutel; "Quebec Sturgeon" dans le canton Lesueur; "Chibex" qui doit entrer en production en 1974 dans le canton de Ladauvrière; "Coldex" qui a entrepris des travaux sous terre dans le canton de Dubuisson; "Gold Hawk" qui poursuit des recherches sous terre dans le canton de Dasserat; "Darius" qui pousse l'exploration sous terre dans l'ancienne mine O'Brien; "Kemziana" dans le canton de Cadillac; "Joubi Mining" dans le canton de Dubuisson; "New Formaque" qui découvre un nouveau gisement connu; "Quebec Explorers" qui explore dans le canton de Dubuisson.

D'autres compagnies besognent dans le Nord-Ouest; "Barnat" trouve un gisement de qualité moyenne dans la région de Malartic et confiera probablement l'exploitation à la firme "East Malartic"; "Chadbourne" qui entreprend une nouvelle évaluation du minerai d'or dans sa mine de Noranda; "Dumagami" qui possède un gisement dont l'exploita-

tion semble rentable au prix actuel de l'or sur le marché.

En somme la Direction des mines au ministère des Richesses naturelles du Québec affirme que l'exploration a connu un rythme accéléré depuis 1972 dans le secteur Noranda-Val D'Or mais aussi dans les régions minières de Chibougamau, du parc de la Gaspésie, des Appalaches, de la Côte-Nord et dans le Bassin de la baie-James.

Le ministère des Richesses naturelles entretient même une recrudescence d'activités à Chibougamau, au cours de 1974, quoi qu'il soit encore trop tôt pour obtenir les statistiques sur les agents consacrés à l'exploration intensifiée en 1973 par les diverses compagnies précitées.

Mais on constate l'ouverture d'une nouvelle mine d'or dans le canton de Joutel par la compagnie "Agnico-Eagle". De plus des travaux majeurs accomplis en 1973 doivent permettre la mise en production de nouvelles mines en 1974, soit une mine d'or et de cuivre par "Chibex" dans le canton de Ladauvrière, une mine de cuivre et de zinc par "Clinton" dans le canton de Clinton; une mine de cuivre par "Les entreprises metalines Inc." dans le canton de Leeds, la mine de cuivre "Grandroy" dans le canton de Roy, promise à la réouverture sous la direction de la compagnie "Campbell Chibougamau"; et une mine de cuivre et zinc dans le canton de Lisle-Dieu par la firme "Radiore 20".

En 1974 ou 1975, on anticipe encore l'ouverture de nouvelles mines soit de cuivre et d'or par la compagnie "Cooke", dans le canton de Levy. En 1973, la firme "Canadian Johns-Manville" devrait mettre en production des gisements d'amiante dans le canton Carpentier, la compagnie "Patino", un gisement de cuivre et de zinc dans le canton Lemoine; et la "Quebec Cartier Mining", un gisement de fer, au Mont-Wright. On prévoit même qu'en 1976, la compagnie "Morita" produira du cuivre et du zinc de gisements situés dans le canton de Lisle-Dieu.

Le ministère des Richesses naturelles entretient de grandes espérances sur des gisements actuellement au stade de l'exploration et des analyses de rentabilité sous la direction de "La société québécoise d'exploration minière (SQ-QUEM)", et de la firme "Copperfields" relativement à des gisements de columbite à Saint-Honoré de Chicoutimi; de la compagnie "Magnus" sur un gisement de cuivre et de zinc dans le canton de Hébertcourt, de la compagnie "Men Jasco" sur un gisement de cuivre et de zinc dans le même canton; de la compagnie "Quebec Sturgeon" sur un gisement d'or dans le canton Lesueur; et, de la compagnie "Kienna Gold" sur un gisement d'or, dans le canton de Dubuisson.

Dans un mémoire remis à M. Turner

Les banquiers canadiens s'opposent à une participation des gouvernements provinciaux dans la gestion bancaire

par Michel Lefèvre

Les dix banques à charte canadiennes, par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens, s'opposent catégoriquement à tout amendement à la Loi sur les banques qui permettrait directement ou indirectement aux gouvernements provinciaux de détenir des actions d'une banque à charte et d'exercer, par le fait même, un droit de vote aux assemblées des actionnaires.

Dans un mémoire remis hier matin au ministre des Finances, M. John Turner, l'Association soutient qu'une telle mesure serait plus nuisible que bénéfique, non seulement au système monétaire et bancaire du Canada, mais également au grand public.

Cette prise de position des banquiers canadiens fait suite à l'intention du gouvernement fédéral de proposer au Parlement un projet de loi permettant à un gouvernement provincial ou à ses agences d'acquiescer une participation allant jusqu'à 25% dans les nouvelles banques et jusqu'à 10% dans les banques existantes.

Cette proposition globale, qui doit être soumise à la prochaine session fédérale, avait fait l'objet de discussions à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest canadien (CPEO), en juillet dernier, à Calgary. Par la suite, le ministre des Finances avait décidé de faire suivre le dossier.

Or les banquiers estiment qu'une telle réforme ne devrait être envisagée que dans le cadre général de la prochaine révision de la Loi sur les banques qui doit avoir lieu en 1975.

Selon M. J.A. Doyle, président de l'Association des banquiers canadiens, la remise d'un droit de propriété aux gouvernements provinciaux "comporte des questions fondamentales et de longue portée" qui doivent absolument être analysées avant d'aller plus loin.

Les auteurs du mémoire reconnaissent cependant que les banques partagent le désir du gouvernement de faciliter l'établissement de nouvelles banques à charte, "comme elles l'ont toujours fait dans le passé".

"Nous croyons cependant, a souligné M. Boyle, que le financement par des gouvernements provinciaux... soulèverait des doutes sur l'indépendance et le succès futur de toute nouvelle banque."

Est-ce que les réalisations des gouvernements provinciaux dans l'exploitation des sociétés para-bancaires ou de développement industriel témoignent du bien-fondé de la proposition voulant leur participation dans le domaine des banques à charte? demandent les banquiers du Canada à M. Turner.

C'est ainsi qu'ils éprouvent "de sérieuses réserves" au sujet de tout amendement à la Loi sur les banques

devant permettre aux provinces de détenir des droits de propriété, des actions et un droit de vote dans une banque.

La participation des gouvernements provinciaux à la gestion de banques rendrait encore plus injuste la concurrence qui existe, selon l'association, entre les banques à charte et les autres banques, présentement.

Cette concurrence entraîne une réduction de la flexibilité du système financier par rapport à la politique monétaire et cette défaillance du contrôle monétaire national ne peut qu'entraîner une recrudescence du déséquilibre de l'ensemble du système financier canadien.

Le mémoire conclut qu'une participa-

tion des provinces aux conseils d'administration des banques à charte "ne fera qu'accentuer cette tendance indésirable".

"Le principal obstacle à l'établissement de nouvelles banques à charte ne réside pas dans le financement initial, ni dans la procédure en jeu, mais plutôt dans les procédés complexes et grandement spécialisés de leur exploitation, et avant tout, dans la vive concurrence qui provient de la myriade d'institutions bancaires existantes, tant à charte que sans charte", souligne encore le document.

Par ailleurs, les banquiers émettent de sérieuses réserves en ce qui a trait à une autre proposition déjà mise de l'avant, visant à permettre la constitu-

tion des banques par lettres patentes. Les normes élevées qui régissent présentement la constitution des banques ont des valeurs positives et ce ne serait pas servir le meilleur intérêt du public canadien que d'atténuer ces normes de quelque façon que ce soit, selon le mémoire.

En vertu de l'expérience actuelle, l'association des banquiers doute que la constitution par lettres patentes soit aussi rapide que l'on suppose.

Aux États-Unis, souligne-t-elle, la constitution d'une banque par lettres patentes prend environ un an et coûte habituellement autant que la procédure canadienne actuelle.

Turner prête une oreille attentive...

OTTAWA — Des porte-parole de l'Association canadienne des Banquiers ont révélé mardi que l'organisme avait obtenu que le ministre John Turner des Finances prête une oreille attentive à ses propos, mais qu'il n'a pas changé d'idée relativement à l'intention du gouvernement fédéral de permettre aux gouvernements provinciaux de s'immiscer dans les affaires bancaires.

"Nous avons été très bien reçus par M. Turner qui a dit que nous avions soulevé plusieurs arguments importants sur cette question," a dit le président de l'organisme, M. J.A. Boyle. Aux reporters qui lui demandaient et M. Turner avait laissé entendre qu'il pourrait modifier la proposition fédérale permettant aux gouvernements provinciaux

de posséder jusqu'à 25 pour cent des nouvelles banques et 10 pour cent des banques déjà établies, M. Boyle a affirmé: "il n'a fait aucune promesse."

D'autres dirigeants bancaires disent que M. Turner a rejeté catégoriquement tout délai en vue d'implanter le programme fédéral, particulièrement dans l'ouest canadien, afin d'encourager la formation de nouvelles banques, par le biais d'investissements de gouvernements provinciaux.

M. Turner a formulé une promesse au nom du gouvernement Trudeau, à la Conférence sur les Possibilités économiques de l'Ouest canadien, à Calgary en juillet dernier, en vue de soumettre une nouvelle législation dès le début

de la session parlementaire qui s'ouvrira à Ottawa mardi prochain.

Cette législation a pour but d'apaiser les provinces de l'ouest qui affirment ne pouvoir obtenir assez d'argent des centres bancaires de Toronto et Montréal, pour le développement économique de l'ouest.

M. Boyle a mis cette argumentation en doute, affirmant qu'il y a plus d'argent passant de l'est à l'ouest qu'inversement. Il a aussi prétendu que la proposition en vue d'encourager la création de nouvelles banques régionales n'était pas nécessaire, parce que les présentes banques à charte possèdent des centres régionaux qui prennent des décisions au chapitre des investissements dans leurs régions.

Détente sur les marchés de l'or

PARIS (AFP) — Une détente s'est manifestée, mardi, sur tous les marchés européens de l'or, après la forte hausse de la veille qui avait porté le prix de l'once de métal fin au record absolu de \$152, à Londres.

Après avoir ouvert à \$150 l'once, dans la matinée, à Londres, soit un taux inchangé par rapport à la clôture de la veille, le cours de l'or a commencé à se replier pour tomber à \$148 au premier fixing de la journée et même à \$147 à l'issue de ce fixing. Cette baisse, attribuée dans les milieux financiers à des prises de bénéfices, a toutefois été de courte durée puisque

le prix de l'once est remonté, au deuxième fixing de la journée, à \$149,50.

Un mouvement de détente similaire a été observé sur les autres marchés européens: le prix de l'once est retombé presque partout au-dessous de \$150, sauf à Paris où il est encore de \$155,22 contre \$156,87 lundi. Mais le marché de Paris est ferme et l'arbitrage avec les places étrangères ne se fait pas, ou difficilement, ce qui explique un décalage quasi-permanent entre les cours cotés à Paris et à Londres.

La détente constatée mardi serait due également au fait que les ministres des

Finances des neuf, réunis lundi à Bruxelles, aient repoussé à plus tard la décision de réévaluer les stocks d'or détenus par les banques centrales et qui sont encore comptabilisés au prix de \$42,22 l'once, estimant les observateurs. Cette réunion avait en effet contribué à faire monter les prix, lundi. Les ministres ont considéré à cette occasion que la revalorisation du prix du métal précieux n'était pas d'actualité. Néanmoins, les ministres des Finances des Neuf ont été invités par leur homologue néerlandais à tenir leur prochaine réunion, en avril, aux Pays-Bas, et il semble que le problème de l'or devrait être réexaminé à ce moment-là.

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Acadian Uran	40000	25	15
Aiken russet	5000	43	41
Augdomie	5000	75	75
Ayrtart	9500	41	39
Brandy Brook	21500	26	24
Brown McCade	2000	22	22
Brunet las	2000	250	2125
Bulera	6800	270	250
Caliper	2000	125	12
Calmet	3250	100	85
Camino	1000	61	61
Can oriental	1000	24	24
Candida	20000	11	11
Canam-rms	500	40	40
Cessland	400	170	170
Chis	9500	20	20
Cie min ligner	14500	80	77
Credo rms	5000	07	07

le dollar

Le dollar US a monté de 1-10 hier à Montréal et y a atteint \$0.99 27-50 et le livre sterling y a monté de 37-100 et atteint \$2.22 71-100.

A New York, le dollar canadien a baissé de 3-20 et est tombé à \$1.02 13-25 et le livre sterling a monté de 63-100 et atteint \$2.28 33-100.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.24	1.37
Adanac	1.05	—
A.G.F. Japan	11.07	12.16
A.G.F. Special	2.39	—
All Canadian Com	6.40	6.96
All Canadian Div	6.77	7.36
All Canadian Ven	3.49	2.79
All Canadian 4000	4.51	4.90
All Canadian Energy	4.31	4.69
American Growth	4.50	4.95
Andree Equity	5.30	5.79
Associate Investors	5.79	5.85
Canada Growth	5.47	6.01
Canagex	10.49	11.34
Cdn Gas Genery	14.48	16.13
Cdn Investment	4.90	5.37
Cdn Scudder	4.89	4.89

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale	PAYS	MONNAIE	COURS
Algérie du Sud	Rand	1.4616	—
Allemagne	Deutsche Mark	3625	—
Autriche	Autriche	2.2236	—
Belgique	Belgique	1.968	—
Bretagne	Libre	1.4516	—
Bulgarie	Bulgarie	0.0490	—
Canada	Dollar	0.992415	—
Chili	Chili	0.02415	—
Colombie	Colombie	0.02415	—
Corée	Corée	0.02415	—
Cuba	Cuba	0.02415	—
Danemark	Danemark	0.02415	—
Espagne	Espagne	0.02415	—
France	Franc étranger	0.02415	—
Grèce	Grèce	0.02415	—
Hollande	Florin	0.02415	—
Inde	Inde	0.02415	—
Italie	Italie	0.02415	—
Japon	Yen	0.02415	—
Mexique	Peso	0.02415	—
Norvège	Norvège	0.02415	—
Nouvelle Zélande	Dollar	0.02415	—
Pays-Bas	Coronne	0.02415	—
Suède	Suède	0.02415	—
Suisse	Suisse	0.02415	—

l'argent

TORONTO — Handy and Harman of Canada Ltd. évalueait hier l'argent canadien, à \$5.393 l'once de Troyes.

W. A. Thompson

W. R. Johnston

W. C. Bengert

J. D. M. Davies

La Compagnie Northern Electric, Limitée annonce quatre nominations au sein de sa direction générale, dans le cadre d'un programme visant à lui permettre de répondre à la demande croissante pour ses matériels de télécommunications au Canada et à l'étranger. M. W. A. Thompson a été désigné au poste de vice-président senior, effectif de l'exploitation, responsable, au niveau de la direction générale, des fonctions personnel, fabrication, technologie et marketing. M. W. R. Johnston a été nommé au poste de vice-président senior, planification et organisation; M. W. C. Bengert devient vice-président et directeur de produit, communication et transmission, et M. J. D. M. Davies est nommé vice-président, marketing; à ce titre, il relèvera de M. Thompson. M. Johnston a également été appelé à siéger au conseil d'administration de Nedco Limitée, filiale de la Northern Electric.

Du nouveau dans notre Régime d'épargne-retraite: la section Hypothèques.

Vous avez maintenant 5 moyens de payer moins d'impôt.

Une hypothèque, c'est un moyen sûr de placer son argent. Le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust vous offre maintenant une section Hypothèques, ce qui vous permet de diversifier davantage vos placements. En outre, vous profitez des connaissances et de l'expérience de notre équipe d'experts en immobilier, qui administre un portefeuille hypothécaire de l'ordre de \$1.3 milliard.

Notre section Hypothèques constitue donc un placement sûr à rendement élevé.

La section Garantie, son nom le dit, garantit vos versements, en plus d'offrir un rendement intéressant.

Si vous recherchez un degré élevé de sécurité et un rendement élevé à long terme, la section Revenu s'adresse à vous.

La formule Valeur variable est conçue en vue de la plus-value du capital à long terme.

Maintenant, une plus grande diversification de vos placements

Vous pouvez placer vos épargnes dans l'une ou l'autre de ces sections ou dans toute combinaison des quatre. Vous choisissez vous-même la formule qui répond le mieux à vos objectifs. Nous vous enverrons, tous les deux mois, un rapport indiquant le montant total de vos versements ainsi que la valeur actuelle de votre compte.

Chaque dollar placé dans le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust travaille pour vous. Mis au point par le gouvernement, les régimes d'épargne-retraite vous offrent tout le même grand avantage: payer moins d'impôt. Mais certains régimes coûtent plus cher, en frais d'administration et autres. Par conséquent, au départ, ils ne donnent pas tous le même rendement.

Des frais minimes

Seulement 0.75% de la valeur de votre compte est prélevé annuellement sur le revenu de vos épargnes. C'est tout. Si vous optez pour la section Hypothèques, les honoraires sont légèrement plus élevés, soit de 1.25%, parce que la gestion en est plus complexe et qu'il faut aussi enregistrer le Régime auprès du gouvernement.

Si vous ne pouvez participer à notre Régime, faute d'argent, nous irons même jusqu'à vous en prêter. Et l'intérêt que vous payez vous donne également droit à un dégrèvement d'impôt.

Ca vous intéresse? Appelez-nous ou écrivez-nous. Nous vous indiquerons comment vous pouvez dès maintenant diminuer le pourcentage d'impôt que vous payez et nous vous donnerons tous les renseignements voulus sur notre nouvelle section Hypothèques.

Vous pouvez vous prévaloir au maximum du dégrèvement d'impôt en souscrivant au Régime les sommes indiquées ci-dessous.

Revenu gagné	Contributions maximales pour dégrèvement d'impôt	Dégrèvement d'impôt*
\$10,000	\$ 2,000	\$ 620
12,000	2,400	818
15,000	3,000	1,146
17,500	3,500	1,462
20,000	4,000	1,807
30,000	4,000	2,000
40,000	4,000	2,146
50,000	4,000	2,347

Ces chiffres sont valables pour une personne mariée qui a à sa charge deux personnes de moins de 16 ans et qui ne cotise pas déjà à une caisse de retraite enregistrée à son travail.

Ceux qui cotisent déjà à une caisse de retraite à leur travail peuvent verser la différence entre les cotisations au régime de l'employeur et \$2,500 ou 20% du revenu gagné (le montant le moins élevé des deux).

*Ces montants ne tiennent pas compte des contributions au Régime de rentes du Québec, des frais généraux admis en déduction, des cotisations à l'Assurance-chômage.

Poster à: Brochure "Les régimes d'épargne-retraite" Montréal Trust, 1, Place Ville-Marie Montréal, Québec

J'aimerais recevoir votre brochure sur les régimes d'épargne-retraite.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Tél. _____

Montréal Trust

Chaque dollar placé chez nous travaille pour vous.

Place Ville-Marie: René Bélanger 861-1681	Fairview: Wayne Le Sauvage 695-5230	Place Versailles: Michel Girouard 351-9580	Place Jacques-Cartier: Paul Blaissonette 651-1000
---	---	--	---

PROLONGEMENT DES HEURES D'AFFAIRES

Judi et vendredi: de 4h.30 p.m. à 6h.30 p.m.	Judi et vendredi: de 6h. p.m. à 8h. p.m.	Judi et vendredi: de 6h. p.m. à 8h. p.m.	Judi et vendredi: de 6h. p.m. à 8h. p.m.
Samedi: de 10h. a.m. à 4h. p.m.	Samedi: de 9h.30 a.m. à 1h.30 p.m.	Samedi: de 9h.30 a.m. à 1h.30 p.m.	Samedi: de 9h.30 a.m. à 1h.30 p.m.

Phil Esposito continue à rééditer les records

Lorsque Phil Esposito, des Bruins de Boston, est devenu récemment le 10e joueur à récolter 1,000 points dans la ligue Nationale de hockey, il a réussi l'exploit en 164 matches de moins que son plus proche rival.

Esposito a récolté son 1000 point de la saison la semaine dernière, puis le 1,000e point de sa carrière contre Vancouver vendredi dernier, soit à l'occasion de son 745e match régulier.

Bobby Hull, ancien du Chicago, avait eu besoin de 909 matches pour atteindre ce total.

Voici le nombre de matches nécessaires aux huit autres joueurs pour atteindre ce total.

MUNSON CAMPBELL, un conseiller en marketing, a été nommé président des Golden Seals de la Californie. Il agit comme remplaçant de Fred Glover, le gérant-directeur et instructeur qui a remis sa démission plus tôt, à la suite du rachat de la concession des Seals par la ligue Nationale, jusque la propriété du controversé Charlie Finley. Le vétérinaire Marshall Johnston, pour sa part, devient le nouveau pilote de l'équipe, tandis que Gary Young est nommé directeur du personnel des joueurs. Campbell et Young sont deux anciens de l'organisation que Finley avait déjà congédiés.

Toutefois, Esposito accuse un retard dans son allure comme franc tireur.

Il a compté 35 buts au cours de ses premiers 29 matches. Il en a compté 12 à ses 26 dernières parties, mais il domine toujours le circuit avec 47 et il ne lui en manque que trois pour connaître une 4e saison d'affilée de 50 buts. Il détient le record de 76 en une saison depuis 1970-71.

LES MENEURS

(matches d'hier soir non compris)	B	P	Pts
Esposito, Boston	47	56	103
Giff, Boston	23	64	87
Hodge, Boston	39	37	78
Martin, Buffalo	38	30	68
Sittler, Toronto	29	32	61
Hextall, Minnesota	15	46	61
Cournoyer, Montréal	33	27	60
Clarke, Philadelphie	26	34	59
Buck, Boston	22	37	59
Park, Rangers	18	41	57
Ullman, Toronto	18	41	57
Goldsworthy, Minnesota	32	25	57
Hume, Detroit	16	41	57
Grant, Minnesota	25	31	56
Gilbert, Rangers	23	33	56
Apps, Pittsburgh	18	37	55
Mikita, Chicago	22	32	54
J. Johnston, California	22	32	54
Martin, Chicago	21	33	54
Robert, Buffalo	17	37	54

LES GARDIENS

MJ	B	BL	Moy.
Esposito	3,172	102	9.1
Voson	3,172	102	9.1
Chicago	3,300	110	9.2

Parent	3,054	100	10.1
Taylor	2,466	37	0.4
Philadelphia	3,300	117	10.2
Brooks	900	29	3.2
Gibert	2,200	103	3.2
Broderick	200	16	0.3
Boston	3,300	148	6.2
Stephenson	1,360	58	2.5
Davidson	2,000	93	0.7
St-Louis	3,360	154	2.7
Thomas	1,540	63	1.2
Larocque	1,190	49	0.2
Wilson	370	37	0.3
Montréal	3,300	151	1.7
Favell	1,092	51	0.2
Johnston	1,096	35	1.7
Toronto	3,360	163	2.9
Bouchard	1,920	83	4.2
Myre	1,500	82	0.3
Atlanta	3,420	168	4.2
Villeneuve	314	25	0.2
Giacomini	2,506	128	5.1
McHaffie	340	18	0.3
Rangers de N.Y.	3,360	171	5.0
Vachon	2,731	131	4.2
O'Leary	1,029	39	0.7
Los Angeles	3,360	178	4.1
Resch	130	6	0.0
Desjardins	1,345	69	0.6
W. Smith	1,279	103	1.3
Islanders de N.Y.	3,300	178	0.2
Dryden	2,236	111	1.2
Parr	374	21	0.3
Cloutier	615	39	0.6
Bromley	125	12	0.3
Buffalo	3,380	186	1.3
Worsley	1,100	58	0.3
Manning	1,779	103	1.3
Ryrd	541	38	1.2
Minnesota	3,420	199	2.4
Imess	500	23	0.2
Rutherford	1,422	82	0.3
Herron	260	18	0.3
Brown	1,108	78	0.2
Pittsburgh	3,300	203	0.3
Smith	2,268	140	1.2
Dyck	527	35	0.3
Caron	565	38	0.4
Vancouver	3,380	216	1.3

McKenzie	720	43	1.3
Rutherford	490	31	0.3
Grant	1,628	108	1.3
Richardson	315	28	0.3
R. Edwards	187	18	0.3
Dorsey	20	4	0.2
Détroit	3,350	232	2.4
M. Edwards	420	23	0.3
Hughes, Vancouver	177	10	0.3
Melchior	1,192	1	0.2
Chapman	923	80	0.2
California	3,480	256	1.4

ASSOCIATION MONDIALE (matches d'hier soir non compris)

LES MENEURS	B	P	Pts
Carlton, Toronto	29	50	79
G. Howe, Houston	26	52	78
Connelly, Minnesota	34	41	75
M. Walton, Minnesota	22	43	75
Lacroix, New Jersey	22	53	75
Hull, Winnipeg	39	27	72
Harrison, Edmonton	24	45	69
Lawson, Vancouver	37	31	68
Campbell, Vancouver	21	46	67
Lund, Houston	21	43	64
Morrison, Minnesota	33	29	63
Hughes, Houston	35	36	61
Bernier, Québec	20	41	61
Hine, Houston	19	40	59
Huck, Winnipeg	30	27	57
Clime, Edmonton	21	36	57
Pleau, Nouvelle-Angleterre	21	36	57
Blackburn, Chicago	22	34	56
St. Saviour, Vancouver	35	35	55
Mark Howe, Houston	26	27	53
Jarrett, Cleveland	25	28	53
Scitex, Toronto	22	33	53
Bordeaux, Winnipeg	19	34	53

MEILLEURS GARDIENS

MJ	B	Moy.
McLeod, Houston	2,131	89
Cheevers, Cleveland	2,657	122
Wakely, Winnipeg	894	30
Smith, Nouvelle-Angleterre	2,207	109
Brodeur, Québec	814	41
Rutledge, Houston	1,149	60
Degise, Québec	445	78
Curran, Minnesota	1,773	94
Newton, Chicago	1,767	94
Binkley, Toronto	1,225	67



C'EST POUR BIENÔT! John Matlack, jeune lanceur des Mets de New York, a précédé ses coéquipiers au camp d'entraînement printanier de l'équipe, à St-Petersburg en Floride. Mais il y sera rejoint dès demain par tous les autres lanceurs et receveurs. (Téléphoto PA)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 février 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CARRIE LEWIS INDUSTRIES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de février 1974, sous le numéro 249033. Ce 13ème jour de février 1974.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 février 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IDEAL KUPFERSTEIN opéant sous le nom de IDEAL KNITWEAR INC. CO. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de février 1974, sous le numéro 249034. Ce 13ème jour de février 1974.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE FOURNIER Transport Ltd. de Lacolle, St-Jean, permis 192A, demande une prolongation du permis temporaire qu'il s'est vu accorder par la Commission des Transports du Québec en date du 21 août 1973, l'autorisant à tirer les remorques américaines arrivant à la rampe de chemin de fer de Napierville Junction à Lacolle, sur les lignes (a), (b) et (c) de son permis no. 1292-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 122.

DEVEAU ET LAVOIE, FERNAND DEVEAU, Procureurs du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

PERMIS SPECIAL

L'accord LNH-AMH ne signifie pas fusion (Campbell)

PHILADELPHIE (d'après AP) — La ligue Nationale de hockey, vieille de 57 ans, et l'Association mondiale, de 55 ans sa cadette, ont réglé hier leur litige de \$50 millions hors-cour mais la vénérable LNH a tenu à souligner qu'il n'y avait pas d'entente de fusion en vue.

"Il serait tout à fait trompeur de considérer le règlement de ce conflit juridique comme une fusion. Un tel projet n'est pas envisagé", de dire le président de la LNH, Clarence Campbell, après que les deux ligues rivales eurent signé l'entente devant le juge Leon A. Higginbotham, de la cour de district de Philadelphie.

De son côté, le président de l'AMH, Dennis Murphy, a émis l'opinion que l'entente constitue "un pas vers la parfaite coexistence".

"Nous avons soutenu depuis le début que nous pouvions coexister avec la LNH et que les deux ligues peuvent conserver leur individualité", affirme Murphy dans un communiqué émis des bureaux de l'AMH à Newport Beach, en Californie.

"L'élimination de la clause d'exclusivité de la LNH sans qu'il y ait besoin de recourir aux tribunaux, représente une

grande victoire", a-t-il ajouté.

En dépit des assertions contraires de Campbell, l'accord conclu hier semble pointer vers une fusion. Les deux ligues ont consenti à respecter les contrats des joueurs, de se rencontrer à l'occasion de matches hors concours et de laisser tomber toutes les poursuites judiciaires. L'AMH s'est engagée à respecter la nouvelle clause d'option de la LNH.

En vertu de l'entente, la LNH versera \$1,750,000 à l'AMH en guise de remboursement des frais juridiques encourus par la nouvelle ligue. Celle-ci avait entamé des poursuites totalisant \$50 millions, alléguant que la LNH avait violé la loi anti-monopoles.

Cette somme devra être payée avant le 1er août de cette année au taux d'intérêt préférentiel (prime rate) prévalant le 15 janvier et jusqu'à la date du paiement.

Autre gain de l'AMH: la LNH a consenti à ne pas s'opposer à l'utilisation de ses stades par l'AMH.

L'entente signée par le juge Higginbotham spécifie que le ou avant le 1er janvier 1975, les propriétaires des deux ligues négocieront de bonne foi en vue de présenter d'autres

matches hors concours ou inter-ligues, y compris une partie d'étoiles.

L'entente note que l'ancienne concession de New York dans l'AMH, les Raiders, maintenant devenus les Knights de New Jersey, avait refusé d'être partie à l'accord. A ce sujet, l'AMH s'est engagée à rembourser la LNH dans le cas où celle-ci serait déclarée responsable dans son conflit avec l'ancienne équipe newyorkaise.

Une des plus importantes concessions de l'Association mondiale a été la décision prise par les Toros de Toronto de ne pas exiger l'accès au Maple Leaf Gardens, domicile des Maple Leafs de Toronto, de la LNH.

Le bureau des gouverneurs de la LNH avait longtemps hésité à signer l'entente. Hier, Campbell a déclaré que certaines modifications, qu'il n'a pas voulu préciser, avaient été apportées à l'entente, ce qui a permis à la LNH de briser l'impasse.

L'accord stipule que les deux ligues se disputeront 15 matches hors concours avant la saison 1974-75. Afin de prévenir l'opposition de l'Association des joueurs de la LNH aux mat-

ches hors concours, la LNH a consenti à verser \$150,000 dans le fond de retraite des joueurs. Elle a également promis de ne pas se mêler des négociations qui auront lieu entre les deux associations de joueurs relativement aux parties hors concours.

Si des matches hors concours ne peuvent être disputés lors de la prochaine période d'entraînement, ils seront reportés à l'année suivante. La LNH, cependant, a consenti à verser \$10,000 à sa rivale chaque fois qu'un match hors concours ne sera pas joué avant la saison 1974-75 à cause du refus des joueurs de la LNH d'y participer ou parce qu'une équipe de la LNH aura déclaré forfait.

Il est à noter que de "grosses" équipes de la LNH, tels le Canadien, les Bruins de Boston et les Black Hawks de Chicago, ne figurent pas sur la liste des matches hors concours.

En vertu de l'entente, la LNH consent également à ne pas empêcher l'AMH de faire affaires avec des équipes de calibre mineur, y compris celles qui sont contrôlées par la LNH ou qui y sont affiliées.

Betsy Clifford sera en lice à Mansonville

Les skieurs du Canada participant à la Coupe du Monde feront équipe pour la première fois cette saison dans leur pays lors des championnats de ski alpin disputés à Owl's Head, près de Mansonville, vendredi et samedi.

Betsy Clifford, d'Old Chelsea, médaillée d'argent en descente lors des Championnats du monde de St-Moritz, et Kathy Kreiner, de Timmins, gagnante du slalom géant de Pironten, le mois dernier, sont les deux grandes favorites chez les dames.

Jim Hunter, de Calgary, vainqueur du slalom géant l'an dernier, tentera de répéter l'exploit. Mais il n'aura pas la tâche facile contre Russell Goodman, 11e en slalom aux Championnats du monde, et le Montréalais Alain Cousineau.

La rencontre de cette semaine est la deuxième et la dernière des championnats Shell Canada. La première épreuve a eu lieu le 8 janvier à Whistler Mountain, en Colombie-Britannique.

Gary Aitken, de Trail, avait alors gagné la descente chez les hommes tandis que Cheryl Oughton, de Calgary, avait été la meilleure Canadienne, finissant 2e en descente. Tous deux participeront à la compétition de Mansonville, dans les Cantons de l'Est.

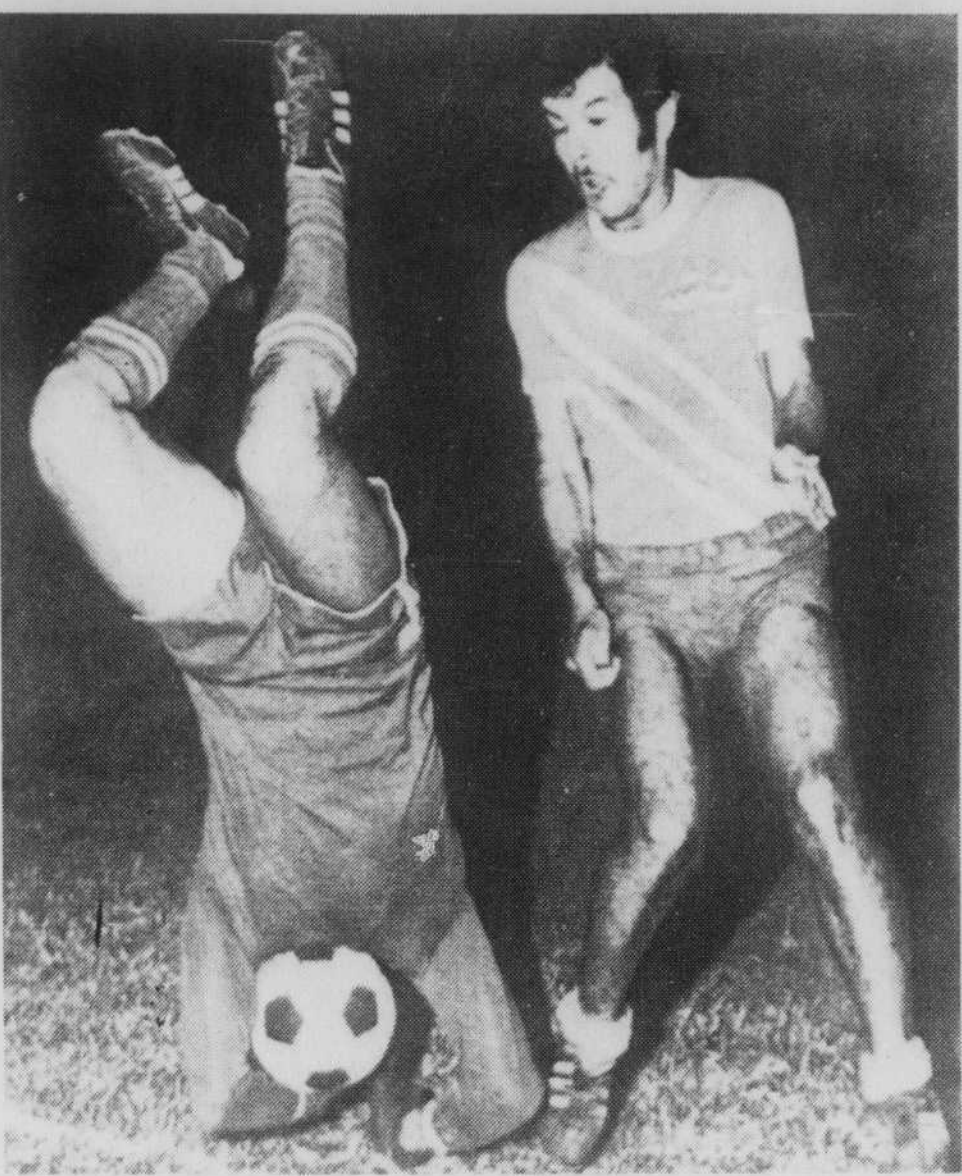
En plus des 30 membres de l'équipe nationale du Canada, d'autres skieurs du pays et des États-Unis participeront aux épreuves de vendredi et samedi.

Vendredi, seront disputés le slalom géant pour les dames (une manche seulement) et le slalom géant pour les hommes (deux manches). Samedi matin, aura lieu la première manche du slalom spécial (hommes et femmes) suivie de la 2e manche plus tard dans la journée.

Le slalom géant sera disputé sur une pente de 4,338 pieds du club de ski Owl's Head avec une dénivellation de 1,190 pieds. Le slalom spécial sera disputé, lui, sur la pente appelée Grande Allée, qui est de 1,485 pieds et qui a une dénivellation de 500 pieds.

Le championnat canadien a été sanctionné par la Fédération internationale de ski et l'Association canadienne de ski.

NANCY GUNTER sera la partenaire de Clark et Carol Graebner ainsi que de Jane Bartkowicz au sein de l'équipe de Cleveland, qui participera au prochain championnat "intervilles" des États-Unis. D'autre part, on apprend de bonne source que San Diego aurait finalement donné son accord au transfert du Roumain Ilie Nastase à New York, qui serait consentante à lui verser \$125,000 par année.



UNE TÊTE D'ATHLÈTE! — Tous les moyens sont bons pour arrêter un ballon de soccer. Le gardien de l'équipe de Grèce en donne ici une preuve éclatante sous le regard incrédule d'un rival libanais. (Téléphoto AP)

Les joueurs du Canadien ont eu un blanc de mémoire

UNIONDALE (Le Devoir) — Les Islanders de New York ont-ils tellement évolué au cours des derniers mois qu'ils représentent aujourd'hui une vive opposition pour le Canadien de Montréal?

Si l'on doit se fier au pointage final du match d'hier opposant les deux équipes, force est d'admettre que les joueurs d'Alger Arbour ont réalisé en l'espace de quelques semaines une progression tout à fait remarquable. Les Islanders ne l'ont-ils pas emporté au compte de 5-3?

Mais le spectateur le moins averti aura remarqué en revanche que le Canadien, tenace, vigilant et combatif contre les Flyers de Philadelphie, dimanche, a présenté un jeu dépourvu d'harmonie, de cohésion et d'intérêt, hier.

D'aucuns diront que les Islanders ont joué leur meilleur match de la saison, si ce n'est de leur histoire. Mais est-ce là un critère d'excellence? Il est permis d'en douter.

Riposte tardive
Accusant un retard de trois buts en troisième période, le Canadien a pressé le pas pour la première fois de la rencontre et ses efforts ont été couronnés de succès alors que Frank Mahovlich et Chuck Lefley ont déjoué successivement Gerry Desjardins, des Islanders. Dans

une ultime tentative pour créer l'égalité, Scotty Bowman a retiré son gardien Wayne Thomas en faveur d'un sixième attaquant avec 40 secondes à faire dans le match. La tactique a échoué puisque Craig Cameron est parvenu à compter à la suite d'une échappée.

1ère période	
1-ISLANDERS, Nystrom (17)	7:12
Henning	
Punitions: Bouchard M 1:48, Harris I 3:16	
2ème période	
2-ISLANDERS, Westfall (15)	2:31
Nystrom	
3-MONTREAL, Savard (4)	
Gardien: R. Wilson	14:52
Aucune punition	
3ème période	
4-ISLANDERS, Westfall (16)	9:39
Nystrom, J. Potvin	
5-ISLANDERS, Henning (12)	10:03
Lewis, Harris	
6-MONTREAL, F. Mahovlich (20)	12:50
Roberts	
7-MONTREAL, Lefley (17)	13:43
Lapointe	
8-ISLANDERS, Cameron (14)	19:29
Punition: Shutt M 8:57	
Lancers par	
Montreal	3 16 6 - 25
Islanders NY	16 3 12 - 31
Gardiens: Larocque, Thomas (Mc Desjardins)	
A-14,597	

une ultime tentative pour créer l'égalité, Scotty Bowman a retiré son gardien Wayne Thomas en faveur d'un sixième attaquant avec 40 secondes à faire dans le match. La tactique a échoué puisque Craig Cameron est parvenu à compter à la suite d'une échappée.

DROIT AU BUT — La rencontre a débuté avec un retard de 25 minutes en raison des matches de tennis de la "World Championship Tennis" qui ont été présentes en matinée.

Une question de principe

TORONTO (PC) — Alan Eagleson, directeur de l'Association des joueurs de la LNH, soutient que l'association demeure opposée à la série de matches hors concours proposée lors de l'entente AMH-LNH, hier.

L'association avait déjà averti qu'elle s'opposerait à un tel calendrier de matches entre les deux ligues parce qu'elle le considérait comme un premier pas vers une fusion.

"La position de l'AJLH demeure inchangée, a déclaré Eagleson. Les joueurs ne participeront à aucun match hors concours entre les deux ligues tant qu'ils n'auront pas obtenu l'assurance écrite qu'il n'y aura pas de fusion."

L'entente spécifiait hier que la LNH verserait \$150,000 au fonds de pension des joueurs afin de les inciter à disputer les matches hors concours.

"Il ne s'agit pas d'argent, mais du principe", a dit Eagleson. L'AJLH craint que les deux ligues soient sur le point de conclure une fusion qui détruirait la position des joueurs dans les négociations salariales.

Eagleson a révélé que les avocats de l'AJLH étudiaient la possibilité d'interdire une poursuite antitrust aux deux ligues.

Les Jeux du Commonwealth plébiscités à Edmonton

EDMONTON (d'après PC) — Les contribuables d'Edmonton iront aux urnes le 20 mars prochain, à l'occasion d'un plébiscite au sujet de la tenue des Jeux du Commonwealth dans leur ville en 1978. Le scrutin a été décrété à la suite d'une pétition signée par 5% de la population, soit 13,644 personnes.

Certains contribuables prétendent que la part de \$11,6 millions que la ville entend dépenser, sur les \$44,6 millions que coûteront les Jeux, servira surtout à construire un stade de football et un amphithéâtre aux dépens de la compétition. Le coût prévu en effet comprend un stade de \$22,8 millions pouvant recevoir 40,000 personnes, et qui serait éventuellement loué aux Eskimos, de la ligue Canadienne de football. En plus, on prévoit l'aménagement d'un vélodrome, d'un centre de boulding et d'un champ de tir.

Le maire Ivor Dent a dit qu'il démissionnera de son poste si les citoyens s'opposent aux Jeux. Il a rappelé que Christchurch, en Nouvelle-Zélande, une ville deux fois plus petite qu'Edmonton, avait bien su faire les choses récemment à l'occasion des Jeux de 1974. Il se refuse à "régner sur un petit village."

LES RANGERS du Texas de la ligue Américaine de baseball ont annoncé hier que le lanceur Ferguson Jenkins avait signé son contrat pour la saison qui s'annonce. Jenkins, qui fut acquis des Cubs de Chicago cet hiver, est devenu le lanceur le mieux payé de l'histoire des Rangers. L'an dernier avec les Cubs, il percevait un salaire de \$120,000.

DOUG BARRIE, des Oilers d'Edmonton, a écopé hier d'une suspension de cinq parties et d'une amende de \$200 pour avoir frappé le juge de ligne Dick Haigh au cours d'un match contre le Minnesota, la semaine dernière. Barrie, qui est le joueur le plus puni de l'AMH, a déjà été mis à l'amende en trois occasions cette saison.

BRISTOL CITY a causé l'une des plus grandes surprises enregistrées au cours des dernières années au soccer britannique lorsqu'elle a infligé hier à Leeds United son premier revers de la saison, 1-0, dans un match éliminatoire de la compétition pour la coupe d'Angleterre. Bristol City passe maintenant en quart de finale contre Liverpool. Leeds avait disputé 29 matches réguliers et trois parties éliminatoires sans subir la défaite jusqu'ici.

DAVE STOCKTON, plus riche de \$30,000 à la suite de sa victoire à l'omnium de golf de Los Angeles dimanche, a grimpé de la 22e à la 5e place au classement aux gains chez les professionnels du circuit américain. Stockton totalise maintenant \$42,337 depuis le début de la saison, contre \$107,092 pour le meneur Johnny Miller, qui a terminé 5e dimanche. Jack Nicklaus est maintenant 2e avec \$48,976, suivi de Hubert Green (\$48,008) et Bobby Nichols (\$46,426).

L'EQUIPE NATIONALE de France, qui a choisi un stage d'entraînement au Québec de préférence à la Tchécoslovaquie, est arrivée dans la métropole hier pour aussitôt se diriger vers Québec en soirée, après avoir été accueillie par les autorités municipales au restaurant Héloïse-de-Champplain. L'équipe, formée de quelque 20 joueurs et entraîneurs presque tous de la région parisienne, comprend entre autres Olivier Prêcheur, dont le frère Yves agissait comme gérant-joueur de l'équipe de baseball du Paris Université Club, championne de France, qui a fait un stage au Québec l'été dernier. A Québec, les Français séjourneront entre autres au Pavillon d'éducation physique et de sports de l'université Laval, où ils subiront un examen médical à la clinique sportive que dirige Gaston Marcotte. L'équipe disputera un match amical à Chicoutimi demain soir, puis reviendra dans la métropole pour une autre rencontre, celle fois à Repentigny vendredi soir. Plusieurs autres matches et séances d'entraînement sont prévues avant que les visiteurs ne reprennent le chemin du retour le 28 février. Cette session d'entraînement est le fruit d'une collaboration entre l'Office franco-québécois à la jeunesse et la Fédération de hockey sur glace du Québec.

LA FEDERATION d'URSS a protesté auprès de l'Union internationale de patinage de vitesse, à la suite de la disqualification de la Soviétique Tatiana Averina aux championnats mondiaux, en fin de semaine à Innsbruck. En tête du classement général, la Soviétique avait touché à une concurrente américaine en finale des 1,000 mètres, et le titre général est allé à une autre Américaine, Leah Poulos.

SPARKY LYLE, l'as-lanceur de relève des Yankees de New York, aurait décidé de ne pas se reporter à l'entraînement printanier de l'équipe, qui doit commencer après-demain à Fort Lauderdale, en Floride, parce qu'il serait mécontent des offres qu'on lui aurait faites. "On m'a fait parvenir un contrat ridicule", a-t-il commenté. "Je l'ai simplement retourné et demeurerais à New York jusqu'à ce que je j'obtienne l'augmentation désirée." Lyle, qui gagnait \$75,000 l'an dernier, voudrait \$85,000 cette saison. La direction lui propose plutôt une réduction de \$5,000 dans son salaire.

Ailleurs au baseball, de Bloomington on apprend que le lanceur Dick Woodson, des Twins du Minnesota, a eu gain de cause après être allé en arbitrage au sujet de son salaire. La direction de l'équipe devra verser environ \$25,000 au lanceur qui a complié une fiche de 10-8 et de 3.95 points mérites l'an dernier, soit \$3,000 de plus que son offre initiale. Il s'agit du premier règlement de salaire établi en vertu du nouveau règlement des ligues Majeures accordant l'arbitrage aux joueurs mécontents.

LA FONDATION SPORTIVE O'Keefe vient d'accorder des subventions au montant de \$140,000 à une dizaine d'organismes canadiens de sport amateur. La part du lion, soit \$23,000, est versée à l'Association de ballon-panier pour permettre l'embauche de Jack Donohue comme entraîneur national à temps plein. La fédération québécoise de gymnastique reçoit pour sa part \$9,000 pour l'établissement d'une école d'élite, dont l'établissement a été dévoilé la semaine dernière à Laval. Enfin, l'Association nationale de natation reçoit \$11,000 pour permettre à ses entraîneurs Deryk Snelling et Don Tabot de tenir des cliniques éducatives de deux jours un peu partout au Canada.

LE MARATHON de ski le plus long au monde se tiendra au Québec pour la 8e année consécutive, les 23 et 24 février prochain. Le parcours accidenté de 100 milles s'étend de Lachute, à 40 milles au nord-ouest de Montréal, jusqu'à Cantley, dans la banlieue de Hull. Le directeur du marathon, Ken Bouchard, a déclaré que moins de 100 des 2,020 inscrits, cette année, sont des professionnels. Les objectifs de l'épreuve sont d'ailleurs d'encourager la pratique du ski de fond.

HOCKEY	
LIGUE NATIONALE	
Section Est	Section Ouest
BOSTON MONTRÉAL RANGERS NY TORONTO BUFFALO DETROIT ISLANDERS NY VANCOUVER	PHILADELPHIE CHICAGO ST-LOUIS ATLANTA LOS ANGELES MINNESOTA PITTSBURGH CALIFORNIE
Ce soir	
Winnipeg à Edmonton Jersey à Houston N-Angleterre à Los Angeles	
LIGUE AMERICAINE	
Section Nord	Section Sud
ROCHESTER NEW HAVEN PROVIDENCE N-EXPOSE BOSTON SPRINGFIELD	HERSHEY BALTIMORE CINCINNATI VIRGINIA JACKSONVILLE RICHMOND
Ce soir	
Springfield à Baltimore Rochester à Jacksonville N-Exposé à New Haven Rochester à Hershey Cincinnati à Providence	
ASSOCIATION MONDIALE	
Section Est	Section Ouest
N-ANGLETERRE TORONTO QUÉBEC CLEVELAND NEW JERSEY CHICAGO	HOUSTON MINNESOTA WINNIPEG EDMONTON VANCOUVER LOS ANGELES
Ce soir	
Buffalo à Toronto Boston à Minnesota Philadelphie à Detroit Californie à Chicago St-Louis à Pittsburgh	
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Section Est	Section Ouest
SOREL QUÉBEC SHAWINIGAN CHICOUTIMI TROIS-RIVIÈRES	CORNWALL MONTREAL SHERBROOKE LAVAL DRUMMONDVILLE HULL
Ce soir	
Hull à Laval 6 Trois-Rivières à Chicoutimi 3 Sorel à Shawinigan 2 Laval 4, Hull 3	

Les midjets russes arrêtés par la grève!

Rien ne pouvait arrêter les jeunes hockeyeurs soviétiques présentement en tournée au Québec, rien sauf une grève.

L'arrêt de travail des cols bleus de Sherbrooke a en effet provoqué hier soir l'annulation du match que devait se disputer les midjets d'URSS et une équipe des Cantons de l'Est.

C'eût été le 3e match des Soviétiques depuis leur arrivée au Québec. Les deux premiers ont résulté en des triomphes éclatants de 8-2 et de 21-1 à Verdun et à Longueuil.

Entre-temps, le pilote de l'équipe soviétique a déclaré que les méthodes d'enseignement du hockey en URSS étaient demeurées sensiblement les mêmes depuis la série Canada-URSS de 1972.

"Cependant, nous tentons d'améliorer notre mise en échec et de développer un genre de jeu plus robuste. Nous croyons en du hockey robuste mais non rude", de dire Nikolai Golmazov.

Les jeunes Russes demeurent à la maison mais consacrent six heures par semaine à l'entraînement et trois ou quatre heures aux matches de septembre à avril.

Les joueurs commencent à évoluer à six ans et sont finalement choisis pour joindre les ligues de l'armée.

Selon le pilote, "le hockey est considéré comme une forme éducationnelle pour les jeunes et une forme de récréation plutôt qu'une occupation et un métier".

Tout l'équipement est fourni par l'État.

Les jeunes joueurs de hockey se gardent en bonne condition physique en participant à plusieurs sports, ajoutés aux écoles estivaux de hockey. De plus, chaque joueur doit fréquenter l'école régulièrement.

Victoire des Blues

ST-LOUIS (PA) — Wayne Merrick a compté deux buts et récolté autant de passes pour mener les Blues de St-Louis à une victoire de 7-1 sur les Flames d'Atlanta, hier. Les Blues, qui ont mis fin à une série de huit parties sans victoire, ont grimpé au 3e rang de la section Ouest, deux points devant les Flames.

1ère période	
1-ST-LOUIS, Merrick (14)	4:12
Bailey, Unger	
Punition: Quinn A 3:20	
2ème période	
2-ST-LOUIS, Merrick (15)	4:29
Bailey, Plante	
3-ST-LOUIS, Bailey (11)	8:08
Merrick, Averez	
4-ST-LOUIS, Unger (27)	9:38
B. Plager, Merrick	
5-ST-LOUIS, Plante (19)	15:08
Gosselin, E. Plager	
6-ATLANTA, Vail (1)	19:51
Lissak, McDonough	
Punitions: Vail A 8:08, Hextall A, Thomson SL mineures, monolutes 8:55, Bailey SL 19:21	
3ème période	
7-ST-LOUIS, Collins (14)	11:36
Unger, Harris	
8-ST-LOUIS, Collins (15)	12:04
Kathie, Unger	
Punition: Gosselin SL 18:30	
Lancers par	
Atlanta	7 6 10 - 23
St-Louis	15 17 9 - 41
Gardiens: Bouchard (A), Stephenson (SL)	
Assistance: 18,249	

Association Mondiale Nordiques 6, Crusaders 5

1ère période	
1-CLEVELAND, Clearwater (10)	4:21
Waste	
2-QUÉBEC, Pariseau (15)	8:19
Bernier, Groux	
Punitions: Ward C 2:17, Bernier Q 3:33, Clearwater C 5:56, Shmyr C 14:09, Wate C, Rouleau C 18:50, Roy Q 19:16	
2ème période	
3-QUÉBEC, Hoganson (1)	6:32
Rouleau	
4-QUÉBEC, Gaudette (16)	9:24
Roy, Guindon	
5-CLEVELAND, Erickson (15)	10:24
Clearwater, Krake	
6-CLEVELAND, Pinder (16)	11:14
Waste	
7-QUÉBEC, Gaudette (17)	17:11
Desjardins	
Punition: Roy Q 12:32	
3ème période	
8-QUÉBEC, Pariseau (16)	0:58
Beaulieu, Groux	
9-CLEVELAND, Jarrett (26)	5:41
Buchanan, Ward	
10-CLEVELAND, Pinder (17)	7:04
Waste	
Punition: Lacombe Q 3:54	
Prolongation	
11-QUÉBEC, Pariseau (17)	5:01
Groux, Lacombe	
Punition: Cheevers C inconduite de match 5:01	
Lancers par	
Cleveland	5 8 13 2 - 48
Québec	19 13 11 2 - 25
Gardiens: Cheevers (C), Deguise (Q)	
A-7,034	

Montréal-Toronto

Les Vols d'affaires...

Service d'abord
CPAir

salon nautique '74

PLACE BONAVENTURE - 22 fév. - 3 mars

- Plus de 500 bateaux - Des milliers d'accessoires
- SPECTACLE NAUTIQUE ÉPOUSTOUFLANT

En première mondiale: Démonstration de kayak en eau vive

Compétitions de ski nautique

- Plongée • Natation • Navigation
- Mini-modes par les marchands de Place Bonaventure

*Lundi, 25 février - ouvert de 9:00 a.m. - 10:30 p.m.
*Mardi, 26 février - ouvert de 9:00 a.m. - 10:30 p.m.
*Dim. 3 mars: Midi - 9:00 p.m.

PRIX D'ENTRÉE: Adultes: \$1.75; Étudiants: \$1.10; Enfants: (12 ans et moins): \$0.50

Un message de United Aircraft du Canada

NOTRE OFFRE

La grève dans nos usines en est à sa septième semaine. Elle devra être terminée. Nous avons essayé d'y mettre un terme. A cette fin nous avons négocié avec le syndicat pendant toute une semaine en présence de M. Blain, médiateur spécial du gouvernement. Toujours en essayant de terminer cette grève si pénible pour tant de gens,

nous avons révisé et amélioré notre offre précédente concernant les augmentations de salaire, les ajustements par rapport au coût de la vie et d'autres avantages pour nos employés.

Voici pour l'information de nos employés et de leur famille les améliorations principales que nous avons apportées:

SALAIRES

Augmentations de salaire horaire pour les trois années de la convention collective de \$1.07 à \$1.45 de l'heure, soit \$1.28 ou 34% en moyenne. Ceci représente une augmentation moyenne de 9 cents par rapport à notre offre précédente.

1ère ANNÉE Des augmentations générales de 40 à 60 cents de l'heure, soit 51 cents en moyenne.

2ème ANNÉE Des augmentations générales et des augmentations dues au coût de la vie combinées de 33 à 42 cents de l'heure, soit 38 cents en moyenne.

3ème ANNÉE Des augmentations générales et des augmentations dues au coût de la vie combinées de 34 à 43 cents de l'heure, soit 39 cents en moyenne.

Coût de la vie Les augmentations dues au coût de la vie, chacune pouvant aller jusqu'à huit cents de l'heure, seraient accordées tous les six mois au cours des deuxième et troisième années... pour un total de 32 cents. Elles s'ajouteraient à l'augmentation générale de 5% de chaque année.

Paiement forfaitaire —

Un paiement forfaitaire à chaque employé de \$250, soit \$50 de plus que notre offre précédente.

Temps supplémentaire —

Dans notre offre précédente, le temps supplémentaire était volontaire dans toute la mesure du possible et n'était obligatoire qu'en l'absence de volontaires et à la condition qu'il y ait eu préavis. De plus, les employés sont maintenant protégés contre toute assignation déraisonnable de temps supplémentaire. Dans une concession au syndicat, nous avons repris une telle clause directement d'une convention collective des Travailleurs Unis de l'Automobile avec un de nos principaux concurrents. En plus, un employé ayant une raison d'urgence personnelle sera excusé de tout temps supplémentaire.

Nous avons aussi établi une clause selon laquelle tout temps supplémentaire excédant deux heures par jour sera totalement volontaire pour tout employé ayant travaillé son équipe de huit heures ce jour-là.

Horaires de travail —

Nous avons convenu qu'il n'y aura pas de cédule "d'opérations de sept jours" pour nos opérations actuelles. Nous afficherons aussi les horaires de travail et soumettrons à l'arbitrage tout changement que le syndicat contestera.

Suspensions disciplinaires —

Les suspensions des 21 employés, faisant suite aux démonstrations précédant la grève, ont été levées. Le renvoi d'un employé qui a été congédié pour des actes criminels commis avant la grève reste en vigueur, mais nous répétons que nous sommes tout à fait disposés à soumettre la décision de la compagnie à la procédure d'arbitrage — ou devant tout autre tribunal.

Ces offres s'ajoutent à celles qui avaient été énoncées dans notre offre précédente et qui concernaient les congés statutaires, les vacances, les régimes de retraite et d'assurance. Prises ensemble, elles sont bien plus généreuses que tout autre convention collective industrielle conclue récemment dans la région de Montréal.

Nous pensons que chaque employé devrait examiner notre offre totale avec soin, décider lui-même si elle est juste et ensuite voter selon ses convictions.

Si une majorité vote pour accepter cette offre, la grève se terminera vite à un moment où nous pouvons encore assurer un emploi à tous.

**United
Aircraft**
DU CANADA LIMITEE

LONGUEUIL, P.Q.